

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES**

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. JOSEPH ZAYED, président  
MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE MAGOG PAR  
WASTE MANAGEMENT INC.**

**PARTIE 1**

**VOLUME 3**

Séance tenue le 23 mai 2007, 19 h  
Club de curling de Magog.  
561, rue Hatley  
Magog

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 MAI 2007 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1

### PÉRIODE DE QUESTIONS

YVES PAQUET .....	12
ANDRÉ TRUDEL.....	19
JEAN-NOËL LEDUC .....	25
JEAN-GUY DÉPÔT .....	30
RÉJEAN GAUDREAU .....	37
ANDRÉ PRUD'HOMME .....	47
MARC CHIASSON .....	56
FRANÇOIS PELLETIER .....	69
ROBERT MÉNARD .....	83
ROBERT BENOÎT .....	91
YVES PAQUET .....	99
GISÈLE LACASSE-BENOÎT .....	104
JEAN-NOËL LEDUC .....	117
MADELEINE ST-PIERRE .....	126
JEAN-GUY DÉPÔT .....	132

### AJOURNEMENT

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5           Alors, bonsoir, mesdames, messieurs. Bienvenue à la troisième séance de la première partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste Management incorporée.

10           Je vous rappelle que l'objectif de la première partie de l'audience publique réside dans l'obtention de réponses à partir de questions et que vous pourriez poser vos questions en vous inscrivant au registre en arrière de la salle. Nous avons gardé trois noms en réserve puisque nous n'avons pas pu les passer cet après-midi. Donc, ces trois personnes-là seront appelées en premier et nous prendrons, dans un premier temps, sept noms. Donc, vous pouvez déjà, dès maintenant, vous inscrire au registre.

15           Je vous rappelle que chaque personne qui sera appelée pourra poser deux questions sans nécessairement de longs préambules. La commission pourra, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant, intervenir en tout temps.

20           Maintenant, nous nous sommes quittés hier également avec quelques questions résiduelles que la porte-parole de la MRC avait prises en note. Alors, je lui demanderais de nous présenter ses réponses.

### MME CHRISTINE LABELLE :

25           Monsieur le président, il y avait peut-être trois questions qui étaient peut-être restées sans réponse complète. Pour la troisième question, je vais inviter mon collègue, Steve Otis, à venir répondre à la question qui avait été posée pour ce qui était du pouvoir du schéma et prohiber certains usages.

30           Je voulais mentionner, aussi une question à laquelle je n'avais peut-être pas répondu tout à fait, lorsqu'on avait parlé des ententes des municipalités qui sont liées avec la Régie de Coaticook, on m'avait demandé la durée de l'entente. J'avais dit 15 ans, c'était plutôt 10 ans. Donc, l'entente se termine en 2007 mais est renouvelables aux cinq ans par la suite.

35           Pour ce qui était de la destination des déchets des secteurs ICI, donc institution, commerce, industrie et des déchets de construction, rénovation, démolition, la Régie de Coaticook accepte tous les déchets qui viennent des municipalités qui proviennent de ces secteurs. Donc, pour les huit municipalités de la Régie de Coaticook, elles se sont fait offrir d'envoyer leurs déchets à cette régie-là et pour ce qui est de la Régie de Brome-Missisquoi, l'offre a également été faite. Il y a actuellement cinq municipalités qui peuvent... qui envoient leurs déchets de ICI et CRD à la Régie de Brome-Missisquoi et la possibilité est ouverte d'en envoyer davantage.

**LE PRÉSIDENT :**

45           Merci. Pendant que j'y suis, s'il vous plaît, la salle est très écho, alors je vous demande, lorsque vous vous parlez, de vous chuchoter. De toute façon, ce sera plus charmant, et pour nous, nous pourrions nous concentrer davantage. Je vous remercie de votre délicatesse.

50           D'abord, une petite question. Monsieur Fournier, actuellement, la Ville de Magog paie combien pour la tonne de matières résiduelles?

**M. CHARLES FOURNIER :**

55           Le chiffre précis, je ne l'ai pas en tête, c'est entre 50 \$ et 60 \$ au site d'enfouissement.

**LE PRÉSIDENT :**

50 \$ à 60 \$?

60           **M. CHARLES FOURNIER :**

Si je me trompe pas, là, autour de 60 \$ la tonne au site d'enfouissement.

**LE PRÉSIDENT :**

65           O.K. Et cet après-midi, je vous ai demandé quel était le prix de la tonne et vous ne m'aviez pas répondu.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

70           Effectivement, on vous devait une réponse à cet effet-là. Donc, le tarif qui est envisagé avec notre projet, on parle autour de 80 \$ la tonne.

**LE PRÉSIDENT :**

75           80 \$ la tonne. O.K.

**M. CHARLES FOURNIER :**

80           Est-ce que je peux préciser?

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie.

85 **M. CHARLES FOURNIER :**

Le site actuellement de chez Thibault c'est un LES et il a eu on autorisation pour faire un LET mais on est toujours sur le tarif du LES soumissionné il y a deux ans déjà.

90 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

95 **M. CHARLES FOURNIER :**

Ça, c'est que le coût d'enfouissement bien entendu.

**LE PRÉSIDENT :**

100 Oui.

**MME CHRISTINE LABELLE :**

Le transport n'est pas dedans?

105

**M. CHARLES FOURNIER :**

Nous, le transport et la collecte sont un item à part.

110 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que pour vous le transport et la collecte sont compris?

115 **M. MARTIN DUSSAULT :**

À ce prix-là, c'est le tarif affiché à l'entrée donc ça ne comprend pas...

**LE PRÉSIDENT :**

120 O.K.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

... les coûts de transport.

125 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Madame Labelle également, je voulais vous poser la question suivante : hier, vous avez clairement indiqué, selon votre PGMR, que le choix d'un site d'enfouissement sur votre territoire est celui du dernier recours.

130

La Ville de Magog a informé la population, enfin, il y a eu un article dans le journal qui a paru, à l'effet que la Ville de Magog, elle était contre ce projet et ne comptait pas se prévaloir des services offerts par Waste Management pour le site de Magog.

135

J'aimerais savoir, compte tenu que vous avez le droit de regard au niveau du PGMR, le droit de regard qui dit la chose suivante : vous avez d'abord limité le tonnage à 60 000 tonnes. Ce 60 000 tonnes comprendrait, à peu près, 45 000 tonnes qui proviendraient du territoire de la MRC et qui incluraient à la fois le résidentiel, à la fois l'industriel, à la fois le commercial, et il y aurait une réserve de 15 000 tonnes annuellement. Ce 15 000 tonnes annuellement, vous avez dit : il faudrait qu'il vienne de zone limitrophe.

140

Pour vous, zone limitrophe, c'est MRC limitrophe?

**MME CHRISTINE LABELLE :**

145

Oui, Monsieur le président. On a précisé dans le *Règlement sur le droit de regard* les MRC limitrophes. Donc, si je me souviens bien, ça inclut cinq territoires : Brome-Missisquoi, Haute Yamaska, Val Saint-François, la Ville de Sherbrooke et la MRC de Coaticook.

150 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Alors, dans l'hypothèse où toutes les matières résiduelles de la MRC n'iraient pas au site Bestan, est-ce que le fait que Bestan aille chercher des matières résiduelles uniquement des zones limitrophes respecterait le PGMR et votre droit de regard?

155

**MME CHRISTINE LABELLE :**

Effectivement, ça respecterait le *Règlement sur le droit de regard* car on précise bien 60 000 tonnes moins la quantité qui est à enfouir sur notre territoire.

160

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais là, dans ce cas-là, elle prendrait 60 000 des zones limitrophes.

165 **MME CHRISTINE LABELLE :**

De l'extérieur.

**LE PRÉSIDENT :**

170 Oui.

**MME CHRISTINE LABELLE :**

175 Si on émet l'hypothèse qu'on a zéro tonne, nous, à enfouir, ça veut dire qu'effectivement il reste 60 000 tonnes qui peuvent être reçues des MRC limitrophes.

**LE PRÉSIDENT :**

180 D'accord. Monsieur Dussault, j'aimerais savoir, avoir le portrait à l'heure actuelle, est-ce que vous avez déjà des ententes dans certains secteurs, avec certaines industries? Et si oui, est-ce qu'il pourrait y avoir dépôt des ententes, sans nécessairement indiquer le montant et les aspects confidentiels?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

185 Monsieur le président, ces ententes-là donc c'est des contrats de service avec des entreprises. Dans la région, on dessert environ un millier d'entreprises, quand je parle de la région, c'est l'Estrie, et notre division de collecte et de transport gère environ 68 000 tonnes de matière résiduelle.

190 Alors, évidemment, ces ententes...

**LE PRÉSIDENT :**

195 Industrielle, d'origine industrielle?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

200 Industrielle, commerciale, institutionnelle, résidus de construction, rénovation et démolition qui ne sont pas récupérables.

**LE PRÉSIDENT :**

205 O.K. Donc, tout sauf le résidentiel?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

210 Exactement. Alors, peut-être pour les fins de la commission, expliquer également comment on entrevoit le tout, comment le projet se justifie, j'ai préparé deux diapos, enfin, calquées sur le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

Donc, les quantités estimées à compter de 2008, une fois que les objectifs de mise en valeur auront été atteints donc de 65 %, il resterait dans la MRC environ 45 000 tonnes de matières résiduelles à éliminer.

215 Vous constatez ici que la majeure partie du tonnage est constituée d'industries, commerces et institutions et de résidus de construction, rénovation et de démolition pour 73 %, près de 33 000 tonnes.

220 Les municipalités qui ont actuellement une entente à l'extérieur avec d'autres sites, 15 municipalités sur 17 représentent actuellement un peu plus de 5000 tonnes ou représenteront en 2008 environ 5000 tonnes, donc c'est pour environ 11 %.

225 Les deux municipalités qui n'ont pas d'entente à long terme sont la municipalité d'Orford et la Ville de Magog qui représentent environ 15 %. Donc, éventuellement, dans le futur, nous on compte desservir une bonne partie de ce tonnage-là des industries, éventuellement offrir le servir à la Ville de Magog.

230 Je peux passer à la diapo suivante pour vous dire de quoi serait constitué éventuellement le projet.

235 Donc, en assumant que sur les 32 000 tonnes, étant donné notre site de proximité donc on est près du parc industriel de Magog et du centre-ville, on serait en mesure d'attirer une bonne partie des commerces et des institutions chez nous, donc environ 30 000 tonnes. Également, on souhaite offrir le service à la Ville de Magog et à la municipalité d'Orford et combler le reste de la portion jusqu'à concurrence de 60 000 tonnes, les MRC qui sont limitrophes. Donc, du 68 000 tonnes, finalement, on aurait facilement la capacité de combler jusqu'à concurrence de 60 000 tonnes.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est quoi le tonnage total de ICI, CRD dans les autres MRC de l'Estrie?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

245 De mémoire, on parle d'environ 90 000 tonnes, Monsieur le président, de mémoire, je pourrais vérifier le chiffre mais on a un bon... c'est 90 000 tonnes.

**LE PRÉSIDENT :**

250 D'accord, très bien. Et Madame Clément, pourriez-vous m'indiquer, peut-être que vous l'aviez évoqué hier, quelle est l'intention de la Ville de Sherbrooke?



**MME MONIQUE CLÉMENT :**

255 C'est une question qu'il faudrait leur poser, mais je peux donner quand même une orientation.

260 Bon, au niveau des travaux qui se font actuellement, au niveau de la Conférence régionale des élus, l'orientation qui est prise actuellement, comme je le disais hier, c'est d'aller vers la réduction de l'enfouissement le plus possible et d'étudier d'autres technologies de réduction, de traitement des matières résiduelles pour réduire le plus possible les besoins d'enfouissement.

265 Donc, il y a une recommandation qui est dans les airs, au fait de faire un appel d'offres au niveau d'un traitement potentiel des matières résiduelles pour les municipalités qui voudront embarquer ou les MRC qui voudront embarquer dans cette démarche-là.

270 Malheureusement, à l'heure actuelle, c'est encore en document de travail et c'est sur la table des élus. Donc, les décisions finales n'ont pas été prises mais l'orientation va dans ce sens-là d'aller vers, justement, la possibilité de regarder d'autres technologies pour le traitement des matières résiduelles.

**LE PRÉSIDENT :**

275 Très bien. Alors, pendant que madame Labelle va demander à son collègue de donner la dernière partie de la réponse, si j'ai bien compris... non? Vous alliez demander à un de vos collègues?

**MME CHRISTINE LABELLE :**

Oui, pour les précisions au sujet du schéma.

280 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait. Je demanderais également à monsieur Yves Paquet de se présenter en avant de la salle.

285 **M. YVES OTIS :**

290 Alors, la question était de savoir si la MRC avait le pouvoir de prohiber un usage partout sur le territoire par l'entremise de son schéma d'aménagement. Alors, après vérification auprès de nos aviseurs légaux, il s'avère que le schéma d'aménagement, à l'instar d'un règlement de zonage, ne peut pas avoir pour effet de prohiber un usage partout sur le territoire. Donc, c'est comme un règlement de zonage, il ne devrait pas avoir pour effet – puis je parle au conditionnel, je vais vous dire pourquoi – il ne devrait pas avoir pour effet de prohiber un usage partout sur le territoire de la MRC.

295 Cependant, il y a très, très peu de jurisprudence sur la question. Au niveau local, on sait qu'il y en a une, c'est établi, qu'une municipalité ne peut pas prohiber un usage partout sur le territoire à partir de son règlement de zonage. Pour un schéma d'aménagement, ça devrait être la même logique qui s'applique, selon nos aviseurs légaux. Cependant, encore une fois, il y a très peu de jurisprudence, donc il faut rester prudent. Ça reste... c'est la réponse que j'ai pu recevoir.

300 **LE PRÉSIDENT :**

Ça devait être un avocat qui vous a donné cette réponse.

**M. YVES OTIS :**

305 Peut-être un complément d'information aussi, c'est important de retenir que si la MRC choisissait de modifier son schéma d'aménagement, il ne peut pas entrer en vigueur, l'amendement ne peut pas entrer en vigueur sans l'approbation ministérielle, de la ministre des Affaires municipales qui elle va recevoir des avis des différents ministères dont le ministère de l'Environnement. Alors, là, c'est un peu les vases communicants.

310 Vous comprendrez que compte tenu du PGMR, compte tenu des orientations gouvernementales aussi, alors il n'est pas dit que si la MRC choisissait de prohiber l'usage partout sur le territoire, que nécessairement ça entrerait en vigueur. Ça prendrait l'approbation...

315 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien, si la MRC ne désire pas avoir un site d'enfouissement sur son territoire, il serait pratiquement illusoire de l'enlever ou de le retirer de son schéma d'aménagement. Je vous résume?

320

**M. YVES PAQUET :**

Posée comme ça, oui, vous résumez bien pour ce qui est du schéma d'aménagement.

325 **LE PRÉSIDENT :**

Pour ce qui est du schéma d'aménagement.

**M. YVES OTIS :**

330

Par contre, je dois ajouter une chose...

**LE PRÉSIDENT :**

335

Oui.

**M. YVES OTIS :**

C'est que la MRC a aussi le pouvoir d'adopter des règlements, on appelle ça des règlements de contrôle intérimaire qui eux s'appliquent aux tiers, comme un règlement de zonage.  
340 Et un RCI adopté par une MRC peut prohiber un usage partout sur le territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

Et pourquoi vous ne l'avez pas fait?

345

**M. YVES OTIS :**

Alors, là, c'est une question d'opportunité, là, je ne pouvais pas...

350

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Labelle pourquoi vous ne l'auriez pas? Enfin, je vous pose la question dans l'optique où vous dites : on ne veut pas enfouir des matières résiduelles sur notre territoire. S'il y a une option qui existe, pourquoi elle n'a pas été utilisée?

355

**MME CHRISTINE LABELLE :**

Au moment où on a élaboré le PGMR et adopté le PGMR, je pense que la question ne se posait pas dans le sens où la situation était différente.

360

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais actuellement, est-ce que je comprends qu'actuellement vous pouvez adopter un règlement de contrôle intérimaire.

365

**M. YVES OTIS :**

Complètement peut-être d'information...?

370

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

**M. YVES OTIS :**

... comme pour une modification du schéma d'aménagement, ce RCI-là n'entre en vigueur que sur l'approbation de la ministre des Affaires municipales, c'est la même logique.

375

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ça je comprends, là, ça je comprends.

380

**M. YVES OTIS :**

O.K., mais je voulais être sûr qu'on se comprenne.

385

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous n'êtes pas tenu d'attendre à la date d'échéance, donc en 2009, le renouvellement du PGMR pour soumettre un projet de règlement de contrôle intérimaire?

390

**M. YVES OTIS :**

En fait, il y a une question de concordance, en fait, entre le PGMR, j'imagine, et le schéma d'aménagement. Effectivement, si on venait qu'à faire... si la MRC adoptait un RCI interdisant ou prohibant l'usage d'enfouissement bien, là, il y aurait peut-être, par rapport à son PGMR, là, un problème de cohérence, ça, c'est possible

395

**LE PRÉSIDENT :**

Madame.

400

**MME CHRISTINE LABELLE :**

Mais la principale raison, je pense que les développements ont été très, très récents pour ce qui est de l'enfouissement sur le territoire puis, comme je mentionnais, les ententes sont récentes, les municipalités ne vont plus chez Bestan seulement depuis 2004. La principale raison, je pense que c'est une question de temps.

405

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, Madame.

410

**MME CATHERINE CHAUVIN, Commissaire :**

Petite question. Dans l'optique où... si on regarde les chiffres qui ont été présentés par Waste Management, il y aurait une partie importante des déchets qui seraient enfouis au LET, qui proviendraient des MRC limitrophes, quels sont les mécanismes de contrôle de la MRC pour s'assurer que ce qui ne provient pas de la MRC Memphrémagog et qui va au site de Bestan respecte le droit de regard exprimé dans le PGMR?

415

**MME CHRISTINE LABELLE :**

420

C'est une bonne question.

**LE PRÉSIDENT :**

425

Vous pouvez la prendre en différé, si vous voulez.

**MME CHRISTINE LABELLE :**

430

Oui. Mais à ma connaissance, la dernière information qu'on a eue du site de Bestan c'est qu'il n'y avait plus de place pour nous, pour recevoir les déchets. Et, à ma connaissance aussi, pour ce qui est des autres MRC, on connaît les destinations d'enfouissement, donc effectivement ce n'est pas une preuve pour connaître les déchets, la provenance des déchets.

**LE PRÉSIDENT :**

435

Non, écoutez, je pense que je vais vous reposer la même question. Dans l'hypothèse où le site Bestan existe, le LET Bestan existait et que le LET, pour survivre, aille chercher ses 60 000 tonnes dans les zones limitrophes à l'extérieur de la MRC, quelles sont les mesures de contrôle que la MRC compte exercer pour s'assurer du respect de son droit de regard, de telle sorte pour s'assurer que ces 60 000 tonnes viennent bel et bien des zones limitrophes?

440

**MME CHRISTINE LABELLE :**

Effectivement, je vais devoir me renseigner, je ne suis pas assez certaine de la réponse.

445

**LE PRÉSIDENT :**

O.K., d'accord. Oui, Monsieur Dussault?

450

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Bien, en fait, Monsieur le président, nous, tout simplement ce qu'on pourrait faire, c'est fournir une copie du registre annuel qui est remis au ministère de l'Environnement, donc une copie pourrait être remise à la MRC, la même copie.

455

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ce registre, je veux dire, il indiquerait quoi en termes de provenance?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

460

Il indique évidemment le tonnage mais également la provenance de notre clientèle.

**LE PRÉSIDENT :**

465

La clientèle desservie?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

470

La clientèle desservie entrant au site.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc, Madame Bernier, vous recevez ce genre de registre.

475

**MME NANCY BERNIER :**

480

Oui, ce que je voulais dire c'est que c'est évidemment qu'il y aurait une condition d'inscrite au décret d'autorisation, étant donné que ce n'est pas prévu dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* mais étant donné que le *Règlement sur le droit de regard* doit être pris en compte au moment de la décision par le gouvernement, on aurait sans doute une condition au décret.

**LE PRÉSIDENT :**

485

Très bien. Merci, Monsieur. Alors, Monsieur Paquet.

**M. YVES PAQUET :**

490

Monsieur le président, Madame la commissaire, chers intervenants, merci beaucoup de nous permettre de prendre la parole à cette audience. On va laisser le côté environnemental aux spécialistes de l'environnement. J'ai quand même quelques interrogations concernant le site d'enfouissement et la projection qu'on veut faire.

495

Tout d'abord, un des éclaircissements qu'on voudrait avoir, c'est les heures d'ouverture du site d'enfouissement de Waste Management. On nous parle de 8 h 30 à 16 h 30, je voudrais savoir à qui s'adressent ces heures d'ouverture-là?

500

Est-ce que c'est aux camions qui sortent du site, est-ce que c'est à ceux qui entrent? Est-ce que c'est aux camions de gravier qui vont passer trois, quatre fois par année pour recouvrir les poubelles, entre guillemets? On voudrait avoir un éclaircissement là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Alors, Monsieur Dussault. Tout d'abord, pour ce qui est prévu pour le LET.

505 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Alors, pour le LET, les heures d'ouverture c'est bien formel entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi. Maintenant, concernant l'horaire de collecte de nos camions, parce qu'on dessert également une division de transport, eh bien, l'engagement qui a été pris au cours des dernières années, c'est qu'il n'y a pas de camion qui quitte nos installations avant 5 h 30 le matin.

510

Pour ce qui est des camions qui doivent venir chez nous pour la construction des cellules, c'est bien évident que ça va se faire durant les heures normales le jour, donc il y aura pas de transport le soir ou tôt le matin.

515

**LE PRÉSIDENT :**

Les heures normales, pourriez-vous les définir?

520 **M. MARTIN DUSSAULT :**

En fait, entre les heures d'ouverture, généralement entre 8 h 30 et 16 h 30.

**LE PRÉSIDENT :**

525

Jamais la fin de semaine?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

530

C'est pas prévu qu'il y ait de travaux de construction la fin de semaine.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça répond?

535

**M. YVES PAQUET :**

Monsieur le président, est-ce que ça concerne le lixiviat?

540 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous avez, je pense, trois camions par jour pour le lixiviat?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

545 Pour le traitement des eaux de lixiviation...

**LE PRÉSIDENT :**

550 Le transport.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

555 Effectivement, pour le transport à l'extérieur, c'est prévu qu'on va quand même poursuivre trois voyages par jour, sept jours par semaine. Par contre, c'est pas...

**LE PRÉSIDENT :**

560 À quelle heure?

**M. DANIEL BRIEN :**

565 Le transport des eaux de lixiviation se fait généralement entre 6 h et 18 h le soir.

**LE PRÉSIDENT :**

570 Sept jours semaine?

**M. DANIEL BRIEN :**

575 Oui, sept jours semaine. Cette raison-là, c'est principalement des besoins pour la filière de traitement comme telle, pour garder leurs réacteurs biologiques séquentiels actifs, ils ont besoin d'un apport constant de lixiviat pour être opérationnels et fonctionnels.

**LE PRÉSIDENT :**

580 Ça répond, Monsieur?

**M. YVES PAQUET :**

585 Non, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

Non?



585 **M. YVES PAQUET :**

J'étais en train de souper tout à l'heure à 18 h 25 et il y a un camion de lixiviat qui est rentré. Normalement, à cette heure-là, quand il rentre, il ressort une demi-heure à trois quarts d'heure plus tard, pour revenir aux alentours de 21 h 30 à 22 h. On voit pas cet état de fait-là régulièrement mais à l'occasion, un vendredi soir ou un samedi soir, le camion de lixiviat revient coucher au bercail, si vous voulez.

**LE PRÉSIDENT :**

595 Monsieur Dussault, est-ce qu'il arrive fréquemment ou rarement que des camions dépassent les heures qui ont été fixées? Et si c'est le cas, qu'est-ce que vous faites pour que le respect de ces heures-là soit effectif?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

600

Je vais demander à mon collègue, monsieur Brien, qui a une meilleure connaissance, là, des opérations.

**M. DANIEL BRIEN :**

605

Je vais m'informer au niveau de la situation qui est arrivée ce soir, mais effectivement on est dans une période encore printanière. Il y a plus de transports de lixiviat qui se fait en ce moment. C'est la saison... c'est la haute saison. Après l'hiver, les bassins sont à des niveaux plus élevés, on transporte généralement plus de lixiviat.

610

D'ailleurs, les dernières semaines pour justement limiter les heures de transport, on a engagé un autre transporteur. On transportait donc à deux citernes pour réduire les heures d'opération du camion, pour pas qu'il y ait du transport jusqu'à 11 h le soir. Mais il peut arriver aussi occasionnellement qu'il y ait un bris de camion, on travaille avec de la mécanique, dans ce cas-là, ça retarde le transport mais il faut quand même toujours transporter le nombre de voyages requis par jour pour maintenir les niveaux des bassins acceptables.

615

**LE PRÉSIDENT :**

620 Est-ce que vous considérez que ces dépassements d'horaire sont exceptionnels, rares, fréquents?

**M. DANIEL BRIEN :**

625

Sur une base annuelle, je vous dirais que ce n'est pas exceptionnel mais pas loin de ça, et on pourrait mettre l'emphase davantage pour s'assurer qu'il y ait le moins de nuisance possible. S'il faut, comme je vous dis, on engagera deux transporteurs pour restreindre les heures d'opérations.

**LE PRÉSIDENT :**

630

Vous avez la réponse, Monsieur?

**M. YVES PAQUET :**

635

Je vais m'en satisfaire pour ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

640

Très bien.

**M. YVES PAQUET :**

645

Ma deuxième question concerne le site d'enfouissement comme tel. Première sous-question : est-ce qu'il est fermé?

**LE PRÉSIDENT :**

650

Alors, Monsieur Dussault, est-ce que le LES est fermé?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Non, le site d'enfouissement est ouvert le lundi seulement.

**LE PRÉSIDENT :**

655

Pour recevoir quel type de déchets?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

660

Des déchets admissibles, selon le certificat d'autorisation et principalement pour accommoder les citoyens des environs et les petits transporteurs qui viennent déposer des matières résiduelles.

**LE PRÉSIDENT :**

665

Quel est le volume résiduel ou le tonnage résiduel à l'heure actuelle?

**M. DANIEL BRIEN :**

670

Grosso modo, avec les relevés qu'on fait, il nous reste moins de 5000 tonnes à combler actuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

675 **M. YVES PAQUET :**

680 Alors, ma véritable question est la suivante : qu'est-ce qui a été fait pour revitaliser le site d'enfouissement comme tel depuis qu'on a diminué les opérations de cinq à six jours/semaine à une journée par semaine? Parce que vous l'avez peut-être remarqué ce matin lors de la visite, il y a un côté où on veut faire l'agrandissement, où il y a pas eu de reboisement, il y a pas de pelouse qui a été poussée là puis c'est normal. Cependant, l'autre côté qui est du côté nord du site, on voit pas grand-chose à part peut-être quelques herbes qui ont poussé là.

**LE PRÉSIDENT :**

685

Alors, Monsieur Dussault, qu'est-ce qui a été fait?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

690

Bien, principalement, comme on a eu l'occasion de discuter et parler du programme du plan de sécurisation environnemental, il y a eu une revégétation qui a été faite sur nos installations et les efforts vont se poursuivre. Vous avez vu, lors de la visite aujourd'hui, il y a encore des espaces dénudés qui seront gazonnés et qui ont déjà, pour certains secteurs, ont déjà été ensemencés, donc la verdure devrait apparaître très tôt cet été.

695

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y aurait d'autres types d'aménagements qui sont prévus ou si ça serait à peu près tout?

700

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Pour l'instant, c'est ce qui est prévu.

705

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

**M. YVES PAQUET :**

710

En complément d'information, hier on parlait entre autres de la pollution par le bruit, on parlait entre autres du site du 2020, chemin Ayer's Cliff, route 141. Je demeure au 2040, chemin Ayer's Cliff, route 141, alors si vous avez des questions à nous poser concernant le bruit, ça nous fera plaisir de vous y répondre. Merci.

715

**LE PRÉSIDENT :**

Attendez, attendez. Vous ne pouvez pas lancer une invitation comme ça et partir.

720

**M. YVES PAQUET :**

Vous avez le droit à deux questions. Je respecte les lois.

725

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais... écoutez, il y a deux choses. D'abord, évidemment, si vous voulez avoir plus d'informations sur votre cas spécifique, bien sûr vous pouvez vous réinscrire et l'autre chose, nous serions ravis d'avoir votre point de vue dans un mémoire.

730

**M. YVES PAQUET :**

C'était prévu dans nos plans de présenter un mémoire.

735

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, excellent.

740

**M. YVES PAQUET :**

Merci beaucoup.

745

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Monsieur André Trudel. Bonsoir, Monsieur Trudel.

750

**M. ANDRÉ TRUDEL :**

Bonsoir à vous. D'entrée de jeu, hier j'ai, pour sauver du temps à tout le monde...

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez sauvé du temps à tout le monde...?

**M. ANDRÉ TRUDEL :**

755 Pour essayer de sauver du temps à tout le monde...

**LE PRÉSIDENT :**

760 Oui.

**M. ANDRÉ TRUDEL :**

765 J'ai daigné ne pas lire ma requête en audition du BAPE, puis ce que je constate depuis ce temps-là c'est que tout le monde patine. Quand on pose des questions, on aimerait que les supposés spécialistes ou docteurs en ci et en ça nous donnent des réponses claires et précises, si c'est dans le domaine du possible.

770 Cet après-midi, j'ai cru remarquer qu'il y a eu une allocution pendant environ peut-être même un petit peu plus, une vingtaine de minutes. Le même texte s'est répété à huit reprises dans 20 minutes, souvent avec des mots différents mais qui voulaient dire exactement la même chose. On utilise des mots similaires. Je trouve ça dégueulasse.

775 On dirait qu'on veut noyer le poisson, c'est-à-dire qu'on nous prend pour des poissons, pour essayer de nous faire languir puis essayer qu'on n'en pose plus de questions.

**LE PRÉSIDENT :**

780 Permettez-moi quand même d'apporter un petit élément de réponse. Je peux vous dire une chose : je suis une personne, oubliez le président, extrêmement rigoureuse, extrêmement rigoureuse. Et je ne tolérerai jamais qu'on louvoie ou qu'on ne réponde pas à la question mais je dois reconnaître, quand il n'y a pas de réponse, il n'y en a pas de réponse. Et s'il n'y a pas de réponse, il n'y a pas de réponse.

785 Et si des participants viennent reposer la même question d'un angle différent, la question des membranes cet après-midi, j'étais estomaqué, mais si c'était une préoccupation majeure de la part des participants, je me dois de l'accueillir.

790 À certains égards, j'avais reçu amplement la réponse moi aussi, comme vous probablement, mais d'autres participants se présentent et posent la question encore sur les membranes et je suis obligé, pour qu'ils puissent avoir la réponse complète, de demander à gauche ou à droite une réponse, la même, et dite avec d'autres termes et d'une autre façon. Mais soyez assuré, s'il y a un reproche à faire, il faudrait me le faire à moi et je le recevrai. J'essaie, ici et là, bien sûr, pour alléger la tension, d'émettre une chose drôle ici et là mais, enfin, jamais, jamais je pense avoir hypothéqué le sérieux de la commission.

795 Je suis d'accord avec vous, les questions ne plaisent pas souvent et les réponses ne vous  
plaisent peut-être encore moins qu'à moi parce que vous vous attendez à un certain type de  
réponse qui ne vient pas.

800 Il y a eu, dans la démarche cet après-midi, par exemple, une tentative de ma part pour  
bien comprendre un dossier. Quand je vous dis que je suis rigoureux, si je sens qu'unaniment  
la population ne veut pas du dossier, c'est clair qu'il est du devoir de la commission de transmettre  
cette information-là à la Ministre. C'est une obligation morale, éthique et dites ce que vous voulez,  
mais c'est une obligation de travail.

805 Maintenant, tout comme si on est rigoureux sur ce plan-là, on doit être également  
rigoureux sur d'autres plans. Cet après-midi, j'ai questionné la recherche qui a été faite par le  
ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs sur la question de la  
contamination par les BPC. Sur le plan scientifique, je trouvais, après ma lecture, qu'il y avait des  
trous. Je veux comprendre exactement, avoir l'heure juste. Je ne veux pas dire, dans le rapport de  
810 la commission, on ne peut pas référer à des études qui présentent des lacunes importantes. Vous  
voyez?

815 Alors, cette rigueur-là je l'applique; et pour terminer, je veux quand même vous transmettre  
toutes mes excuses si j'ai pu, ici et là, permettre certaines dérives mais que je considère, somme  
toute, très acceptables.

Allez-y. Allez avec votre question.

**M. ANDRÉ TRUDEL :**

820 Le reproche s'adressait pas à vous, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

825 Non, non, je comprends, je comprends, je comprends.

**M. ANDRÉ TRUDEL :**

830 Mais d'entrée de jeu, on est obligé de s'adresser à vous uniquement.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr, bien sûr. Allez-y.

835 **M. ANDRÉ TRUDEL :**

Suite au questionnement d'hier, c'est regrettable qu'on puisse poser juste deux questions à  
la fois, là, que je suis obligé de revenir à d'autres choses, la question est, hier on m'a dit que

840 oui, on prenait des échantillons d'eau, on les analysait. On fait faire les analyses par qui? Et comment procède-t-on pour faire ces analyses-là? Et comment on analyse les résultats?

**LE PRÉSIDENT :**

845 Vous parlez des eaux souterraines, des eaux du lac Lovering?

**M. ANDRÉ TRUDEL :**

850 N'importe quelles eaux, que ce soit les eaux du lixiviat ou des eaux de surface ou des eaux souterraines...

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

855 **M. ANDRÉ TRUDEL :**

860 On a fait des échantillons, on a localisé tous les puits artésiens, est-ce qu'on donne un suivi, on prend des échantillons sur les puits artésiens ou dans le ruisseau Boily, lac Lovering, l'étang aux Castors?

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

865 **M. ANDRÉ TRUDEL :**

Est-ce qu'on analyse ces eaux-là? Puis qui en fait les analyses et de quelle façon les fait-on?

870 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dussault, qui fait les analyses des eaux?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

875 Je vais demander à monsieur Brien de vous présenter le programme de suivi environnemental qui est bien déterminé et spécifique.

**M. DANIEL BRIEN :**

880 Pour le prélèvement comme tel, l'échantillonnage comme tel, on donne ça à des firmes indépendantes, des consultants spécialisés dans le domaine qui eux doivent suivre des guides, des directives émises par le ministère de l'Environnement concernant différents compartiments d'environnement, la façon de prélever des eaux souterraines, la façon de prélever des eaux de surface. Donc, ces gens-là suivent les guides du ministère.

885

Ensuite de ça, ces échantillons-là sont envoyés à des laboratoires indépendants qui sont eux aussi accrédités par le ministère de l'Environnement. En l'occurrence, actuellement, on a une entente avec probablement le plus gros laboratoire et probablement le meilleur au Québec, Maxam. On envoie nos échantillons analyser par ce laboratoire-là.

890

Les résultats, ensuite de ça, nous reviennent et nos spécialistes analysent ces résultats-là et les résultats sont transmis aussi au ministère de l'Environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

895

Et à quelle fréquence?

**M. DANIEL BRIEN :**

900

Dépendamment de quoi on parle. Généralement, on transmet tous les résultats une fois par année mais s'il y a des besoins plus urgents, entre autres, dans le cas du suivi des dioxines et furannes, BPC, aussitôt qu'on avait les résultats, on pouvait immédiatement les transmettre au Ministère. C'est du cas par cas mais généralement, minimum une fois par année.

905

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà. Votre deuxième question, Monsieur Trudel?

**M. ANDRÉ TRUDEL :**

910

On sait que tout le monde qui fabrique du compost, leur tas de compost, il chauffe, il y a dégagement de chaleur. C'est la même chose pour un site d'enfouissement. Hier, on nous a dit que oui, la toile, si c'est à telle température, c'est pour 450 ans, si c'est à 10 degrés de plus, ça va tomber à 173 ans...

915

**LE PRÉSIDENT :**

Vous faites référence à la demi-vie de la toile?



**M. ANDRÉ TRUDEL :**

920

C'est ça. À d'autres sites comparables, est-ce qu'on pris la température au centre du tas de compost si on veut, là, si on peut l'appeler comme tel?

**LE PRÉSIDENT :**

925

Monsieur Dussault, s'il vous plaît?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

930

Monsieur Brien a fait référence un peu plus tôt cet après-midi à nos installations de Sainte-Sophie, je peux peut-être le laisser poursuivre sur son explication.

**LE PRÉSIDENT :**

935

Bien, en fait, vous pouvez la répéter parce que peut-être monsieur n'était pas présent.

**M. DANIEL BRIEN :**

940

O.K. Juste pour faire un point, lorsque vous parlez de technique de compostage, généralement le compostage, on parle d'une technique aérobie, c'est-à-dire en présence d'oxygène. Ce processus de dégradation biologique de compostage entraîne des dégagements de chaleur beaucoup plus importants que ce qui se retrouve dans nos sites d'enfouissement.

945

Un site d'enfouissement, c'est en absence d'oxygène, donc on parle d'une dégradation de la matière organique de façon anaérobie, sans oxygène, et généralement ce qu'on retrouve dans un site d'enfouissement, c'est des températures autour de 20 à 30 degrés. On a mesuré des températures, entre autres, sur nos installations à Sainte-Sophie à différents niveaux et, entre autres, on s'est aperçu qu'une couche de déchets qui avait été mise à l'intérieur durant les périodes hivernales, ça a pris presque deux ans avant que les températures montent au-dessus du point de congélation et ainsi de suite dans la masse de déchets.

950

Ça fait que les températures qu'on retrouve de façon générale dans un site d'enfouissement, même dans un vieux site, on a déjà fait faire des forages dans des vieux sites, souvent les températures tournent autour de 30 degrés.

955

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Trudel. Monsieur Jean-Noël Leduc.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

960

Bonsoir messieurs, mesdames. On va continuer cet après-midi, c'est-à-dire ce soir à parler un petit peu de construction.

965

J'aurais quelques questions à poser avant de poser l'ultime question ou les deux, là. Je vais essayer de les retrouver.

**LE PRÉSIDENT :**

970

Vous voulez dire vous voulez poser une question avant de poser la deuxième? C'est ça?

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

975

Une petite, petite avant. Selon votre expérience, l'expérience du promoteur, quel est l'affaissement sur une période de cinq ans des résidus mis en pile?

**LE PRÉSIDENT :**

980

Monsieur Dussault?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Donc, l'affaissement sur une période de cinq ans?

**LE PRÉSIDENT :**

985

Oui.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

990

Je vais demander à monsieur Brien d'amorcer et monsieur Simard, au besoin, d'intervenir.

**M. DANIEL BRIEN :**

995

Malheureusement, je ne pourrai pas vous donner une réponse précise là-dessus parce que ça dépend d'énormément de facteurs.

Premièrement, ça va dépendre de la façon qu'on a mis en place ces déchets-là, la compaction initiale qu'on va faire sur ces déchets-là, le type d'équipement qu'on va utiliser.

1000 Maintenant, on utilise des équipements de plus en plus lourds, les techniques se sont raffinées, on fait des couches d'environ un pied, un pied et demi et on vient compacter de trois à cinq fois de façon optimale pour compacter ces déchets-là.

1005 Ça va dépendre aussi du type de déchets. Si on parle de déchets qui sont plus humides, qui contiennent plus de matières organiques versus des déchets qui sont plus des déchets secs, il va y avoir une énorme différence sur la compaction, sur le tassement différentiel qu'on va avoir dans une période de cinq ans.

1010 Mais si on regarde, de façon générale, je vous dirais, dépendamment aussi de l'épaisseur des déchets qu'on va retrouver à cet endroit-là, on peut avoir des tassements facilement en cinq ans d'un mètre de déchets mais c'est difficile de donner une réponse précise parce qu'il y a trop de facteurs qui interviennent dans cette hypothèse-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1015 Un mètre sur...?

**M. DANIEL BRIEN :**

1020 Par exemple, si on a un amoncellement de déchets, une couche d'environ sept à huit mètres, sur cinq ans, on peut facilement avoir un tassement d'un mètre.

**LE PRÉSIDENT :**

1025 O.K., sur sept à huit mètres, O.K. Je comprends.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

1030 Le but, c'est parce que après-midi on a dit qu'on repassait le lixiviat pour activer la dégradation. Alors, c'est pour ça que je pose la question parce que ça va justement faire descendre le tas beaucoup plus rapidement.

**LE PRÉSIDENT :**

1035 Est-ce qu'effectivement la recirculation favorise l'affaissement?

**M. DANIEL BRIEN :**

1040 Oui, de façon générale, l'augmentation d'humidité dans la masse de déchets va favoriser un développement microbien et va donc accélérer la décomposition de la matière organique et accélérer aussi le tassement.

On voit aussi des différences, dépendamment de la latitude des sites d'enfouissement, dans des secteurs plus arides dans le coin du Texas où est-ce qu'il y a très peu de précipitations, ce sont des sites généralement qui vont se décomposer plus lentement, le tassement va se faire aussi plus lentement que des secteurs plus humides, par exemple, dans le nord de l'Amérique.

1045

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, le un mètre auquel vous faisiez référence sur sept, huit mètres de matières résiduelles, ça, c'est en présence ou en absence de recirculation de lixiviat?

1050

**M. DANIEL BRIEN :**

Généralement, c'est en présence de recirculation de lixiviat ou avec la présence de déchets relativement humides, assez humides.

1055

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

Alors, ma première question serait celle-là : dans combien d'années, à raison de 60 000 tonnes par année, croyez-vous installer la première conduite des trois prévues qui capteront les gaz provenant de la décomposition de déchets, qui est située à 6.5 mètres de la membrane du fond?

1060

On voit sur un plan, les conduites horizontales selon une pente mais qui vont servir à capter les gaz mais elles peuvent pas être posées avant tant de... à 6.5 mètres du fond...

1065

**LE PRÉSIDENT :**

O.K., d'accord, je comprends.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

1070

... ça prend une telle quantité de déchets, alors combien d'années?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

1075

Je vais demander à mon collègue, monsieur Brien, de faire une première amorce et on va donner le temps à monsieur Jean Bernier, de la firme André Simard et associés de venir compléter avec les menus détails.

**M. DANIEL BRIEN :**

1080

Dans le développement d'une installation d'un site d'enfouissement, ce qu'on fait, c'est qu'on fait la construction de façon séquentielle, c'est-à-dire que quand on parle d'un développement d'un site sur 11.2 hectares, on ne vient pas excaver et mettre les membranes sur 11.2 hectares, on va développer des cellules au fur et à mesure des besoins. Et en fonction du

1085 tonnage de 60 000 tonnes qui est prévu dans le plan, on va développer une superficie minimale pour mettre des déchets pendant un an et après maximum un an, on va mettre les premiers collecteurs de biogaz.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

1090 Mais vu que la section est montrée, la section A-B est montrée de l'ouest vers l'est et la section... ça, c'est le plan vu du dessus mais la section, elle, elle montre un tuyau continu pour toute la section en question, là. Alors, je ne sais pas comment vous pouvez faire ça tant que c'est cellule par cellule, puis pouvoir poser un tuyau continu. Ce tuyau-là posé c'est dans combien  
1095 d'années? Parce que c'est pas dans la première année, là, il y en a beaucoup d'années.

**M. DANIEL BRIEN :**

Effectivement, on va installer, puis on le fait déjà. Si on prend l'exemple de Sainte-Sophie,  
1100 au fur et à mesure qu'on développe des nouvelles cellules, la dernière cellule qu'on a développée, les premiers tuyaux de captage de gaz ont été mis après six mois d'exploitation.

Ça fait qu'à Magog, ça va être le même principe. Une particularité, c'est qu'on utilise des  
1105 tuyaux en polyéthylène haute densité qui sont les mêmes matériaux qu'on utilise pour les membranes et la particularité de ces matériaux-là c'est qu'on peut fusionner, donc extensionner des bouts de tuyaux. Ça fait que si on a besoin, on a un premier 200 mètres pour collecter les gaz dans la première cellule, on pose le premier 200 mètres. Et ensuite de ça, on peut extensionner ces tuyaux-là pour les autres cellules.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

Est-ce qu'il y a des...

**LE PRÉSIDENT :**

1115 Écoutez, ça ne sera pas un échange, là. Passez à votre deuxième question, là. Passez à votre deuxième question.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

O.K.

1120

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

Peut-être, Monsieur le président, si vous me permettez en complément, là, juste pour compléter la réponse...

1125 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., pour compléter la réponse?

1130 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Très rapidement, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1135 D'accord.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

1140 Au plan 11 de 14 dans l'étude technique, la section D, vous voyez toutes les tranchées qui vont être installées, c'est pas trois conduites, c'est trois niveaux de conduites. En réalité, on parle d'environ 26, 27 tranchées et par règlement, on est obligé d'installer les premières tranchées au plus tard après la première année d'opération

1145 Donc, on va commencer à capter les gaz à partir de la fin de la première année au plus tard.

**LE PRÉSIDENT :**

1150 Au plus tard.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

1155 O.K. La deuxième question, c'est le même plan que vous parlez, le 11 de 14 qui localise l'installation des conduites qui capteront les gaz et résidus, comment comptez-vous opérer à travers ces conduites avec des camions, des tracteurs pendant 25 ans sans qu'aucun ne soit déplacé ou débouté, soit par le mouvement des équipements ou par le tassement?

**LE PRÉSIDENT :**

1160 Quels sont les risques de bris?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Je vais demander à monsieur Simard de répondre.

1165 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Bon. Il y a différents volets à la réponse. D'abord, pour l'installation des conduites, évidemment, on va attendre d'atteindre un certain niveau avec les déchets et ensuite on va excaver une tranchée à même les déchets, pour venir placer la conduite. Si je fais l'exemple par rapport à Sainte-Sophie, il y a eu quand même plus de 20 000 mètres linéaires de tranchées qui ont été installées à même les déchets, mais une fois qu'on va atteint le palier, on excavait et on installait la conduite. Donc, le bris par rapport au compacteur, et cetera, c'est comme ça qu'on le minimise.

1175 Et ensuite, le tassement... il faut dire que c'est des conduites en polyéthylène haute densité, donc, ils ont une très grande flexibilité et c'est pour ça qu'on utilise ces conduites-là. C'est pas des tuyaux rigides, c'est des tuyaux qui sont capables de prendre des tassements différentiels.

1180 Et en plus on garde une pente, si vous regardez comme il faut les plans, il y a une pente sur les conduites parce que effectivement, on peut ramasser, c'est un drain dans le fond, remettre de la pierre nette autour, il peut y avoir du lixiviat, donc on collecte ce lixiviat-là et on le réinsère, on le réinjecte à même la masse de déchets. C'est comme ça qu'on garde l'intégrité du système et sa capacité d'aspiration.

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Ça répond, Monsieur?

1190 **M. JEAN-NOËL LEDUC :**

Oui, pour les deux. Merci.

1195 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez l'air déçu mais... Monsieur Jean-Guy Dépôt, s'il vous plaît.

1200 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Monsieur le président, Madame la commissaire, je m'excuse, mais ayant eu à terminer un travail sur un autre dossier, je n'ai pas pu être présent cet après-midi donc j'ignore un peu ce qui fut discuté ici mais je me risque quand même à aborder avec vous la question de la protection de l'eau.

1205 Pour nous, au Conseil régional d'environnement de l'Estrie, la protection de l'eau c'est le point le plus important dans ce genre de dossier, et on considère même que c'est le talon d'Achille de ce genre de dossier.

Une petite parenthèse, en 94 on a réussi à faire fermer le site de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à cause que le site était une source de contamination de l'eau souterraine.

1210

Ma question : est-ce qu'il fut question cet après-midi de la contamination de la chair de poisson dans certains lacs de la région? Il y avait eu alors une étude exhaustive et un important rapport qui avaient été rendu publics. Est-ce que ces documents ont été déposés à cette commission?

1215

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous faites référence à la contamination par les BPC?

1220

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1225

Madame Bernier?

**MME NANCY BERNIER :**

1230

S'il en a été question cet après-midi? Oui.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

J'étais pas là moi, là. J'étais pas là.

1235

**MME NANCY BERNIER :**

S'il y avait eu un rapport...

**LE PRÉSIDENT :**

1240

Non, non, c'est parce que j'ai oublié de dire le oui...

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Ah! bon.

1245

**LE PRÉSIDENT :**

Mais j'allais demander à madame Bernier si son ministère a déposé le document.



**MME NANCY BERNIER :**

1250

Ah! oui, on a déposé les deux documents, les deux études, les deux documents datés de 2000 et 2002, et puis on a déposé aussi récemment plusieurs tableaux montrant la contamination, les données de contamination dans la chair du poisson pour le lac Lovering, pour d'autres lacs de la région de l'Estrie et pour le fleuve Saint-Laurent. Il y a beaucoup d'information à ce niveau-là sur le...

1255

**LE PRÉSIDENT :**

1260

Il y a eu, si vous lisez les verbatims aussi mais on peut vous en faire une synthèse si vous êtes intéressé, le Ministère a exprimé un avis là-dessus aussi.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1265

Parfait. Mais je voulais juste m'assurer que ça avait été déposé pour que vous puissiez ou que les gens puissent en prendre connaissance.

1270

Maintenant, ici j'ai une carte que je déposerai au moment de la présentation du mémoire du Conseil régional d'environnement de l'Estrie, mais je veux quand même en parler un peu puis poser une question à ce sujet.

1275

Sur un total de 13 bassins hydrographiques, réservoirs d'eau potable en Estrie, sept d'entre eux sont situés sur le territoire de la MRC Memphrémagog. Donc, ici, on a une MRC d'eau. En bref, c'est la MRC parmi les six MRC et plus la Ville de Sherbrooke où il y a le plus de lacs et d'eau. En fait, on a un total de 31 lacs et de neuf étangs pour un grand total de 40 plans d'eau.

Sur le lac Memphrémagog et sur le lac Massawipi, il y a dans chacun des cas, quatre prises d'eau municipales. Dans le premier cas, c'est Magog, la Ville de Magog, Potton et Saint-Benoît-du-Lac plus, évidemment, Sherbrooke. Donc, on exporte de l'eau dans une autre entité administrative importante à partir du lac Memphrémagog.

1280

À partir du lac Massawipi, les municipalité de North Hatley, Hatley et Ayer's Cliff, en plus de Waterville, Waterville étant située dans la MRC de Coaticook, donc encore là, de Waterville, on exporte de l'eau vers une autre MRC.

1285

Enfin, sur le petit lac Orford, le petit lac Orford est la source d'eau potable de la municipalité d'Eastman. Et j'en arrive au lac Bowker, je peux pas m'en passer, c'est où je demeure, qui est le réservoir d'eau potable de grande qualité, qui est reconnu par plusieurs, qui dessert les municipalités de Bonsecours, Laurenceville, Canton Valcourt et la Ville de Valcourt. Toutes ces municipalités sont situées dans la MRC du Val Saint-François. Encore là, on exporte de la bonne eau de notre MRC dans d'autres municipalités qui sont situées dans une autre MRC que la nôtre.

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Mais j'imagine que vous allez arriver avec la question?

1295 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

J'en suis là. Je suis rendu là.

1300 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., d'accord. Très bien.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1305 Ma question : est-ce que le ministère en Développement durable, Environnement et Parcs prévoit bientôt adopter des mesures de protection de ces lacs très importants, réservoirs d'eau potable? Je dois mentionner, Monsieur le président et Madame la commissaire, que le Québec, malheureusement, est la dernière province où on n'a pas encore adopté des mesures sévères, je pense entre autres ici au Nouveau Brunswick, Nouvelle Écosse, Terre-neuve, Ontario, puis je pourrais en nommer d'autres, où on a déjà des réglementations sévères pour protéger les lacs et

1310 réservoirs d'eau potable.

Sur cette carte ici – André a ma carte – on a fait dessiner cette carte et on situe, en jaune, les endroits dans notre MRC où on pourrait éventuellement, possiblement, établir un site d'enfouissement et ce site d'enfouissement ne serait pas dans un des bassins versants, réservoirs

1315 d'eau potable dont je viens de parler. Et vous voyez qu'il y a très peu de jaune. Tout ça pour dire que la MRC Memphrémagog, ce n'est pas le meilleur endroit pour y agrandir un site d'enfouissement, mais j'ai bien hâte qu'on adopte des mesures pour protéger ces lacs réservoirs d'eau potable.

1320 Et ma question s'adresse au ministère, quand allons-nous accoucher d'une loi sévère pour protéger ces lacs?

**LE PRÉSIDENT :**

1325 Non, je ris parce que finalement c'est un grand plaidoyer et puis la question n'est qu'un prétexte, mais enfin. allez-y, Madame Bernier. Est-ce que le gouvernement a l'intention de procéder à ce niveau?

1330 **MME NANCY BERNIER :**

Je ne suis pas au courant si le gouvernement a l'intention de procéder à l'adoption d'une telle loi, mais en ce qui concerne le ministère de l'Environnement, on a une préoccupation dans le cadre de tous les projets qu'on évalue et sur lesquels on a une autorisation à délivrer.

1335 On s'assure que les rejets qui vont être émis par ces différents projets, que ce soit un lieu  
d'enfouissement, que ce soit un projet industriel, quel que soit le type de projet, normalement on  
s'assure que les rejets, les eaux usées, en fait, les eaux après traitement qui vont être déversées  
dans le milieu, permettent de respecter les différents usages qu'on retrouve dans le milieu sur la  
base du respect de nos critères de qualité de l'eau, ces critères de qualité de l'eau qui sont définis  
1340 par le ministère de l'Environnement pour plusieurs paramètres, et les usages c'est l'eau potable,  
c'est la baignade, c'est la vie aquatique, la consommation de poissons. Alors, on est très strictes,  
et je pense qu'en ce qui concerne le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières  
résiduelles*, comme je le disais, c'est un règlement qui date de janvier 2006 et au niveau protection  
de la ressource eau, nous, on considère que c'est un règlement qui est très performant.

1345 Je l'ai souligné un peu cet après-midi parce que c'est quand même un règlement pour  
lequel, par exemple, au niveau des normes de rejet, on a été très exigeant.

**LE PRÉSIDENT :**

1350 Mais, monsieur Dépôt parle, fait quand même référence à la région et je me demandais  
quelle est la... comment est-ce que vous définissez le principe de régionalisation dans la politique  
québécoise sur les matières résiduelles?

**MME NANCY BERNIER :**

1355 En fait, le principe de régionalisation, si on peut le ramener comme ça, je dirais que la plus  
petite entité sur le plan régional, c'est à l'échelle de la MRC mais rien n'empêche, et puis même ça  
peut être souhaitable, que plusieurs MRC se mettent ensemble pour élaborer le plan de gestion  
des matières résiduelles. Alors, ce qu'il faut...

1360

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Ce principe de régionalisation, c'est au niveau de l'élaboration du plan de gestion de  
matière résiduelle?

1365

**MME NANCY BERNIER :**

1370 Oui, oui. Juste peut-être pour revenir aussi, je comprends la sensibilité de monsieur par  
rapport à ces questions-là et les limites qu'on a, nous, au niveau de notre réglementation mais il  
reste que, également, les MRC ont certains pouvoirs au niveau de l'aménagement du territoire et  
c'est un peu là-dessus aussi qu'on se base pour voir... je vais donner l'exemple des projets éoliens  
où on a vu récemment des MRC adopter des exigences au niveau de la localisation des éoliennes,  
dans le cadre de l'adoption de *Règlements de contrôle intérimaire* et le gouvernement, dans ses  
décisions, et le ministère de l'Environnement est tenu de respecter cette réglementation-là.

1375            Alors, c'est un peu la même chose au niveau de la ressource eau ou de ce qu'on veut. Ce qu'on voudrait accepter voir au niveau d'un bassin versant pour une région, bien il y a toujours au niveau des MRC, ces pouvoirs-là.

1380            Juste terminer aussi, récemment il y a eu la constitution des comités de bassins versants qui, on l'espère, vont réussir à, peut-être, à jouer un rôle important au niveau de la gestion de tous les bassins versants.

**LE PRÉSIDENT :**

1385            Excellent. Merci. Merci, Monsieur Dépôt.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1390            Juste un commentaire, Monsieur le président, Madame la commissaire. Si on était au Québec vraiment sérieux pour la protection de l'eau, on défendrait rapidement toute construction de sites d'enfouissement ou d'agrandissement de sites d'enfouissement à l'intérieur d'un bassin hydrographique, réservoir d'eau potable. Ce serait le minimum qu'on devrait faire, mais on n'est pas rendu là, malheureusement.

1395            **LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que vous allez l'inscrire dans votre mémoire.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1400            Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1405            Merci, Monsieur Dépôt.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1410            Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1415            Monsieur Réjean Gaudreau. En passant, pour les personnes intéressées, nous pouvons prendre encore cinq personnes, si ces personnes-là peuvent aller s'enregistrer en arrière de la salle.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1420 Oui, Monsieur le président, hier j'avais posé une question au sujet, à savoir il y a pas eu de permis pendant quatre ans, de 80 à 84 que j'avais adressé au Ministère et j'ai pas eu de réponse aujourd'hui. Je voudrais savoir qu'est-ce qui s'est passé là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

1425 Alors, excusez-moi, j'avais oublié.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

C'était peut-être pas eux qui étaient propriétaires dans le temps, là.

1430 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dussault?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

1435 Donc, de 80 à 84, c'était à ce moment-là l'entreprise familiale, la firme Bessette qui était propriétaire, donc c'était pas Waste Management qui a acquis le site en 1998.

**LE PRÉSIDENT :**

1440 Donc, vous n'avez pas l'information?

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

1445 Monsieur le président, l'information est présentée dans l'étude d'impact.

**LE PRÉSIDENT :**

1450 Je ne veux pas savoir si elle est présente, je demande est-ce que vous avez la réponse à fournir?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Mon collègue est en train de faire la recherche.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît. Madame Bernier, à votre connaissance, est-ce que vous avez des informations?

1460 **MME NANCY BERNIER :**

Monsieur Grondin va répondre à la question.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Grondin.

**M. MICHEL GRONDIN :**

1470 Bonsoir. Effectivement, j'ai fouillé ce matin dans les papiers passablement jaunis d'ailleurs, et ce que j'ai trouvé, c'est simplement qu'il y avait eu un permis qui avait été délivré en 1975, comme monsieur avait dit, et en théorie, en 80, on devait avoir un autre permis. Et ce qui s'est  
1475 passé, c'est que le 19 mai 80, la compagnie Services Sanitaires Bessette, à l'époque, monsieur Réjean Bessette, a fait une demande pour que son permis soit renouvelé pour une période de cinq ans et c'est l'époque où les gens venaient de Québec pour venir dans les régions et ce que  
1480 monsieur Brochu me disait, et je l'ai confirmé dans une correspondance du mois de juin... du mois de juin 1980, on a demandé à monsieur Bessette qu'il fasse une étude hydrogéologique, on a demandé à monsieur Bessette qu'il refasse ses plans et devis car monsieur Bessette voulait agrandir son site. On a demandé à monsieur Bessette qu'il fasse une garantie pour obtenir un  
1485 certificat de conformité, qu'il fasse les travaux, et ensuite on pourrait lui émettre un permis.

Et ce faisant, depuis... en 81, 82, monsieur Bessette a donné le mandat à des firmes de génie-conseils de produire des plans et devis.

1485 Il y a eu certaines discussions. Les gens du Ministère n'était pas en accord avec les plans et devis fournis et tout ça pour arriver que finalement les plans et devis complets et vraiment, là, satisfaisants n'ont été remis au Ministère qu'en 1983.

1490 À cette époque-là il manquait encore l'accord de la CPTAQ et cet accord-là est rentré en 1984, seulement, ce qui fait que le nouveau permis, les travaux ont eu lieu en 1984 et le permis a été délivré ou émis en novembre 84 et ce que monsieur disait à l'effet que pendant quatre ans, il y avait eu aucun permis, c'est bel et bien vrai.

1495 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Puis d'après ce que je peux comprendre, c'est aux cinq ans que les permis sont délivrés?

1500

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Bernier.

**M. MICHEL GRONDIN :**

1505

C'était le cas jusqu'en 2000 ou 2001 mais depuis ce temps-là, l'article 55 de la Loi a été enlevé et il y a plus aucun permis, autant pour les sites privés que pour les sites publics.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1510

Aucun permis?

**M. MICHEL GRONDIN :**

1515

Présentement, non.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, attention, là. Madame Bernier?

1520

**MME NANCY BERNIER :**

Maintenant ce sont des certificats d'autorisation qui sont délivrés.

1525

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

O.K. Pour la même période, pour un cinq ans?

**MME NANCY BERNIER :**

1530

C'est l'équivalent d'un permis.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1535

Mais pour la même période de cinq ans?

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Bernier, les certificats d'autorisation actuels sont valables pour une durée de combien de temps?

1540

**MME NANCY BERNIER :**

Ah! il y a pas de durée, il y a pas de limite.

1545

**M. MICHEL GRONDIN :**

Il n'y a pas aucune durée. Il n'y a pas aucune durée. Ce qu'on fait tout simplement, c'est qu'on délivre un CA pour un volume de X mille ou million de mètres cubes et à partir de l'instant où le site est plein, à ce moment-là c'est fini.

1550

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, dans le cas qui nous intéresse, si le promoteur est autorisé à aménager son LET, il aurait un certificat d'autorisation une fois?

1555

**MME NANCY BERNIER :**

Il aurait un décret autorisant le projet.

1560

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**MME NANCY BERNIER :**

1565

Par la suite, depuis quelques temps, de la façon dont on fonctionne, c'est qu'étant donné que les autorisations, le décret peut concerner un projet qui a une durée de vie de 10, 15, 20 ou 25 ans, ce qu'on fait, c'est qu'on leur demande de venir faire une demande de certificat d'autorisation. Alors, c'est le moment où ils déposent les plans et devis puis on donne le certificat d'autorisation pour un certain volume de matières résiduelles à enfouir.

1570

Alors, il peut revenir auprès du ministère de l'Environnement quatre, cinq fois sur une période, par exemple, de 20 ans pour chercher un nouvel...

1575

**LE PRÉSIDENT :**

Un autre volet.



**MME NANCY BERNIER :**

1580 ... un nouveau certificat d'autorisation et notre condition de décret, on indique toujours qu'il doit faire la démonstration, lorsqu'il revient auprès du Ministère pour avoir un nouveau certificat d'autorisation, faire la démonstration qu'il respecte toutes les conditions de son décret.

**LE PRÉSIDENT :**

1585 Est-ce que dans le cas présent vous pourriez donner un certificat d'autorisation pour un million et demi de tonnes de matières résiduelles?

**MME NANCY BERNIER :**

1590 On pourrait donner un décret, mais sûrement pas pour un million et demi. Depuis quelques années, on ne fonctionne plus de cette façon-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1595 Comment vous fonctionnez?

**MME NANCY BERNIER :**

1600 On les fractionne. Ça pourrait être, par exemple, pour à chaque... lorsqu'il aura atteint, lorsqu'il aura enfoui 250 000 mètres cubes de déchets, par exemple, on pourra délivrer un premier certificat d'autorisation puis revenir encore pour un nouveau 250 000 jusqu'à la capacité totale.

**LE PRÉSIDENT :**

1605 Très bien. Ça répond?

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1610 Ce qui veut dire qu'il pourrait arriver, au lieu d'être 60 000 tonnes par année, il pourrait faire 120, 200 puis arriver à un moment donné à 250...

**LE PRÉSIDENT :**

1615 Est-ce que vous...

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Est-ce que c'est temporel?

1620 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que dans le certificat d'autorisation, c'est un volume total ou c'est sa distribution également dans le temps?

1625 **MME NANCY BERNIER :**

En fait, il a une limite annuelle, si je peux dire. Dans ce cas-ci, il nous a dit que ce serait 60 000 tonnes par année. Alors, soit que c'est inscrit dans le décret ou que... En fait, il y a toujours une limitation au tonnage qui peut être enfoui annuellement.

1630

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1635

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Comme les autres permis anciennement, il y avait une limite annuelle aussi.

**MME NANCY BERNIER :**

1640

Les autres permis...

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1645

Bien, dans les années 90, disons?

**MME NANCY BERNIER :**

1650

Non, il n'y avait pas nécessairement de limite annuelle, non. C'est beaucoup plus depuis que les projets sont assujettis à la procédure d'évaluation environnementale, c'est-à-dire que les projets sont soumis, ils doivent faire l'objet d'une étude d'impact et la décision est prise par le gouvernement, par l'adoption d'un décret. C'est dans le cadre des décrets où on inscrit des conditions d'autorisation à ces projets, et puis c'est là qu'on met une limite annuelle.

1655

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

O.K., c'est bien.

**LE PRÉSIDENT :**

1660

C'est bien? Allez-y, votre deuxième question.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1665 Une deuxième, c'est beau. Ça s'adresserait à Waste Manager ou au concepteur des documents, PR3.1, Annexe J, si on pouvait leur demander qu'ils ouvrent à cette page parce que sur les calculs...

**LE PRÉSIDENT :**

1670 Monsieur Dussault, est-ce que vous pouvez la présenter au tableau? Puis vous pouvez poser votre question pendant qu'on se prépare.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1675 Oui. C'est que dans les calculs, c'est simplement pour les formules mathématiques, si j'arrive avec le 'l' moyen, j'ai beau faire le calcul...

**LE PRÉSIDENT :**

1680 Ah! bien là, je ne vous suis pas. Je pense qu'on va attendre...

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1685 Non, mais c'est pour ça que j'aimerais avoir le... j'arrive pas au même résultat qu'eux.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1690 **M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Puis je voudrais avoir une précision là-dessus.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

1695 Juste un instant, il va être affiché. Alors, voici, Monsieur le président.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1700 L'Annexe J.

**LE PRÉSIDENT :**

On y est à l'Annexe J.

1705 **M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Dans les calculs, si on continue plus bas, on arrive dans 'l' moyen.

1710 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, vous l'avez, oui.

1715 **M. RÉJEAN GAUDREAU :**

On continue un peu plus bas encore.

1720 **LE PRÉSIDENT :**

Un peu plus bas?

1725 **M. RÉJEAN GAUDREAU :**à

Oui. Le résultat, tiens, à un virgule zéro quatre-vingt-un. Si je le calcule tel qu'il est, le IN qui est dans la formule avant la dernière parenthèse, là... non, mettez-le plus bas, remontez un peu une petite main, tassez vers là, c'est ça. Ça, ça signifie quoi? Parce que j'ai essayé de multiplier, moi, tout ce que je vois là, puis j'arrive pas à ce résultat-là.

1730 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Monsieur le président, on va appeler monsieur André Simard.

1735 **M. RÉJEAN GAUDREAU :**

J'ai présumé que c'était N exposant quelque chose.

1740 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Alors, Monsieur le président, juste pour le bénéfice des gens, là, je vais juste expliquer les calculs qui apparaissent à cette annexe-là. Ça a été une expertise qu'on a faite pour vérifier s'il y avait... vérifier l'efficacité effective, là, du système d'imperméabilisation dont on a parlé, donc les géomembranes, les géotextiles et tout, là. Donc, ça a été un calcul reconnu qui a été fait pour vérifier qu'est-ce que c'était l'imperméabilité, là, de ça, et puis le résultat c'est à peu près trois cuillerées...

1745 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, ce n'était pas ça la question, là.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

1750 Oui, d'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1755 Si vous pouvez répondre à la question?

**M. ANDRÉ SIMARD :**

1760 Alors, Monsieur le président, effectivement c'est des formules empiriques qui ont été développées par des chercheurs américains pour calculer la quantité potentielle d'exfiltration par un système de membranes composites. Un des éléments qui est important, lorsqu'on calcule un taux d'exfiltration, c'est la pression ou ce qui devient, si on veut, le gradient, c'est-à-dire que la pression d'eau divisée par l'épaisseur du matériel imperméabilisant.

1765 Par contre, lorsqu'on a un GCL, on va avoir, ce qu'on appelle, un rayon humide, on va avoir de l'eau qui va passer au travers et il y a une certaine zone, qui est essentiellement un cercle autour de la perfection (sic) par laquelle qu'il va être humidifié. Et le gradient, au niveau du trou c'est la quantité d'eau qu'il y a au-dessus du trou, qui est dans le vide, mais lorsqu'on s'éloigne du trou, le gradient diminue. Donc, c'est une formule, le 'l' moyen, c'est le gradient moyen sur le cercle, sur le périmètre humide et la formule qui est là, c'est une formule également qui a été développée par les chercheurs pour arriver à calculer le gradient moyen à travers l'orifice.

1770 **LE PRÉSIDENT :**

1775 Bon, mais la question est quand même très précise...

**M. ANDRÉ SIMARD :**

Oui.

1780 **LE PRÉSIDENT :**

... qu'est-ce que LN?

**M. ANDRÉ SIMARD :**

1785 LN c'est le logarithme. LN, c'est le logarithme, c'est le LN. 'l' moyen égale – là, toute la formule – le logarithme de 0,294.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1790 Ça répond bien. Si je continue avec mon même raisonnement pour les calculs...

**LE PRÉSIDENT :**

1795 Excusez, excusez-moi. Ma collègue a besoin d'une information additionnelle.

**MME CATHERINE CHAUVIN, Commissaire :**

1800 Il me semblait que c'était un logarithme qui n'était pas sur une base de 10 mais népérien 2.74?

**M. ANDRÉ SIMARD :**

1805 Sur le 'E' 3.14 quelque chose, là.. Ce n'est pas la même base de logarithme que le logarithme à base 10, effectivement.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1810 Ah! c'est pas la même base que sur la calculatrice que je marque log?

**M. ANDRÉ SIMARD :**

C'est le LN sur la calculatrice.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1815 O.K. Si je marque log il va le faire?

**LE PRÉSIDENT :**

1820 Non, non.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

1825 LN. Normalement sur votre calculatrice vous avez log, L-O-G.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Oui.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

1830

Mais il y a normalement, soit en haut ou en bas, LN, c'est une autre base de calcul.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1835

O.K., O.K., c'est beau. C'est bien merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1840

Alors, je vous remercie.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Ah, mais j'étais pour continuer mon raisonnement là-dessus...

1845

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1850

Je reviendrai.

**LE PRÉSIDENT :**

1855

Oui, s'il vous plaît.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

1860

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur André Prud'homme.

1865

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

Alors, bonsoir, messieurs, dames.

**LE PRÉSIDENT :**

1870

Bonsoir, Monsieur.

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

1875 La problématique de toute la situation ici, c'est le site, le site, le site. Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est combien y a-t-il de sites LES et LET au Québec et combien sont situés en amont ou dans un bassin versant à moins de trois kilomètres d'un plan d'eau, selon les permis d'opération, là?

**LE PRÉSIDENT :**

1880 Je vais quand même transférer la question à madame Bernier mais il n'y a pas que des LES et des LET, là, mais en fait, j'imagine que madame Bernier pourrait vous faire peut-être le... vous dresser le répertoire ou le bilan.

1885 Maintenant, Madame Bernier...

**MME NANCY BERNIER :**

1890 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1895 Est-ce que vous pourriez, dans un premier temps, indiquer le nombre de LES, LET au Québec?

**MME NANCY BERNIER :**

1900 Environ une soixantaine.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**MME NANCY BERNIER :**

1905 Mais on va vous revenir, on va faire l'exercice, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1910 Est-ce que ça inclut les dépôts de matériaux secs et...

**MME NANCY BERNIER :**

Non.



1915 **LE PRÉSIDENT :**

Non.

1920 **MME NANCY BERNIER :**

C'est seulement les LET et les LET.

1925 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1930 **MME NANCY BERNIER :**

C'est ça? Une soixantaine.

1935 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ce que je veux juste que vous compreniez, c'est qu'il y a d'autres sites aussi qui ne sont pas inclus ni dans les LES, ni dans les LET comme le dépôt de matériaux secs. Maintenant...

1940 **MME NANCY BERNIER :**

Et aussi les dépôts en tranchée aussi.

1945 **LE PRÉSIDENT :**

Dépôts en tranchée. Maintenant, sa question touche particulièrement la localisation des sites, des LES et des LET dans un rayon de...?

1950 **M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

De moins de trois kilomètres d'un plan d'eau.

1955 **LE PRÉSIDENT :**

Moins de trois kilomètres d'un plan d'eau.

1960 **MME NANCY BERNIER :**

1965 Il faudrait qu'on fasse la recherche, là, dans un rayon de moins de trois kilomètres d'un plan d'eau. Le plan d'eau étant d'un lac, j'imagine, pour préciser la question? C'est d'un lac?

Parce que ça pourrait être aussi une rivière dans laquelle il y a... parce que votre préoccupation doit être en lien avec la prise d'eau...

1960 **M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

Une rivière qui peut alimenter un lac.

1965 **MME NANCY BERNIER :**

... une eau potable.

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

1970 En d'autres mots, je veux savoir si on est les seuls qui sommes pris dans cette situation-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1975 Mais ça, la réponse peut être répondue assez rapidement. Ça, la question, sans nécessairement déterminer le nombre exact, on va poser la question autrement. Madame Bernier, est-ce qu'il existe... elle me connaît trop. Je pense que c'est la troisième commission sur laquelle elle siège en ma présence, là.

1980 **MME NANCY BERNIER :**

On a peut-être un ou deux cas à peu près semblables. C'est des lacs, si vous voulez des rivières... ils sont presque toujours sur le bord d'une rivière parce que la plupart rejettent, ou des ruisseaux, rejettent des eaux de lixiviation, finalement.

1985 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le respect d'objectifs environnementaux de rejets, j'imagine?

1990 **MME NANCY BERNIER :**

Pardon? Excusez.

**LE PRÉSIDENT :**

1995 Dans le respect d'objectifs environnementaux de rejets?

**MME NANCY BERNIER :**

2000 Pour les projets qui ont été soumis à la procédure d'évaluation environnementale, oui, dans le respect des normes du règlement actuel et des objectifs environnementaux de rejets, c'est-à-dire que c'est pas une obligation de respect dans le cadre des objectifs environnementaux de rejet mais c'est une... ils doivent faire la démonstration qu'ils font les efforts au niveau du traitement pour respecter ces objectifs.

**LE PRÉSIDENT :**

2005 D'ailleurs, je serais curieux. Pourquoi, dans le cadre de ce projet, il n'y a pas eu d'objectifs environnementaux de rejets?

**MME NANCY BERNIER :**

2010 Ah! Bien, c'est parce qu'il y a pas de rejets.

**LE PRÉSIDENT :**

2015 Non, non, mais...

**MME NANCY BERNIER :**

2020 Parce que ce n'est pas prévu, c'est pas...

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que c'est la décision du promoteur?

**MME NANCY BERNIER :**

2025 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2030 Ah! d'accord.

**MME NANCY BERNIER :**

2035 Le promoteur a décidé de ne pas traiter sur le site, c'est toujours comme ça. On voit de plus en plus, je dirais, là, une demande de la part des exploitants de traiter les eaux de lixiviation à l'extérieur du lieu d'enfouissement, de faire un traitement hors site et d'utiliser les installations municipales.

**LE PRÉSIDENT :**

2040

Les stations d'épuration.

**MME NANCY BERNIER :**

2045

Et on est en train de revoir... on est en train de voir nos exigences à ce niveau-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2050

Donc, il y a environ deux sites maintenant, deux sites proches de lacs, par contre, il y en aurait plusieurs proches de rivières.

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

2055

D'accord. O.K.

**MME NANCY BERNIER :**

Il y a 61 lieux d'enfouissement sanitaire sur le territoire, y inclut LES et LET.

2060

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2065

Monsieur, s'il vous plaît, ma collègue, madame Chauvin, va poser une question.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2070

Une petite précision parce qu'il a été mentionné souvent, la distance à vol d'oiseau entre le site Bestan et le lac Memphrémagog, sauf que du côté du ministère de l'Environnement et de Waste Management, on nous a expliqué à plusieurs reprises que ce n'est pas la distance à vol d'oiseau qui est considérée sur le plan de l'analyse environnementale, mais plutôt la distance, j'oublie le nom, peut-être hydraulique, là, ou... Alors, si on formulait la question par rapport à la distance sur le plan hydraulique entre le site puis le lac, qu'est-ce qu'on aurait comme réponse? Est-ce qu'on aurait beaucoup plus de sites parmi les 61?

2075

**MME NANCY BERNIER :**

2080

Madame Cloutier va dire quelque chose.

**MME SYLVIE CLOUTIER :**

2085 Bien, c'est la même réponse. C'est ça, ils sont presque tous à proximité d'un ruisseau, même souvent c'est un ruisseau puis on a une problématique qui est autre parce qu'il n'y a presque pas d'eau aussi, là, ou bien il y a un lac pas tellement loin mais généralement c'est plus souvent des cours d'eau que des lacs comme tels. Comme on disait tout à l'heure, il y en a juste quelques-uns au Québec, là, qui ont un lac à distance, peut-être à, je sais pas, une vingtaine de kilomètres, là.

2090 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

La question c'est la distance sur le plan hydraulique, c'est-à-dire...

**MME SYLVIE CLOUTIER :**

2095 Pour ici?

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2100 Oui, c'est qu'ici on a expliqué à quelques reprises que la distance entre le site et le lac Memphrémagog pour les eaux souterraines, ce n'est pas la distance à vol d'oiseau parce que l'eau, elle a des chemins par lesquels elle circule.

**MME NANCY BERNIER :**

2105 La vitesse d'écoulement des eaux souterraines, c'est de ça vous parlez, la vitesse d'écoulement des eaux souterraines? Probablement que dans le *Règlement sur les déchets solides* il y avait une exigence dans ce sens-là au niveau de l'aménagement des lieux d'enfouissement, on avait une exigence qui disait que le lieu... les eaux souterraines doivent se déplacer à une certaine vitesse, c'est parce que je ne le sais pas par coeur, là, mais je ne sais pas si c'est à ça que vous référez?

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2115 Non. Bien, un peu, mais pas tout à fait. Je pense que c'est peut-être plutôt du côté de Waste Management qu'on a présenté une acétate dans laquelle on montrait que, par exemple, s'il y avait le lixiviat, le bassin de lixiviat, s'il y avait un déversement, il y aurait un parcours de 45 kilomètres avant de se rendre à la prise d'eau potable de Magog, ce qui inclut un grand parcours dans le lac lui-même, là. Ça fait que la distance hydraulique pour les eaux de surface entre le site et le lac n'est pas nécessairement la distance à vol d'oiseau.

2120

**MME NANCY BERNIER :**

2125 Ah, O.K. En fait, c'est qu'ici, comme je l'ai souligné cet après-midi, il y avait pas de lien hydraulique entre... En fait, la distance exactement, si on y allait à vol d'oiseau, là, c'est pas dans ce sens-là parce que les eaux souterraines, à partir du lieu d'enfouissement, se dirigent pas vers le lac Memphrémagog mais se dirigent vers le lac Lovering. Donc, c'est dans ce sens-là que d'une fois... ensuite, on suit le parcours.

2130 En fait, ce qu'on a vu, c'est que le patron d'écoulement des eaux souterraines ici est le même que les eaux de surface. Si on voit le patron d'écoulement des eaux... c'est l'hydrogéologue à un moment donné qui l'a dit chez nous, il disait : si on regarde au niveau de l'écoulement des eaux de surface, on peut prendre ce patron-là puis le reporter aux eaux souterraines.

**LE PRÉSIDENT :**

2135 Monsieur Prud'homme, votre deuxième question.

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

2140 Oui. On peut juste exprimer un voeu, espérons que d'ici peu il y en aura juste un près d'un lac et éventuellement qu'il n'y en ait plus.

2145 On parle d'un LET mais moi, pour moi, c'est plus un LAT parce que c'est un lieu d'accumulations techniques parce que, pour moi, enfouissement c'est en dessous du sol puis au-dessus du sol on l'accumule. Et compte tenu des changements climatiques importants que l'on vit, des pluies, des vents violents, sécheresse, conditions de sol, sous-sol, et cetera, qu'est-ce qui arriverait si on faisait face à une catastrophe importante tel qu'un tremblement de terre et puis qu'on a 70 pieds, 75 pieds de déchets accumulés dans une, deux, trois, quatre cellules et puis tout le mouvement de sol qu'il y aurait là, il arriverait quoi avec tous les détritrus qui suivraient leur cours normal qui, dans l'eau, et cetera, puis que l'étang aux Castors, là, il est mieux d'avoir beaucoup de castors pour pouvoir tout ramasser ça avant que ça se ramasse dans le lac Lovering. Est-ce qu'on a considéré ça?

2150

**LE PRÉSIDENT :**

2155 Est-ce que vous avez simulé des situations de catastrophe qui impliquent un séisme?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

2160 Je vais demander à monsieur Simard de répondre à cette question.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

Effectivement, Monsieur le président, les analyses de stabilité au niveau du site ont été faites en considérant les conditions sismiques.

2165

**LE PRÉSIDENT :**

Jusqu'à quel niveau?

2170

**M. ANDRÉ SIMARD :**

Je devrai consulter l'étude pour vous dire exactement. Normalement, ce qu'on fait, on prend les forces statiques et on vient appliquer un facteur d'augmentation des forces statiques pour tenir compte des forces dynamiques, parce qu'un tremblement de terre, essentiellement, va créer un mouvement, donc créer une force dynamique, donc on va venir majorer la force statique pour tenir compte de l'effort sismique. Mais la réponse exacte, je dois consulter l'étude pour vous répondre.

2175

**LE PRÉSIDENT :**

Et vous considérez que ce scénario c'est un scénario réaliste, le pire scénario ou un scénario léger?

2180

**M. ANDRÉ SIMARD :**

Non, les conditions sismiques c'est les pires scénarios et je vous dirais qu'en plus, je veux pas rentrer trop dans la technique, mais lorsqu'on parle de stabilité au niveau des membranes, on a des stabilités en condition... on parle de *peak strength*, le maximum, et on a *residual strength*. Ça veut dire quand une membrane commence à glisser une sur l'autre, on tombe dans un... elle a moins de force, donc c'est la force résiduelle après mouvement.

2185

2190

Donc, lorsqu'on fait les calculs, lorsqu'on fait la conception du site, on le fait avec les valeurs résiduelles. Ça veut dire, on prend pour acquis que les membranes vont s'être déplacées, donc on va avoir passé la résistance maximum donc on design avec la résistance résiduelle, ce qui nous donne facteur de sécurité supplémentaire.

2195

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Pourriez-vous nous indiquer la section...

2200

**M. ANDRÉ SIMARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2205

... dans l'étude d'impact?

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

2210

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2215

Je vous remercie.

Alors, en attendant la réponse, j'appelle monsieur Marc Chiasson.

**M. MARC CHIASSON :**

2220

Monsieur le président, est-ce que ce serait possible de faire afficher sur l'écran la figure 5.3 qui apparaît dans le document PR3.1 et qui a rapport au profil de dispersion atmosphérique des polluants?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

2225

Vous avez dit 5.3?

**M. MARC CHIASSON :**

2230

Figure 5.3, oui.

Alors, ma question en référence avec ce graphique ou cette simulation, j'aimerais qu'on m'explique c'est quoi exactement ce profil-là, est-ce que c'est les polluants qui sont dispersés dans l'air à partir du site? Si c'est le cas, c'est quoi ces polluants-là? J'ai lu dans l'étude qu'on parlait des SRT, les soufres réduits totaux. Est-ce que c'est les polluants qui sont à la base des odeurs? Et puis je ne sais pas si vous vous rappelez, hier on avait positionné ma résidence qui est juste ici, je voudrais savoir, cette simulation-là, est-ce qu'elle tient compte des vents? Et si oui, quelle était la teneur des vents qui supportent cette simulation-là?

2235

2240

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Alors, Monsieur le président, je vais inviter madame Catherine Verrault, spécialiste en gestion des biogaz chez André Simard et associés à répondre à la question.



**MME CATHERINE VERRAULT :**

2245

Bon. Il y a plusieurs volets à la question. Premièrement, effectivement, on a effectué la modélisation de la dispersion atmosphérique des composés soufrés et réduits totaux, conformément à la procédure qui a été développée par le ministère de l'Environnement pour évaluer l'impact de l'implantation ou d'un agrandissement d'un site sur la qualité de l'air aux alentours. Donc...

2250

**LE PRÉSIDENT :**

Juste une précision, Madame Bernier. Les soufres réduits totaux ne sont plus normés à l'heure actuelle, hein?

2255

**MME NANCY BERNIER :**

Ils ne sont pas normés, c'est le H<sub>2</sub>S, en fait, dans le *Règlement sur la qualité de l'atmosphère*, mais le *Projet de règlement sur l'assainissement de l'air* prévoit une norme pour le H<sub>2</sub>S, une norme en air ambiant de six microgrammes mètres cubes, c'est l'équivalent du SRT, là.

2260

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Effectivement, comme ils vous l'ont dit, c'est pour mesurer l'impact sur les odeurs.

2265

**M. MARC CHIASSON :**

O.K.

2270

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord? Alors, très bien.

2275

**MME CHRISTINE VERRAULT :**

Bon. Maintenant, quand on fait une étude de dispersion atmosphérique, principalement dans les lieux où on a accès à des données météo, ce qu'on va prendre, c'est qu'on va prendre cinq ans de données météo horaires, donc ça veut dire environ 45 000 événements de conditions météorologiques qui ont préséance dans cette région-là.

2280

Donc, dans le cas de Magog ici, l'étude a été effectivement effectuée avec 45 000 données horaires de vitesse direction de vent, température, classe de stabilité et hauteur de mélange.

2285           Donc, ce qu'on voit ici, c'est que, bon, premièrement, vous avez des petites étoiles dans le fond, là. C'est que dans la zone d'étude, on va définir des récepteurs, chaque petit plus que vous voyez comme ça, et le logiciel va calculer pour chacun de ces petits plus là, toutes les concentrations qu'il va obtenir pour les 8 760 données de cette année-là et il va nous indiquer la concentration la pire qu'on obtiendrait dans l'année.

2290           Donc, ce qu'on voit ici, c'est un profil de la concentration maximale horaire obtenue pour... celle-là c'est quelle année, celle-là?

**LE PRÉSIDENT :**

2295           1997.

**MME CATHERINE VERRAULT :**

2300           97. De toute façon, dans l'étude de dispersion atmosphérique, vous allez voir que les profils sont très similaires d'une année à l'autre, de 93 à 1997.

2305           Maintenant, en termes de critère de SRT, le critère a été fixé à six microgrammes par mètre cube, et on voit ici qu'on respecte en tout temps, à l'extérieur de la limite de propriété, le fameux critère de SRT. En fait, au point d'impact maximum, la concentration qui est obtenue c'est 2.68 microgrammes par mètre cube donc c'est 44 % du critère.

2310           Il est à signaler aussi que cette modélisation-là, on va la faire basée sur l'année maximale d'émission des biogaz à l'atmosphère. Donc, c'est vraiment représentatif du *peak* des émissions.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça répond?

2315           **M. MARC CHIASSON :**

Pas tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

Non?

2320           **M. MARC CHIASSON :**

2325           Parce qu'on n'a pas spécifié... ça, ça veut tu dire que – je vous repointe ma propriété, Madame. Moi, je suis les données météo sur ma ferme depuis 10 ans. J'aimerais connaître votre source pour vos données météo. J'imagine c'est une station d'Environnement Canada mais j'aimerais savoir laquelle?

**MME CATHERINE VERRAULT :**

2330 En fait, pour la direction et vitesse des vents, c'est la station du lac Memphrémagog. Au niveau des classes de stabilité, c'est la station de Sherbrooke et au niveau des hauteurs de mélange, c'est la station de Maniwaki. Il faut comprendre qu'au Québec, il y a seulement deux stations qui font les calculs de hauteurs de mélange, c'est Maniwaki puis une autre station sur la Côte Nord, je crois, là.

2335 **M. MARC CHIASSON :**

O.K., merci pour la source. Maintenant, je reviens à ma question principale. Ma propriété est là. Mes vents dominants sont toujours dans cette direction-là, je vous dirais, je suis en accord avec ce qui est montré dans vos documents, ça respecte ça. La journée où est-ce qu'il va faire des vents légers et variables, comme aujourd'hui, je peux facilement imaginer que la pollution va se diffuser dans l'ensemble des directions. Mais la journée où il vente à 40 kilomètres/heure, est-ce que je suis sujet à constater sur mon site une augmentation de la concentration des éléments contaminants que je peux rencontrer dans l'air?

2345 **MME CATHERINE VERRAULT :**

En fait, comme je vous ai dit tout à l'heure, le logiciel, lui, va tenir compte de toutes les conditions météo qui sont rencontrées pendant l'année. Donc, autant les périodes de vent calme que des périodes où les vents pourraient être plus forts en provenance du lac Memphrémagog.

2350

**M. MARC CHIASSON :**

O.K.

**MME CATHERINE VERRAULT :**

2355

Donc, toutes ces situations-là sont considérées par le logiciel et ce qu'on voit là sur la carte, c'est le résultat de la pire condition météo. Maintenant, on pourrait faire référence...

**LE PRÉSIDENT :**

2360

Je pense... est-ce que c'est possible d'avoir un écart type? Ça, c'est une moyenne, c'est une valeur. Est-ce qu'il peut y avoir...

**MME CATHERINE VERRAULT :**

2365

Bien, en fait, c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il peut y avoir une fluctuation, quels sont les maxima, les minima? Non?

2370

**MME CATHERINE VERRAULT :**

C'est pas une moyenne.

2375

**LE PRÉSIDENT :**

Ça ne peut pas être comme ça.

2380

**MME CATHERINE VERRAULT :**

C'est la pire valeur obtenue dans l'année...

**LE PRÉSIDENT :**

2385

C'est la pire valeur, donc c'est la maximale?

**MME CATHERINE VERRAULT :**

Le maxima.

2390

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça ne peut pas dépasser cette valeur.

2395

**M. MARC CHIASSE :**

J'aurai une question complémentaire à adresser au ministère de la Santé.

**LE PRÉSIDENT :**

2400

Attendez une seconde, là. Je vais vous laisser compléter votre information, là.

**MME CATHERINE VERRAULT :**

2405

Si on regarde maintenant au niveau des moyennes, bon, je crois que dans l'étude d'impact on ne reprend pas un profil annuel mais dans l'étude de dispersion qui est le document PR8.5, on a également mis les profils de dispersion annuels où, ça, ce sont des moyennes, toutes les moyennes obtenues en chaque heure de l'année.

2410 Donc, on se rend compte qu'évidemment les concentrations moyennes... la concentration moyenne est beaucoup plus basse en chacun des récepteurs, par un facteur de 10 et même plus, là.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2415 Quand on regarde le profil qui est présenté à l'écran, on a l'impression, comme l'a souligné monsieur Prud'Homme, que c'est dans des conditions de vents faibles, c'est-à-dire qu'il y a pas de... c'est une dispersion isotrope, là, ou je ne sais pas, dans toutes les directions équivalentes.

2420 Ce que ça veut dire, c'est qu'au cours de l'année 97, quand il y avait du vent fort, il y avait comme un phénomène de dilution et non pas un phénomène de concentration des contaminants dans la direction où le vent souffle, est-ce qu'on pourrait, par exemple, penser que ça veut dire ça?

**MME CATHERINE VERRAULT :**

2425 Bien, en fait, quand on analyse les fichiers des plus hautes valeurs, si vous voulez, le logiciel nous dit aussi ça correspond à quel événement météo, et on peut retourner dans le fichier météo et on se rend compte habituellement que les valeurs les plus élevées sont obtenues par vents faibles. Donc, la nuit, c'est principalement durant les heures de nuit où est-ce qu'on obtient les concentrations plus élevées, on a des rabattements et, si vous voulez, les gaz restent au sol.

2430

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2435 Donc, quand les vents dominants qui arrivent dans l'axe de la coulée, finalement, sont présents, ce n'est pas dans ces conditions-là qu'on observerait des concentrations maximum, peu importe où on est dans la grille, est-ce que je me...

**MME CATHERINE VERRAULT :**

2440 Non, c'est pas par forts vents qu'on va obtenir les pires conditions, non.

**M. MARC CHIASSE :**

2445 J'en comprends que quand il y a de la turbulence atmosphérique, il y a une plus grande dilution de la source de contaminants?

**MME CATHERINE VERRAULT :**

C'est ça.

**M. MARC CHIASSE :**

2450

Mais ma question s'adresse, en complément, Monsieur le président, s'il vous plaît, j'aimerais poser la question au ministère de la Santé et des Services sociaux. Les niveaux qui sont indiqués là sur ma propriété, c'est bien égocentrique comme question pour moi et ma famille, là, mais à ce niveau-là, dans le vert pâle qui correspond sur l'échelle entre 1.5 et 2.5, je ne peux lire l'échelle, je crois que c'est des picogrammes par mètre cube?

2455

**LE PRÉSIDENT :**

Microgrammes par mètre cube.

2460

**M. MARC CHIASSE :**

Des microgrammes par mètre cube.

2465

**LE PRÉSIDENT :**

Pardon!

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2470

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2475

C'est microgrammes par mètre cube, oui.

**M. MARC CHIASSE :**

2480

J'aimerais ça.... est-ce que ça sent à ce niveau-là, un? Et puis est-ce que le Ministère, vous avez des études qui documentent l'effet sur la santé des êtres humains qui sont exposés à ça?

**Dr RENO PROULX :**

2485

Les concentrations... les produits soufrés qui sont dégagés par les sites d'enfouissement et de sulfure d'hydrogène ou mercaptan sont des substances qui ont des seuils olfactifs qui sont extrêmement bas. Et ce qu'on a remarqué, c'est que ces gaz-là agissent sur l'organisme d'une façon qui n'emprunte pas les voies toxicologiques classiques qui demanderaient une inhalation, une absorption, une distribution dans l'organisme pour atteindre les organes cibles, et faire leur effet.

2490

2495 Ils n'atteignent pas ces concentrations-là et pourtant on remarque que les gens rapportent des symptômes qu'on peut objectiver, des symptômes qui vont, par exemple, des maux de tête, fatigue, irritation des yeux et des muqueuses, et on comprend de plus en plus qu'elle n'emprunte pas la voie toxicologique classique et il y a d'autre chose qui explique ça, qui est relié au profil psychologique de l'individu, et ce n'est pas un jugement de valeur, c'est une simple constatation, les attentes de l'individu en termes de sécurité et de santé. Donc, c'est assez complexe.

2500 Et l'individu étant confronté à ces changements-là physiologiques chez lui, va entraîner en contrepartie des effets psychologiques. Donc, la personne commence, devient anxieuse, une irritabilité, un repli sur soi, qui va entraîner un effet de stress avec une simulation de cortisol, donc un effet immunosuppresseur qui peut, à son tour, amener une augmentation de la fréquence des maladies infectieuses et de longue durée, et éventuellement des cancers, bon.

2505 Vous comprenez que tout ça est très théorique et que les études là-dessus...

**M. MARC CHIASSON :**

2510 Je vous ai suivi pendant un petit bout mais là j'en ai manqué des bouts, je vais vous avouer, là, mais pas à un niveau... Monsieur, je suis agriculteur, j'applique des pesticides. Je suis conscient du risque d'une exposition. Je pense pas que je vais tomber dans un burn out ou dans une « parano » d'enfer, là, mais dans le langage de monsieur tout-le-monde, là, tu sais, du fermier, là, c'est tu dangereux pour moi et ma famille? C'est ça que je veux savoir.

**LE PRÉSIDENT :**

2515 Écoutez, non, je pense qu'il y a un élément peut-être, et je vous reviendrai dans 30 secondes.

2520 Madame Bernier, quelle est la valeur limite pour les sulfures réduits totaux?

**MME NANCY BERNIER :**

2525 C'est le six microgrammes/mètre cube. C'est au-dessus du seuil de détection, par contre, d'odeur, olfactif, là, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

2530 **MME NANCY BERNIER :**

Votre question, c'est... la réponse à votre question c'est six microgrammes/mètre cube. C'est un critère.

**LE PRÉSIDENT :**

2535

C'est un critère.

**MME NANCY BERNIER :**

2540

C'est un critère sur lequel on se base. On considère que normalement les impacts sont acceptables, s'il n'y a pas de dépassement, là, au-delà du site d'enfouissement de cette valeur-là. Sinon, quand on voit qu'il peut y avoir un dépassement de notre critère, on va demander au promoteur de voir à mettre des mesures d'atténuation supplémentaires. Ça peut être de diminuer son front de déchets, diminuer sa quantité de matières résiduelles qu'il veut enfouir, faire plus de captage de biogaz... Mais là ici, on est bien en deçà, selon la modélisation.

2545

**LE PRÉSIDENT :**

2550

Est-ce qu'il y a eu des tests, je pense, olfactométriques? C'est comme ça qu'on les appelle?

**MME NANCY BERNIER :**

2555

Pas dans ce cadre-ci. Bien, en fait...

**LE PRÉSIDENT :**

2560

Non, non, mais de façon générale, là, pour savoir qu'est-ce que peut représenter 1,5 ou 2 microgrammes par mètre cube?

**MME NANCY BERNIER :**

2565

En fait, ce qu'on a su, on a fait faire une étude, le rapport est pas encore public mais il devrait l'être bientôt, par une firme qui s'appelle Odotech. Ils ont fait la caractérisation de biogaz sur six lieux d'enfouissement sanitaire qui sont en exploitation actuellement au Québec, six lieux de différentes grandeurs.

2570

Et puis ce qu'on a remarqué, c'est que par les méthodes olfactométriques on avait une plus grande, comment... je vais le lire comment ils le disent, là, mais on avait... l'analyse chimique sous-estime, je dirais, la concentration, la concentration du biogaz. Si on fait une analyse olfactométrique, on va avoir, à des niveaux plus bas, les gens vont avoir, vont sentir le biogaz que si on le mesure par une analyse chimique.



**LE PRÉSIDENT :**

2575 O.K. Alors, maintenant, ceci dit, vous êtes en dessous du critère d'a peu près... vous êtes à peu près...

**M. MARC CHIASSON :**

2580 À un tiers.

**LE PRÉSIDENT :**

2585 ... à un tiers du critère. Maintenant, ceci dit, Docteur Proulx vous a présenté quand même un éventail théorique de, je dirais, ce que chaque personne finalement peut ressentir, compte tenu de sa prédisposition, compte tenu de ses traits de caractère, et cetera. C'est bien ça?

Je pense que la dimension cancérigène était là juste pour exprimer...

2590 **M. MARC CHIASSON :**

Non, je comprends ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2595 O.K., d'accord.

**M. MARC CHIASSON :**

2600 Mais ce que j'en comprends, puis madame Bernier ou monsieur Reno, s'il vous plaît, confirmez-moi ça : à six microgrammes, c'est sûr qu'on perçoit les odeurs parce que le seuil de perception olfactive serait à moins que ça, mais on m'a pas dit c'était quoi le seuil de perception olfactive parce que c'était influencé par les caractéristiques individuelles des individus.

2605 **LE PRÉSIDENT :**

Jusqu'à un certain point, oui. En fait, c'est ce qui a été dit.

**MME NANCY BERNIER :**

2610 C'est ça. C'est le seuil olfactif de l'hydrogène sulfuré, c'est autour d'un microgramme mètre cube, je pense que c'est du 0,7 ou un microgramme mètre cube, là, j'ai deux références différentes. Ça dépend des références, en fait. Donc, même si on respecte le six microgrammes mètre cube, ça ne veut pas dire qu'à l'occasion, il ne peut pas y avoir... certaines personnes  
2615 peuvent quand même sentir parce que ça c'est seulement un composant du biogaz qu'on a

2620 utilisé pour faire la détermination de l'impact sur les odeurs, en fait, le dégagement d'odeurs d'un lieu d'enfouissement, mais c'est tout un mélange le biogaz. Alors, il y a d'autres composants qui sont aussi odorants. C'est qu'on a retenu celui-ci parce qu'il fallait bien en retenir un. En fait, pour l'instant, c'est comme ça qu'on travaille. Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas réviser nos façons de faire, mais pour l'instant, c'est ce que le promoteur a fait et c'était la façon de faire. Ça a été bien fait, ça a été validé.

**M. MARC CHIASSE :**

2625 J'ai travaillé dans les raffineries de pétrole, principalement la raffinerie Gulf à Montréal-Est en 1984. Mon premier stage universitaire a été dans les stations de pompage entre les énormes réservoirs, puis j'oublierai jamais la consigne de sécurité qui m'avait été instruite à ce moment-là, puis ce qu'on m'avait dit, c'est de se méfier du H<sub>2</sub>S parce qu'on avait... Ce que le responsable m'avait dit, c'est qu'on le sentait pas, on le sentait pas, on le sentait, on le sentait, puis on arrêtait de le percevoir, mais il continuait quand même à avoir un effet de plus en plus toxique pour... Est-ce que c'est le cas avec ces SRT là?

**MME NANCY BERNIER :**

2635 Bien, en fait, le H<sub>2</sub>S... le SRT c'est un groupe de sulfures, en fait, dont le H<sub>2</sub>S est le plus important. Alors, c'est le même cas mais je vais laisser monsieur Proulx parler de l'aspect « toxico ».

**Dr RENO PROULX :**

2640 Dans des concentrations beaucoup plus élevées, ce qui se produit, c'est une paralysie du nerf olfactif. Donc, le gaz continue d'augmenter ou même peut rester à cette concentration-là mais la personne perd la capacité de le détecter, ce qui fait en sorte qu'évidemment elle n'est pas en mesure de...

**LE PRÉSIDENT :**

2650 Mais on parle à quel niveau, à ce moment-là, Docteur Proulx? Est-ce que ce sont des niveaux qui s'approchent de ceci?

**Dr RENO PROULX :**

2655 Non, c'est beaucoup plus élevé, là. Entre le seuil olfactif et le seuil toxique, la marge de manoeuvre est très, très...

**LE PRÉSIDENT :**

On parle d'un niveau de combien? 100 fois plus élevé, 1000 fois plus élevé?

**Dr RENO PROULX :**

2660

De mémoire, il me semble que c'était 1 ppm, en tout cas, quelque chose de peut-être de l'ordre de 1000 fois, là, mais ça il faut vraiment que je le valide, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2665

Très bien.

**Dr RENO PROULX :**

2670

Oui.

**M. MARC CHIASSEON :**

2675

Ça va être affiché ça à quelque part? On va pouvoir consulter...

**LE PRÉSIDENT :**

2680

Bien, écoutez, dès que nous aurons la réponse, elle sera placée sur le site Internet et transmise dans des centres de consultation.

**M. MARC CHIASSEON :**

2685

O.K. Il me resterait une dernière question.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, vous en avez eu deux et même plus.

**M. MARC CHIASSEON :**

2690

Oui, mais c'est un sujet sur les solides réduits totaux.

**LE PRÉSIDENT :**

2695

Oui.

**M. MARC CHIASSEON :**

2700

C'est que je voudrais adresser le contrôle de la vermine. Ça n'a pas été mentionné en aucun temps jusqu'à maintenant.

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, il y en a plusieurs autres qui attendent, si vous voulez bien.

2705 **M. MARC CHIASSON :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2710

Je vais prendre un dernier participant avant la pause. Donc, monsieur François Pelletier.

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

2715

Bonjour. François Pelletier, je suis résidant de Magog. J'ai habité jusqu'à l'âge de 20 ans sur la route 141, donc tout près du site. J'ai vécu toute ma jeunesse avec les inconvénients du site, et depuis 92, si je me trompe pas, que je m'implique dans le dossier pour débattre ce site.

Je suis également technicien de la faune, donc mes questions vont toucher un petit peu, là... vont être d'ordre plutôt faunique.

2720

J'avais trois question : une a été touchée en partie, je vais quand même y revenir parce qu'elle n'a pas été répondue à ma totale satisfaction.

**LE PRÉSIDENT :**

2725

Mais je tiens à vous dire qu'il y aura deux questions.

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

2730

Oui, il y aura deux questions. J'en reprends simplement une. On a parlé tantôt des catastrophes écologiques possibles et ma question se rattache un peu à ça. À l'hiver 98, au début janvier, il y a eu déversement en provenance du site suite à des pluies diluviennes. Ma question est à savoir si dans le projet qui nous est présenté, il y a un plan d'urgence qui est prévu et j'aimerais savoir également si dans le cas d'un déversement accidentel causé par des pluies, exemple, celles qu'a connues le Lac Saint-Jean, ou celles qu'on a connues ici en 98, c'était dans la période du verglas, si je me rappelle bien, c'était quand même pas des pluies épouvantables et les gestionnaires du site ont dû quand même évacuer de l'eau vers le lac Lovering. C'est un déversement qu'on a observé. Il y en a peut-être eu d'autres qu'on n'a pas vus, par contre, celui-là avait été ciblé. Et je veux savoir, si jamais un des bassins venait qu'à déborder, qu'à fendre, peu importe, quels seraient les impacts sur la consommation d'eau directe au lac Lovering? On parle de l'eau potable au lac Memphrémagog puis la prise d'eau située à 45 kilomètres de là, mais on semble oublier le lac Lovering qui est une source d'eau potable aussi pour les résidants directs de ce plan d'eau là. Donc, je voudrais savoir si on peut répondre à cette question.

2735

2740

**LE PRÉSIDENT :**

2745

En fait, vous avez déjà les deux questions parce que vous touchez les plans de mesures d'urgence et...

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

2750

La deuxième sera très, très courte.

**LE PRÉSIDENT :**

2755

La deuxième sera très, très courte?

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

Oui. J'aimerais pouvoir en apporter une autre.

2760

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous dire une chose, il y a beaucoup de monde qui a hâte à la pause, si elle est longue, c'est le monde qui va vous torpiller. Bon.

2765

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

Ne soyez pas inquiet.

2770

**LE PRÉSIDENT :**

Tout d'abord,. Monsieur Dussault, est-ce qu'il existe un plan de mesures d'urgence?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

2775

Alors, Monsieur le président, effectivement il y a un plan de mesures d'urgence qui est mis à jour continuellement avec les autorités. Je vais laisser mon collègue, monsieur Brien, vous expliquer plus en détail en quoi il consiste.

2780

**M. DANIEL BRIEN :**

Oui, effectivement, il y a un scénario qu'on appelle minute par minute, pour des scénarios catastrophiques du genre. Par exemple, la rupture d'un bassin, il y a des scénarios qui ont été élaborés. Le plan aussi de mesures d'urgence est présenté aux autorités municipales. Dernièrement, d'ailleurs, il a été révisé entre autres avec les pompiers de la Ville de Magog et présenté aussi au niveau de la Sécurité publique, tout ça, et revu aussi à l'interne à chaque

2785

année pour le mettre à jour, mettre les numéros de téléphone à jour. Oui, effectivement, on a un plan de mesures d'urgence.

2790 Juste un point d'éclaircissement concernant ce que monsieur a mentionné; en 98, il ne s'agit pas de déversement de catastrophe d'un bassin. En 98, lors des fortes précipitations durant le verglas, on avait rabaissé les niveaux d'eau dans notre bassin, c'était des eaux traitées, il y avait eu des communications avec le ministère de l'Environnement, il y avait eu des analyses de ces bassins-là. Les eaux rejetées respectaient en totalité les critères de rejet à l'environnement. C'était  
2795 quand même une mesure exceptionnelle, parce qu'on faisait déjà traiter nos eaux à l'extérieur mais il ne s'agit pas d'un déversement d'eaux non traitées.

**LE PRÉSIDENT :**

2800 Sa deuxième question touchait l'impact d'une catastrophe sur le lac Lovering. Peut-être que nous pourrions partir, en fait, de l'exemple du cas de séisme de tout à l'heure et voir quel est l'impact qu'il pourrait y avoir sur le lac?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

2805 C'est un scénario qui a été regardé. Je vais demander à monsieur Légaré de répondre à cette question-là.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

2810 Alors, Monsieur le Président, dans le cadre des compléments à l'étude qui ont été réalisées, on a fait faire une évaluation spécifique sur cette question-là. Donc, l'hypothèse était que les deux bassins de lixiviat pourraient céder suite à un événement inconnu et impromptu pour vérifier s'il y avait... quel était l'effet, là, sur le lac Lovering et les prises d'eau du lac Memphrémagog.

2815 Bon. On aurait une présentation spécifique à faire...

**LE PRÉSIDENT :**

2820 C'est bien.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

... parce qu'il faut quand même expliquer ça un peu en détail.

2825

**LE PRÉSIDENT :**

Combien de temps?

**M. BERNARD DESJARDINS :**

2830

Sept à huit minutes.

**LE PRÉSIDENT :**

2835

Cinq minutes?

**M. BERNARD DESJARDINS :**

2840

Sept à huit minutes.

**LE PRÉSIDENT :**

2845

Cinq minutes? Non mais c'est vrai parce que je vous ai demandé tantôt, hier ou cet après-midi, cinq minutes, vous avez pris huit et neuf minutes, là. Donc, tentez de la faire en cinq minutes.

**M. BERNARD DESJARDINS :**

2850

D'accord. Donc, rapidement, on va vous présenter un peu le contexte de cette étude complémentaire qui a été réalisée, ses objectifs et approches.

2855

On va parler du comportement hydraulique des lacs Lovering et Memphrémagog qui ont été étudiés dans le cadre de cette étude-là. On va vous présenter un scénario de déversement accidentel qui a été étudié ainsi qu'un très bref résumé, là, des mesures d'urgence qui sont prévues.

2860

Donc, premièrement, élément de contexte, on rappelle que depuis 1997, le lixiviat est prétraité sur le site, donc il y a des bassins de prétraitement et d'entreposage puis il est transporté et traité hors du site pour être rejeté hors du bassin du lac Memphrémagog. Donc, ça, c'est la situation normale.

2865

Maintenant, notamment lors de la séance d'information et aussi à travers les médias, il y a eu beaucoup de préoccupations soulevées sur les prises d'eau potable publiques et privées, autant en ce qui concerne le lac Lovering que le lac Memphrémagog, les prises d'eau publiques étant dans le lac Memphrémagog. À cette fin, on a considéré la zone d'étude élargie pour étudier un scénario spécifique à un événement accidentel.

2870

Donc, les objectifs c'était de vérifier les impacts sur les prises d'eau de tout événement de déversement accidentel de lixiviat, et l'approche qui a été utilisée c'est premièrement de faire une étude du comportement hydraulique des deux lacs. Cette étude a été faite par la firme Technica HBA, en collaboration avec des chercheurs de l'université de Sherbrooke.

2875 Et il y a eu, à travers cette étude, un scénario de déversement accidentel qui a été considéré et dans l'approche plan de mesures d'urgence, ce qu'on fait habituellement, c'est qu'on considère le pire cas possible, donc on a regardé la situation; qu'est-ce qui est la pire chose qui peut arriver, c'est un déversement subi du contenu total des deux bassins de lixiviat jusqu'au lac Lovering.

2880 Et pour être dans le pire du pire, on n'a considéré aucune atténuation naturelle entre les deux bassins et le lac Lovering. Donc, autrement dit, comme si les eaux des deux bassins étaient instantanément transportées au début du lac.

2885 Donc, rapidement, je vous rappelle les lieux, le site d'enfouissement de Bestan est localisé ici, le lac Lovering ici à trois kilomètres plus bas. Ensuite, le parcours hydraulique fait que l'eau descend le long du lac Lovering, se rend jusqu'à la Baie Fitch. Rendu ici dans le lac Memphrémagog, les forts courants qui viennent du sud amènent l'eau jusque vers le nord et les prises d'eau les plus proches, les prises d'eau publiques les plus proches c'est Canton de Potton à 28 kilomètres, ensuite l'Abbaye Saint-Benoît, 36 kilomètres environ, et on a une prise d'eau privée du Club Hermitage à 45 kilomètres. Bon, bref, ici dans ce coin-là, on a entre 45 et 50 kilomètres, on a Sherbrooke et Magog, les prises d'eau publiques.

2890 Première constatation de l'étude de comportement hydraulique, d'abord concernant le lac Lovering, qui fait l'objet de la question de monsieur, c'est un lac qui est en tête de bassin versant, donc il y a peu de débit entrant, il y a une dizaine de ruisseaux et donc peu de débit sortant.

2895 Le ruisseau des berges qui provient, qui draine en partie la propriété de Waste Management correspond... son débit correspond à environ 11 % du débit sortant du lac, si on considère l'eau de pluie également qui tombe sur le lac.

2900 Donc, c'est un lac qui est un peu comme une baignoire avec un peu d'eau qui rentre et un peu d'eau qui sort. Donc, c'est un lac avec un temps de résidence élevé de l'eau et la modélisation hydraulique a révélé que le côté est était influencé par les vents prédominants, ce qui fait qu'on a un courant préférentiel du côté est du lac Lovering.

2905 Du côté du lac Memphrémagog, l'étude hydraulique a révélé qu'il y a de forts courants en provenance du sud. Les eaux qui sortent de Baie Fitch longent la côte est du lac, donc du côté opposé à la prise d'eau de Potton.

2910 Donc, si on va directement au but, donc le scénario de déversement accidentel, je vous rappelle que c'est un pire cas, c'est vraiment... c'est deux bassins qui sont complètement indépendants, donc ils n'ont aucune digue commune. Donc, qu'il y ait une rupture simultanée de deux bassins complètement indépendants en même temps, c'est vraiment un pire cas.

Alors, l'étude a révélé que, sans considérer l'atténuation naturelle entre les bassins et le lac, on a des taux de dilution minimum qui ont été calculés dans le lac après différentes périodes



2915 de temps. Donc, le contenu des bassins serait dilué de 1 dans 54 après 13 heures. Ensuite, on  
atteint une dilution de 1 dans 1000 après quatre jours, puis près de 1 dans 2000 après une  
semaine.

2920 Donc, et la simulation était également dynamique et visuelle. On peut voir le taux de  
dilution de 1-54 est atteint. Ici, c'est l'embouchure du ruisseau des berges en haut du lac. Le rouge  
présente les concentrations les plus élevées maximales observées ou encore le taux de dilution  
minimale, donc c'est la même chose. Et on voit également, le fait que les courants forts sont du  
côté est fait que les concentrations les plus élevées ou la dilution la plus faible est observée donc  
dans la partie nord du côté est.

2925 Les taux de dilution, encore là c'est le taux de dilution minimal au point maximal où on peut  
l'observer.

2930 Si on considère les concentrations de tous les paramètres d'eau potable qu'il y a dans les  
lixiviats purs et qu'on applique ces taux de dilution et qu'on regarde qu'est-ce que ça donne dans le  
lac, donc après les déversements dans les un à quatre premiers jours, on a des dépassements de  
différents paramètres, si on suppose toujours le déversement des deux bassins simultanément, au  
niveau du fer, la turbidité des sulfures totaux, de la couleur et du manganèse.

2935 Donc, ces substances-là donc demandent un taux de dilution supérieur au 1-54 qu'on  
observe dans la première journée.

2940 De ces paramètres-là, le fer, la turbidité, sulfures totaux et la couleur sont des paramètres  
esthétiques. Et on observe également des dépassements sur les coliformes totaux dans les six  
premiers jours et après une semaine, on a, avec les simulations réalisées, un respect des normes  
et critères d'eau potable dû au liquide déversé. Donc, on a une récupération à l'intérieur d'une  
semaine.

2945 Donc, c'est la situation d'urgence qui serait créée par cet accident.

Au niveau du lac Memphrémagog, donc dès l'exutoire du lac Lovering, dans ce pire cas on  
a une dilution de 1 dans 5000 à l'exutoire du lac Lovering et une dilution minimale à la prise d'eau  
de Potton de 1 dans 8 800 000. Donc, déjà au niveau de la prise d'eau de Potton, les résultats de  
l'étude sont catégoriques : même dans le cas d'un déversement vraiment qui est le pire des cas, il  
y a absolument aucun problème. L'étude a arrêté à ce niveau-là parce qu'il y a évidemment  
beaucoup plus de dilution aux prises d'eau en aval de Sherbrooke et Magog.

2950 Donc, en conclusion, aucun paramètre de qualité de l'eau n'est problématique au niveau  
du lac Memphrémagog, même en cas de déversement catastrophique.

2955 Dernière diapositive. Le plan de mesures d'urgence, comme disait monsieur Brien tout à  
l'heure, il prévoit déjà ce scénario. Il comprend notamment des mesures d'intervention rapide sur

le terrain, qui visent justement à faire que ce n'est pas la quantité totale des deux bassins qui est déversée mais qu'il y a des interventions qui permettent de limiter la quantité d'eau déversée.

2960

Il y a également un plan de communication rapide. En fait, il y a eu un scénario minute par minute qui est fait pour communiquer aux autorités et le plan comprend également des échantillonnages et suivis dans les plans d'eau affectés, pour tenir l'évolution de la situation.

2965

Également, au niveau préventif, les digues des bassins, pour éviter que ça arrive, donc ont une conception qui respecte tous les critères de sécurité et sont inspectées régulièrement, ce qui fait qu'on a une probabilité d'occurrence qui est extrêmement faible, surtout lorsqu'on parle des deux bassins en même temps. Merci.

2970

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Ça répond?

2975

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2980

O.K.

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

Est-ce que vous me donnez le droit à ma dernière petite question?

2985

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y. Allez-y.

2990

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

C'est une question d'ordre très, très général qui s'adresse à la MRC et également aux gens du Ministère qui sont présents.

2995

Suite aux problèmes de contamination des poissons qu'on a connus dans les dernières années et l'été dernier aussi les problèmes des algues bleues et cyanobactéries, est-ce que la MRC et le Ministère de la région s'est demandé si on pouvait prendre le risque d'un nouveau site à la tête de nos trois lacs? Est-ce que c'est une question que vous vous êtes réellement posée?

**LE PRÉSIDENT :**

3000

Alors, Madame Labelle.

**MME CHRISTINE LABELLE :**

3005

La MRC, comme il a été mentionné hier à la requête, a l'intention de rédiger un mémoire et le mémoire va se baser principalement sur trois points. Un de ces points-là, c'est les préoccupations liées au risque possible. Le deuxième point, c'est la réception sociale du projet et puis le troisième point c'est l'utilité d'un site d'enfouissement sur notre territoire.

3010

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être, Monsieur Fournier, si vous avez un mot à dire là-dessus?

**M. CHARLES FOURNIER :**

3015

Je peux juste vous confirmer la position que le maire Marc Poulin a annoncée la semaine passée dans les journaux. Effectivement, c'est la préoccupation principale de la Ville de Magog qu'un site soit situé en amont des sources d'eau potable qui alimentent... Alors, comme le maire l'a dit, malgré toutes les technologies, là, on reste très préoccupés par la chose, effectivement.

3020

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci beaucoup. Donc, nous reprendrons à 9 h 15.

3025

**PAUSE**

**LE PRÉSIDENT :**

3030

Mesdames, messieurs, si vous voulez prendre place. Alors, il y a encore sept personnes qui sont sur la liste pour poser des questions. Ce que je vous propose, c'est que nous prenions les sept personnes, après quoi nous ferions probablement une pause après laquelle – donc, vers 3 h 30 – la commission aurait un certain nombre de questions résiduelles mais pour lesquelles elle a encore eu énormément de difficulté à placer entre vos questions, comme elle le fait depuis hier.

3035

Et, par la suite, nous terminerons la première partie de l'audience.

Maintenant, il est clair que certaines personnes d'entre vous voudraient poser d'autres questions. Sachez que toutes vos questions sont recevables par écrit et que ces questions-là seront acheminées au promoteur qui aura le devoir d'y répondre et questions comme réponses seront rendues accessibles dans les centres de consultation et sur le site Internet.

3040 Alors, avant d'appeler le premier participant pour cette dernière section, le porte-parole du  
ministère de la Santé et des Services sociaux voulait apporter une précision quant à la différence  
entre le seuil olfactif et le seuil toxique – je pense que c'est en réponse à votre question – en  
matière de sulfure d'hydrogène.

3045 **Dr RENO PROULX :**

Alors, c'est ça. Pour le sulfure d'hydrogène, finalement, le seuil olfactif, si on l'exprime en  
termes de ppb, c'est-à-dire parties par milliard, on peut déjà détecter, à des valeurs de 5 ppb, c'est-  
à-dire cinq parties par milliard et moins, on va déjà détecter le gaz. Et si je prends la valeur qu'on  
3050 utilise lorsqu'il y a des crises environnementales et urgences environnementales, il y a une valeur  
qu'on utilise, le ERPG. Si on prend le ERPG 2, c'est-à-dire une valeur où l'ensemble de la  
population, et c'est ça l'intérêt de cette valeur-là, c'est qu'elle tient compte autant des populations  
vulnérables que des adultes en bonne santé, travailleurs, et cetera, donc c'est tout le monde qui  
est inclus là-dedans.

3055 Les populations qui peuvent être exposées pendant une heure à la concentration de  
sulfure d'hydrogène sans avoir de dommages irréversibles pour la santé, c'est de l'ordre de 30 000  
parties par milliard, donc c'est 6 000 fois plus que le seuil olfactif. Donc, le nez, autrement dit, est  
un excellent détecteur de gaz, bien avant qu'on soit soumis à des concentrations toxiques, pour  
3060 autant que le nerf olfactif ne soit pas paralysé par des concentrations excessives.

**LE PRÉSIDENT :**

3065 Merci. Ça apporte la réponse. Ensuite, Madame Bernier, je pense que vous vouliez  
ajouter une information additionnelle quant au scénario qui a été décrit tout à l'heure, le scénario  
catastrophe, là, je dirais, par le promoteur. Madame Bernier, nous vous écoutons.

**MME NANCY BERNIER :**

3070 On voulait, on avait fait sensiblement le même exercice. Alors, on voulait commenter celui  
qui a été fait par le promoteur. Madame Cloutier, parce que ça peut être assez long quand même,  
alors madame Cloutier va peut-être juste décrire l'exercice puis on pourra le faire un document  
qu'on pourra déposer à la commission.

3075 **LE PRÉSIDENT :**

C'est très bien.

**MME SYLVIE CLOUTIER :**

3080 Dans quelques semaines.

**MME NANCY BERNIER :**

Dans quelques semaines.

3085

**MME SYLVIE CLOUTIER :**

Oui. Moi, je voulais juste préciser qu'aux concentrations, quand on est dans des dilutions à l'intérieur d'une période d'une journée ou deux journées, il y a des concentrations qui peuvent être létales pour les organismes, possiblement. En tout cas, il va falloir regarder ça de plus près, ce n'est pas l'exercice que j'ai fait, ce n'est pas un exercice sur la vie aquatique que j'ai fait mais il pourrait se faire avec les informations qu'on a.

3090

L'exercice que j'ai fait, moi, compte tenu de la préoccupation qu'il y avait par rapport à la consommation d'eau potable a été de prendre, je vous ai déjà parlé cet après-midi qu'on a certaines informations qui viennent de différentes sources de données, dont l'échantillonnage qu'on a fait, nous, sur des lixiviats de LET. Alors, j'ai simulé un déversement de la même quantité d'eau, donc des deux bassins qui vont dans le lac Lovering, aux concentrations maximales retrouvées pour les 200 contaminants que j'ai, moi, dans ma banque de données, maximales brutes, parce que j'ai des concentrations brutes et des traitées, là, donc...

3095

3100

Et puis j'ai comparé ces concentrations-là avec les critères, les normes d'eau potable et les critères qui sont les critères de protection de la consommation d'eau et d'organismes qui proviennent du document de critères de qualité des eaux de surface du Québec, qui sont des critères de prévention; pas des normes d'eau potable, des critères pour prévenir, qu'on utilise quand on travaille avec des rejets pour prévenir, donc, une exposition de longue durée, pour prévenir les effets suite à une exposition de longue durée, c'est-à-dire la vie durant de quelqu'un qui consommerait le poisson et qui boirait l'eau potable à partir de cette source-là.

3105

Ces critères-là peuvent donc être consultés sur le site Internet du Ministère.

3110

Alors, pour l'ensemble des contaminants, comme je le dis, j'ai comparé le nombre de fois que le critère était dépassé. Ça fait que j'arrive avec un niveau de dépassement maximum que j'ai comparé avec une valeur dans un exercice rapide, là, avec une valeur très objective, très subjective, c'est-à-dire de 1000 fois qui correspond à une dilution... Monsieur avait des chiffres plus précis, je n'avais pas nos outils de modélisation, moi, quand j'ai fait l'exercice ici, 1000 fois on pourrait dire qu'on est, en dedans de six jours, je ne le sais pas, vous pourriez préciser, là, cinq, six jours. Après six jours, on est à peu près à une dilution de 1 dans 1000, je me mettais 1000 comme seuil pour identifier quels, dans tous ces contaminants-là, pouvaient atteindre, après cinq, six jours, dépasser donc un facteur 1000. Pas un facteur 1000, c'est pas ça, je me suis mal exprimée. Après cinq, six jours, on est à peu près à une dilution de 1 dans 1000 de cette quantité d'eau-là qui est mélangée dans le lac Lovering.

3115

3120

Alors, j'ai vérifié pour quels contaminants, après mélange des eaux, on aurait donc encore dépassement des critères, de ces critères-là.

3125

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, pour chacun des paramètres, vous l'avez diluée par 1000 et vous avez vu, avec une dilution par 1000, si c'était encore supérieur aux critères ou inférieur aux critères?

3130

**MME SYLVIE CLOUTIER :**

Non, j'ai pas divisé par 1000, c'est-à-dire j'ai comparé le niveau de dépassement du critère. J'ai une valeur maximum dans mon lixiviat que je compare à un critère.

3135

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, ça va.

3140

**MME SYLVIE CLOUTIER :**

O.K.? J'arrive à un dépassement, mettons-le à 2 500 fois.

**LE PRÉSIDENT :**

3145

O.K.

**MME SYLVIE CLOUTIER :**

Et, là, je dis, bien celui-là, il va dépasser donc de 2.5 fois.

3150

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3155

**MME SYLVIE CLOUTIER :**

Ça va?

**LE PRÉSIDENT :**

3160

Oui.

**MME SYLVIE CLOUTIER :**

Après mélange. Ça fait que c'est juste ça, je...

3165

**LE PRÉSIDENT :**

Ah! d'accord, O.K.

**Mme SYLVIE CLOUTIER :**

Je fais ressortir... au lieu, je pourrais donner les dépassements de tous les contaminants...

3170

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

3175

**MME SYLVIE CLOUTIER :**

... après mélange complet dans le lac, je donne le facteur 1000 comme référence arbitraire. Et puis à ce facteur-là, on peut identifier, comme contaminant qui dépasse donc le fer, qui dépasserait encore de 4.5 fois le manganèse, le nickel, le dichlorométhane, les coli fécaux, l'azote ammoniacale. Là, je ne parle pas tout de suite des BPC, dioxines et furannes et mercure, on va y revenir tout à l'heure.

3180

Ces contaminants-là, comme en parlait monsieur Desjardins tout à l'heure, l'aluminium, le fer et le manganèse sont des contaminants pour lesquels il y a une norme d'eau potable mais qui n'est pas une norme qui assure la protection de la santé humaine, c'est une norme organoleptique. Ça fait que ces dépassements-là, moi, ne me préoccupent pas. C'est des dépassements qui vont conduire à des taches sur les vêtements lors du lavage.

3185

Ce qui peut être à impact, ça pourrait être, entre autres, bon, nickel, dichlorométhane, les coli fécaux... Alors, toutefois, il y a toujours un risque, là, quand on consomme l'eau du lac Lovering directement ce risque-là de « coli » est toujours là

3190

L'azote ammoniacale il y a un dépassement mais après six jours, l'azote ammoniacale va être transformée et sera plus sous cette forme-là. Et donc, il n'est pas non plus préoccupant. Ça fait que, en tout cas, ça reste que le risque par rapport à la consommation, par rapport au bassin, moi, je le trouve pas tellement alarmant.

3195

Je passe aux BPC, dioxines et mercure. Bon. Pour ces contaminants-là, l'exposition – je les présente de façon séparée parce que l'absorption du contaminant par la consommation d'eau est pas une voie qui... c'est pas une voie qui... On ne va pas bioaccumuler des BPC, des dioxines en consommant de l'eau. Ça va être beaucoup plus... et les critères qu'on a sont le reflet, comme je vous le disais tout à l'heure, le critère qu'on considère prend en compte que le consommateur d'eau consomme aussi de la chair de poissons, toujours.

3200

Alors, les critères sont très bas, sauf qu'ils sont bas à cause de la consommation de poissons et non pas à cause de la consommation d'eau. Ça fait que ces critères-là dépasseraient, bon, pour les BPC, de 5.8 fois et dépasseraient pas pour les dioxines, et puis à peu près pas non plus pour le mercure, mais comme je le dis c'est encore là... ça serait beaucoup plus par le fait que les poissons seraient consommés régulièrement la vie durant qu'il y aurait une exposition. Et il y a le temps, de toute façon, ce n'est pas des concentrations qui sont

3205

3210

constantes, qui seraient constantes dans le lac parce qu'il y a le renouvellement de l'eau et que les critères sont basés sur une exposition la vie durant. Donc, c'est pas non plus, selon moi, préoccupant, cet aspect-là par rapport à un déversement.

3215 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce qui serait préoccupant?

3220 **MME SYLVIE CLOUTIER :**

Qu'est-ce qui pourrait être préoccupant? Coli fécaux, il faudrait que la consommation d'eau, je pense, arrête immédiatement pour s'il y a des gens à cause particulièrement des coli fécaux et de l'azote ammoniacale qui, la même journée, pourrait être préoccupante.

3225 Et puis ce que moi je n'ai pas évalué, c'est l'impact sur la vie aquatique. J'ai fait juste la comparaison sur la santé humaine. Sur la vie aquatique, ça pourrait être problématique les premières journées, mais il faudrait faire l'exercice, je ne l'ai pas fait.

3230 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Donc, vous allez déposer votre document.

3235 **MME SYLVIE CLOUTIER :**

Oui.

3240 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Je ne sais pas si vous avez un commentaire, parce que dans la présentation de monsieur Desjardins, on nous a dit que le lac Lovering était comme une grosse baignoire dans lequel rentrait un petit peu d'eau puis il en sortait un petit peu, avec un temps de résidence très long. Et puis le scénario catastrophe avec deux bassins qui se vident instantanément et complètement dans le lac donne l'impression que, finalement, le temps de résidence n'est pas si long que ça, parce que après six jours, donc ça semble un peu difficile à comprendre, ces deux notions-là mises l'une à côté de l'autre. Je le sais pas si vous avez un commentaire?

3245 **MME SYLVIE CLOUTIER :**

Mais le niveau, la vitesse avec laquelle se fait le mélange est quand même en grande partie indépendante du taux de renouvellement, là. Le taux de renouvellement, ce qu'on avait dans le rapport de Mulderman (sic) là, moi, c'est la seule valeur que j'ai, est de 1.59 an, je ne pensais pas que c'était une valeur qui était – comment vous avez dit – très lente, très lente ou rapide?



**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3255

Lente.

**MME SYLVIE CLOUTIER :**

3260

Lente, hein, qui avait été dit? Moi, je ne trouvais pas que c'était très lent, 1.59 an pour un lac mais je suis pas spécialiste de lacs. Ça fait que...

**LE PRÉSIDENT :**

3265

Très bien. Alors, finalement le promoteur devait nous fournir la référence?

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

3270

Oui, Monsieur le président, donc la référence est dans le PR8.4.

**LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous indiquer la référence pour?

3275

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

3280

Pour des efforts sismiques... Excusez-moi, les efforts sismiques, donc le document 8.4 de l'étude d'Envir-Eau, Étude hydrogéologique et géotechnique de novembre 2005. Il y a deux parties dans l'étude, une partie qui est l'étude hydrogéologique, une partie qui est l'étude géotechnique et monsieur Simard va nous préciser juste rapidement, là, le critère qui a été utilisé.

**LE PRÉSIDENT :**

3285

D'accord.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

3290

Oui. Brièvement, Monsieur le président, la charge sismique qui est utilisée c'est point deux G, ça veut dire point deux... 20 % de la force de gravité. C'est ce qui est spécifié dans le Code national du bâtiment pour la région qui nous concerne.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. J'appelle maintenant monsieur Robert Ménard.

3295 **M. ROBERT MÉNARD :**

Bonsoir, Monsieur le président.

3300 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**M. ROBERT MÉNARD :**

3305 Première question toute simple, pour revenir sur la question des BPC, cet après-midi on a dit que 90 % des BPC se volatilisaient. Là, on sait pas trop si c'est vraiment une mesure, un chiffre qui serait, bien, qui est bon dans le fond, là, par rapport aux émissions globales. Mais ma question c'est de savoir... c'est beau de se dire, ils se volatilisent, mais est-ce qu'on sait où ils se volatilisent? Je sais qu'on a parlé que ça se disperse, là, mais est-ce qu'il y a des moyens, une  
3310 façon de savoir où exactement ça se volatilise?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, Monsieur Dussault, où se dispersent les BPC qui se volatilisent?

3315

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Monsieur le président, nous allons aller chercher la réponse auprès de nos experts qu'on va appeler à l'avant, madame Catherine Verrault.

3320

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

Pour répondre simplement, Monsieur, ça se disperse juste autour des bassins, mais on va avoir une réponse plus élaborée.

3325

**MME CATHERINE VERRAULT :**

3330 Donc, pour faire cet exercice-là, on a pris le même logiciel de dispersion atmosphérique que celui qui a été utilisé dans le cadre de l'évaluation des concentrations de composés soufrés réduits totaux dans l'air ambiant. Mais là, étant donné que le point d'intérêt était également le lac Lovering, on a étendu la grandeur de la grille de récepteur.

3335 Je ne sais pas si on ne pourrait pas présenter une des figures qui vient du document PR8.5.1. On peut prendre, par exemple, la figure 3.5. Donc, comme je vous ai dit, on a agrandi la grille de récepteur et on a disposé également des récepteurs au-dessus du bassin versant du lac Lovering, tel que demandé par le ministère de l'Environnement. Et au niveau de la modélisation, de la dispersion atmosphérique, on a utilisé également la même banque de

3340 données météos, c'est-à-dire au-delà de 45 000 valeurs de données horaires de conditions météorologiques, et on obtient une concentration maximale dans l'air ambiant au point d'impact, ici, oui, effectivement, et la concentration est de 8.66 picogrammes par mètre cube pour l'année de données météos 1997.

3345 Maintenant, quand on regarde au-dessus du lac Lovering lui-même, on obtient des concentrations moyennes annuelles qui vont varier de point un à un picogramme par mètre cube.

**LE PRÉSIDENT :**

3350 Merci. Docteur Proulx, que signifie point un à un picogramme par mètre cube en termes de risque potentiel sur la santé?

**Dr RENO PROULX :**

3355 Au départ, au moins, ce qu'on peut dire, c'est qu'en fait, la voie d'absorption par inhalation n'est pas vraiment très efficace pour la bio-accumulation. Donc, on sait que c'est principalement par l'alimentation, en particulier protéines animales, matières grasses qui vont apporter plus de 90 % de l'apport. Donc, en soi, au niveau de l'inhalation, ça prendrait une concentration très élevée.

3360 Par exemple, les études qui ont été faites auprès des populations qui ont été exposées à des concentrations très élevés d'organochlorées, population par exemple de Seveso, la ville en Italie où il y a eu un accident industriel en 76, qui a été suivi pendant 30 ans pour voir à quel niveau d'exposition on pouvait avoir des effets à la santé remarquables et on n'a pas trouvé de choses extraordinaires, même malgré que les concentrations étaient quand même très, très, très élevées.

3365 Donc, au moins, au point de départ...

**LE PRÉSIDENT :**

On parle de combien, quand vous dites des concentrations très, très élevées?

3370 **Dr RENO PROULX :**

3375 Là, je ne pourrais pas vous dire de mémoire, mais elles étaient évidemment à même l'usine où l'accident industriel s'est produit. Ça a chauffé. Il y a eu des dioxines et furannes qui ont été émises. Les gens l'ont respiré pendant quelques jours avant qu'on découvre, effectivement, qu'il y avait un problème parce qu'il y avait des impacts au niveau de la faune.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a un critère sur la qualité de l'atmosphère pour les BPC, Madame?

3380 **MME NANCY BERNIER :**

3385 On a les critères de qualité de l'air du ministère de l'Environnement. Il y en a pour plusieurs paramètres, dont les BPC. Alors, ce qu'on peut conclure là-dessus, c'est que lorsqu'on fait la modélisation avec le SRT, lorsque notre critère de six microgrammes mètre cube est respecté, on s'aperçoit que tous les critères de qualité de l'air pour les composés organiques volatiles, dont les BPC, sont également respectés.

3390 Nous, on peut conclure, sur la base du respect de nos critères de qualité de l'air, qu'il n'y a pas de risque à la santé.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez quand même nous indiquer quel est ce critère?

3395 **MME SYLVIE BERNIER :**

Pas ce soir, il faudrait que je cherche.

**LE PRÉSIDENT :**

3400 D'accord. Madame.

**Dre LOUISE GALARNEAU :**

3405 Si vous me permettez, j'ai...

**LE PRÉSIDENT :**

3410 Attendez, juste un moment, sinon je vais être désorganisé. Pourriez-vous nous indiquer le critère pour la qualité...

**Dre LOUISE GALARNEAU :**

3415 Alors, Louise Galarneau de la Direction de la santé publique. J'ai 10 000 picogrammes. Si vous me permettez, je vais répondre à la question.

3420 Le critère est de 10 000 picogrammes par mètre cube et j'aimerais ajouter dans ce sens que le bruit de fond a été calculé à la station d'échantillonnage du lac Stuckley, donc dans la région et le bruit de fond a été de 103 picogrammes par mètre cube. Alors, c'est dire que le zéro point un à un picogramme qui a été calculé au lac Lovering est très, très bas. Ça représente de zéro point un à un pour cent du bruit de fond.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci infiniment docteur Galarneau.

3425

**Dre LOUISE GALARNEAU :**

Ça me fait plaisir.

3430

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà, ça répond?

**M. ROBERT MÉNARD :**

3435

Oui. Si je comprends bien, il suffit juste de ne pas manger le chevreuil qui aurait bio-accumulé les BPC qu'on a vus sur le site et tout est correct?

**LE PRÉSIDENT :**

3440

Et la bernache...

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

3445

Monsieur le président...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

3450

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

Monsieur le président, on a quand même demandé au docteur Van Coillie de faire l'exercice pour vérifier si ce que monsieur affirme, là, qu'il suffit juste de pas manger le chevreuil, là. Donc, si vous le permettez, j'aimerais que monsieur Van Coillie vienne puis nous donne son appréciation scientifique. C'est quand même un chercheur réputé, quelqu'un d'une très haute crédibilité qui a une vaste expérience. Alors, j'aimerais qu'il nous donne, juste rapidement, son appréciation, là, sur la consommation de la viande de chevreuil.

3455

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

3460

**M. RAYMOND VAN COILLIE :**

3465 Monsieur le commissaire, bonsoir, Madame la commissaire, bonsoir, mesdames, messieurs, bonsoir. Alors, je vais répondre avec grand plaisir à cette question.

J'ai effectivement fait une analyse de risque pour la santé, une analyse de risque pour l'environnement envers les deux contaminants les plus préoccupants, et je vais demander donc de  
3470 mettre la première diapositive, la suivante, s'il vous plaît.

Donc, pour déterminer ce risque, alors je vais, sans plus tarder parce que le temps avance, je vais passer à l'objectif de l'évaluation.

3475 Donc, comme je viens de le dire, il s'agit de deux contaminants préoccupants pour la santé. En effet, dioxines et furannes chlorés et BPC sont parmi les substances les plus toxiques, sont parmi les substances les plus persistantes, sont parmi les substances les plus bio-accumulables et les plus bio-amplifiables. En voulez-vous plus?

3480 Je pense que c'est effectivement donc préoccupant et c'est donc dans cette optique-là que Environnement Québec a ciblé le suivi pendant cinq ans sur ces deux substances-là.

J'ai commencé par vérifier à partir de toutes les données chimiques, le respect des critères. Dans l'ensemble, les critères et les normes sont respectés sauf un, le critère pour la  
3485 protection de la faune terrestre piscivore, c'est-à-dire la faune qui mange des poissons. Alors, je parle des hérons, des visons, des martres, vous allez dire : oui, mais c'est pas majeur pour la santé, mais ça fait partie quand même de l'environnement et ce sont, au même titre que nous, des terminus de bio-accumulation.

3490 La suivante, s'il vous plaît. Pour utiliser les calculs d'exposition, j'ai fait appel aux méthodes préconisées par l'Institut national de la santé publique, plus précisément par le livre de Albert Nantel, que vous connaissez bien, je pense, qui précisent donc toutes les équations pour la respiration, pour l'ingestion, pour le contact cutané et j'ai fait appel aux procédures de risque d'évaluation ecotoxicologique du ministère du Développement durable de l'Environnement et des  
3495 Parcs pour la faune.

J'ai envisagé toutes les expositions possibles, toutes. Alors, je parle de la respiration, respiration à partir de l'air extérieur, respiration à partir de l'air intérieur quand on ouvre la fenêtre de l'air extérieur. Respiration à partir de l'air de la douche. Respiration à partir de la volatilisation  
3500 de l'eau. J'ai envisagé également des ingestions possibles : ingestion d'eau, ingestion d'un chevreuil, on en parlait tout de suite il y a deux minutes, qui va brouter deux, trois aiguilles de pin sur le site, qui va se promener ensuite, qui se fait abattre et qui se fait manger par le chasseur. Alors, c'est quoi le risque pour le chasseur? Ingestion par le lait maternel, donc j'ai envisagé cela aussi, et enfin le contact cutané, contact cutané à partir de l'air extérieur, de l'air intérieur, à partir  
3505 de l'eau.

3510 Donc, j'ai envisagé toutes ces expositions et je les ai envisagées avec, ce qu'on appelle dans notre langage d'analyse de risque, des scénarios majorants, c'est-à-dire les pires cas et dans ce cas, dans la présente évaluation, j'ai pris les concentrations les plus élevées déterminées dans l'eau, l'air, l'eau souterraine, l'air, le sol et d'autres composantes, concentrations déterminées par Environnement Québec.

3515 La suivante, s'il vous plaît. Toutes les concentrations, et je dis bien toutes les concentrations de BPC et de dioxines et furannes chlorées sont inférieures aux valeurs toxiques les plus basses, donc au seuil toxique, que ce soit pour l'humain ou que ce soit pour les poissons ou que ce soit pour la faune.

3520 À titre d'exemple, je vous donne un cas, parce que je ne veux évidemment pas vous faire tous ces calculs qui sont assez longs, 288 équations à répondre, donc un cas pour être incommodé : en buvant de l'eau du lac Lovering, un jeune garçon de 4 à 11 ans devrait en boire 57 941 litres. Ça, c'est en tenant compte de la dose journalière admissible et la dose de référence, ce qui montre que la protection de la santé est assumée.

3525 Par ailleurs, pour la faune, tous les critères sont respectés sauf, comme je vous ai dit, celui pour la protection de la faune terrestre piscivore, est-ce que ce léger dépassement – puis là je vous le signale, on est quand même au niveau de ce critère avec trois femtogrammes de dioxines et furannes chlorées par litre.

3530 Si vous ne savez pas ce que c'est un femntogramme, un femntogramme, c'est une cuillère à thé dans un million de piscines olympiques. C'est pas beaucoup, O.K.?

3535 Donc, ce critère-là n'est pas respecté mais j'ai fait les analyses de risque pour le chevreuil, j'ai fait les analyses de risque pour le vison comme bio-indicateur. Encore une fois, à partir de la respiration, de l'ingestion, contact cutané, bien il y en a pas puisque le vison a une fourrure, et je n'ai trouvé aucun risque écotoxicologique formel pour le BPC et les dioxines et furannes chlorées du LES actuellement existant. Je peux donc affirmer, en toute honnêteté, et en tout professionnalisme que l'environnement est protégé. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3540 Monsieur Van Coillie, juste une petite question. Quelle est la durée de temps que ça prend pour que les BPC soient bio-accumulés dans la chair des poissons à partir des sédiments?

**M. RAYMOND VAN COILLIE :**

3545 Je suppose le cheminement suivant : donc vous avez des petits poissons qui viennent fouiller dans le bintosse (sic) qui vit dans les sédiments. Ces poissons bintivores sont à leur tour mangés par des poissons à un stade plus élevé et ça se termine au niveau des poissons carnivores. Et donc, à la fin, bien, on va dire au niveau d'un vison.

3550 Ce genre de calcul a été fait pour les Grands Lacs. Je peux pas vous dire pour le lac  
Lovering, mais pour les Grands Lacs, on a fait ce genre de calcul et on parle d'environ 15 jours à  
trois semaines.

**LE PRÉSIDENT :**

3555 Merci. Merci beaucoup. Alors, votre deuxième question?

**M. ROBERT MÉNARD :**

3560 Ma deuxième question est d'ordre peut-être un peu légal. C'est une question  
d'éclaircissement, là. Dans les questions mêmes du ministère de l'Environnement qui étaient  
adressées au promoteur dans le PR5, on disait que l'initiateur du projet n'était pas clair parce que,  
bon, on utilise des fois INTERSAN, on utilise Bestan, on utilise Waste Management.

3565 Dans les réponses fournies par Waste Management, on dit que Bestan inc., qui appartient  
à Waste Management, conserve son nom d'origine et continuera d'apparaître dans les documents  
comme la compagnie propriétaire du lieu d'enfouissement.

3570 À ce niveau-là, j'aimerais ça savoir : est-ce que Bestan inc., c'est une entité distincte? Puis  
la question sous-jacente de ça, c'est dans le fond, est-ce que c'est cette entité-là qui est  
responsable ou est-ce que c'est Waste Management inc.? Alors, voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

3575 Bien, je peux vous répondre pour la commission qu'est-ce qu'il en est.

La commission, elle traite le dossier de Waste Management inc. La lettre de la Ministre fait  
explicitement référence au dossier d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Magog,  
par Waste Management inc.

3580 Maintenant, hier, monsieur Dussault a fait un peu un historique, a apporté un certain  
nombre de précisions, peut-être que je lui demanderai d'apporter, enfin, sa version à lui.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

3585 Monsieur le président, je serai plus succinct qu'hier. Bestan inc. est une filiale de Waste  
Management inc., donc c'est une filiale à part entière.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

3590 C'est Bestan inc. qui va avoir le certificat d'autorisation?



**M. MARTIN DUSSAULT :**

3595 Oui, Bestan inc., et qui a une charte provinciale, qui aurait éventuellement... le site s'appelle Bestan, le permis ou le certificat d'autorisation a toujours été au nom de Bestan et ça sera ça dans le futur également.

**LE PRÉSIDENT :**

3600 Est-ce que c'est votre compréhension, Madame Bernier?

**MME NANCY BERNIER :**

3605 Oui, mais je ne voudrais pas trop m'avancer au niveau de... dans le cas d'une éventuelle autorisation, là, à qui il serait délivré, je ferai faire des vérifications plus au niveau juridique chez nous, mais ça peut être... ce que monsieur Dussault prétend, c'est plausible.

**LE PRÉSIDENT :**

3610 D'accord. Voilà. Alors, il n'y a pas une réponse claire, je vous comprends, là, mais ce sont les réponses.

**M. ROBERT MÉNARD :**

3615 O.K. Puis donc, si Bestan inc., admettons, déclarait faillite, Waste Management serait aucunement responsable légalement de la suite des choses ou...?

**LE PRÉSIDENT :**

3620 Monsieur Dussault.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

3625 Monsieur le président, ce que je peux dire, c'est que là-dessus Waste Management va assumer pleinement ses responsabilités, donc Waste Management va s'occuper du site Bestan en tout temps.

**LE PRÉSIDENT :**

3630 Merci.

**M. ROBERT MÉNARD :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3635

Merci à vous.

**M. DANIEL BRIEN :**

3640

Peut-être juste... si vous me le permettez, Monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

3645

Oui.

**M. DANIEL BRIEN :**

3650

À titre d'information, depuis 1984 tous les certificats d'autorisation, certificats de conformité et permis d'exploitation ont été délivrés au nom de Bestan inc.

**LE PRÉSIDENT :**

3655

Je vous remercie. Monsieur Robert Benoît.

**M. ROBERT BENOÎT :**

Messieurs, Dames.

**LE PRÉSIDENT :**

3660

Bonsoir.

**M. ROBERT BENOÎT :**

3665

Je voudrais d'abord déposer un document et peut-être l'expliquer et après ça poser une courte question, si vous me le permettez, Monsieur le commissaire?

3670

Alors, le Memphrémagog conservation qui est l'organisme qui regroupe 1 200 membres sur les rives du lac Memphrémagog, en 2005 a décidé de faire faire une étude aux dires d'un certain nombre de scientifiques, ce sera la plus importante étude jamais menée sur un plan d'eau du Québec.

3675

Ça a été supervisé par Jean-Marie Bergeron qui est un PhD en biologie et Marie- Florence Plouet qui est PhD en génie de l'environnement. L'étude a été faite par RAPPEL, au coût de 60 000 \$ pour la partie canadienne et 30 000 \$ pour la partie américaine l'année suivante.

3680 Cette étude-là a démontré que le lac était grandement vieillissant, vieillissait beaucoup trop rapidement, et la partie qui était la plus affectée du lac – ces études sont importantes, on parle de 300 à 400 pages, là, la partie qui était la plus affectée, c'était effectivement Fitch Bay, ce qui va nous amener, d'ailleurs, en 2006, à faire une étude avec le RAPPEL de nouveau, juste sur la baie de Fitch Bay.

3685 Alors, ce soir, comme on est un organisme sans but lucratif, donc on n'a pas beaucoup d'argent, on va vous déposer le CD plutôt que les études en couleur, mais il y a là une préoccupation importante de la part des riverains du lac Memphrémagog.

3690 Suite à cette étude-là, il est démontré que Fitch Bay est problématique. On sait que l'eau arrive d'abord par Fitch Bay avant d'atteindre le lac, et le lac est à niveau important, on voit les plantes aquatiques arriver dans les dernières années et, bien sûr, les cyanos, l'été passé, qu'on a pu répertorier à la grandeur du lac, quoiqu'on en a entendu moins parler que Massawipi, il y a eu chez nous énormément de cyanobactéries. Alors, je voudrais déposer ce CD là et on en aura d'autres copies si c'était nécessaire.

**LE PRÉSIDENT :**

3695 Seriez-vous assez aimable tout à l'heure de le remettre à madame Marie-Josée Méthot, s'il vous plaît?

**M. ROBERT BENOÎT :**

3700 Très bien. Pour ce qui est de ma question, pour les deux questions, la première : au moment où il y a eu la générique sur les déchets il y a déjà quelques années et ensuite il y a eu une série de commissions parlementaires qui ont porté sur un certain nombre de projets de loi, à chaque fois que j'ai pu lire ou entendre ou regarder ces projets de loi là ou les génériques, les différentes associations de l'industrie du déchet qui venaient en commission parlementaire avaient toujours le même argument, qu'il devait y avoir un minimum de 300 000 tonnes pour opérer un centre de déchets, appelons-le comme on voudra, à profit.

3710 Et je suis un peu surpris aujourd'hui de voir et j'essaie de comprendre comment ces mêmes compagnies, et INTERSAN était une de celles-là, le regroupement de ces compagnies-là, comment aujourd'hui, ces mêmes gens-là peuvent venir nous dire que ça pourrait être rentable à 60 000 tonnes? Et moi, comme homme d'affaires, j'ai un peu de misère à les suivre.

**LE PRÉSIDENT :**

3715 O.K. Alors, Monsieur Dussault.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

3720 Alors, Monsieur le président, il y a une donnée importante qui a changé au fil des années, c'est la nouvelle réglementation qui fait en sorte que l'ensemble des lieux d'enfouissement au Québec sont désormais assujettis aux mêmes normes.

3725 Donc, à l'époque, s'il y avait des projets qui avaient été présentés avec un tonnage plus important, à ce moment-là c'était pour assurer une compétitivité dans la grande région de l'Estrie puisque le projet de notre entreprise devait être assujetti à des normes supérieures par rapport à d'autres lieux d'enfouissement qui ne devaient pas mettre en place les nouvelles technologies.

3730 Donc, à ce moment-là, pour arriver à des coûts comparables avec un lieu d'enfouissement technique versus des sites par atténuation naturelle, ça requérait un tonnage beaucoup plus important pour arriver aux mêmes coûts.

3735 Comme je l'ai mentionné d'entrée de jeu, maintenant qu'il y a une nouvelle réglementation qui va assujettir tous les exploitants aux nouvelles normes, un site de plus petite taille sera compétitif puisque l'ensemble des sites ont les mêmes exigences et obligations.

**LE PRÉSIDENT :**

3740 Juste pour essayer de mettre quelques chiffres, vous avez indiqué tout à l'heure que vous chargeriez entre 60 \$ et 80 \$ la tonne éventuellement à la ville de Magog ou de façon générale, par tonne. Si vous avez l'intention d'enfourer 60 000 tonnes par année, j'ai pas ma calculatrice, là...

**M. ROBERT BENOÎT :**

5 millions et sur 25 ans, 115 millions.

**LE PRÉSIDENT :**

3745 Vous êtes très rapide ou vous avez préparé votre... Alors pour un an, c'est combien vous avez dit?

**M. ROBERT BENOÎT :**

4.8, 5 millions, là.

**LE PRÉSIDENT :**

3755 4.8, 5 millions par année et 115 pour 25 ans?

**M. ROBERT BENOÎT :**

Oui.

3760

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

3765

**M. ROBERT BENOÎT :**

Mais je vois que votre ingénieur fait des calculs.

**LE PRÉSIDENT :**

3770

Évidemment, je veux pas rentrer... pardon?

**M. ROBERT BENOÎT :**

3775

C'est ça, c'est 115?

**Dre LOUISE GALARNEAU :**

125.

3780

**LE PRÉSIDENT :**

3785

125? Bon. Je ne veux pas rentrer dans des aspects qui sont peut-être de l'ordre de votre confidentialité de votre entreprise, mais cette information-là, bon, elle devient publique, 125 millions sur 25 ans, au coût unitaire d'aujourd'hui, de 60 \$ à 80 \$ la tonne. Quels sont les coûts d'enfouissement de la tonne?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

3790

Les coûts d'enfouissement de la tonne...

**LE PRÉSIDENT :**

3795

Bien, vous chargez 60 \$...

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Ce qu'on va charger, ce que j'ai mentionné tout à l'heure, c'est autour de 80 \$ la tonne, le tarif qui devrait être affiché au moment où on se parle en évaluant, en faisant le pro forma du

3800 projet on peut évaluer autour de 80 \$ la tonne. Maintenant, on ne connaît pas les conditions finales, quelles sont les obligations dans le décret qui serait éventuellement émis, qui pourraient faire varier de quelques dollars la tonne, une fois qu'on aura comptabilisé l'ensemble des coûts.

**LE PRÉSIDENT :**

3805

Oui. Mais vos coûts, à vous, pour enfouir la tonne, c'est combien?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

3810

En fait, c'est une information qui relève du secret industriel.

**LE PRÉSIDENT :**

3815

Oui, oui, vous n'êtes pas obligé de répondre mais je vous la posais quand même.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Oui.

3820

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

3825

Je pense qu'il y aurait bien de nos compétiteurs qui seraient intéressés à avoir la réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

3830

Oui, j'imagine, j'imagine, O.K. Alors, je peux pas aller plus loin, Monsieur.

**M. ROBERT BENOÎT :**

3835

Très bien. Alors, ma deuxième question, peut-être plus au ministère de l'Environnement qu'à la compagnie, ce que je vois sur les rives du lac Memphrémagog, c'est continuellement et perpétuellement, soit des développements, l'arrivée de terrains de golf, l'arrivée d'agrandissements de sites de déchets, nouveaux déboisements pour des condos, centres de ski, et cetera.

3840

La question que je me pose comme environnementalisme, à quel moment il y a une goutte de trop qui fait qu'un lac, on l'échappe? Et quand on regarde les études qu'on a faites, on

a l'impression qu'on a dépassé cette limite de la goutte de trop qui fait qu'on est après échapper le lac Memphrémagog.

3845 Chez nous, je pouvais me baigner, moi, mes enfants se sont baignés toute leur vie à trois pieds de profond. Maintenant, à 15 pieds, on ne peut plus se baigner, à 60 pieds d'éloignement de la rive, parce qu'il y a trop de plantes aquatiques et tout ça, de mon vivant, en quelques années seulement et on peut le voir à la grandeur du lac.

3850 Alors, la question que je pose au Ministère : à quel moment, un lac, on dit : assez c'est assez. Et j'en ai pas contre INTERSAN, loin de là, là, au même moment où un essaie de nous agrandir un site, on a un terrain de golf épouvantable qui est après se construire à Georgeville, il y a des promoteurs à la grandeur du lac qui sont après essayer de déboiser, c'est quand le moment où on dit : ici c'est assez?

3855 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, je verrais plus madame Labelle répondre à cette question, même si elle a les yeux qui ferment. En fait, est-ce que la MRC est sensible et jusqu'à quel point, à la protection du lac Memphrémagog? Et est-ce que le schéma d'aménagement pourrait assurer la protection, une plus grande protection de ce lac?

3860

**MME CHRISTINE LABELLE :**

3865 Pour ce qui est de la première partie de la question : est-ce que la MRC est sensible, je peux résumer les actions qui ont été entreprises par la MRC, qui débutent avec l'adoption d'un plan d'action d'environnement en 1995, qui est à l'origine d'un premier événement qui avait eu lieu, de contamination, dans la fin des années 60 et qui a donné lieu à un travail d'équipe entre le Québec et le Vermont.

3870 De là est né, a été créé le plan d'action en environnement de la MRC, qui focalisait principalement à l'époque sur 47 recommandations émises par cette équipe-là du Québec et du Vermont, 47 recommandations qui visaient à améliorer la qualité de l'eau du lac Memphrémagog. Je pense que monsieur Benoît est très au courant de ce rapport-là.

3875 Et depuis ce temps-là, toutes les actions de la MRC sont basées autour de ce document-là qui a été réédité, mis à jour deux fois, donc la dernière fois en 2006. Donc, c'est le plan d'action 2006 - 2010 qui a été mis à jour en même temps que le début de la révision du schéma d'aménagement, dont une des étapes et la principale étape est d'élaborer une vision stratégique.

3880 Donc, de ce plan d'action-là est parti, entre autres, la création du programme d'échantillonnage dont j'ai parlé plus tôt et qui visait à déterminer quelles étaient les sources de contaminants qui pouvaient se diriger au lac Memphrémagog, ce qui a permis de cibler plusieurs sources de contamination autour du lac. Et depuis ce moment-là, on tente, avec les municipalités, avec les associations, avec différents intervenants, de mettre sur pied des mesures correctrices.

3885

Donc, je pense que je peux dire qu'on fait beaucoup d'actions autour de la protection du lac Memphrémagog.

3890

Pour ce qui est du schéma d'aménagement, comme je l'ai mentionné, il est en révision. J'inviterais encore une fois mon collègue Steve Otis, qui est aménagiste et qui coordonne la révision du schéma d'aménagement, à parler plus précisément mais il est certain que suite aux travaux du document de vision stratégique, plusieurs problématiques ont été ciblées, des tables sectorielles avaient été mises sur pied, des tables qui visaient à rencontrer divers citoyens, organismes et plusieurs demandes ont été faites pour ce qui est de réviser le schéma dans le sens de la protection accrue de l'eau. Je dirai, comme exemple, l'inventaire des milieux humides, refaire l'inventaire des milieux humides.

3895

C'est mon résumé. Je ne sais pas si mon collègue a des choses supplémentaires à ajouter, je lui laisserais la parole.

3900

**M. STEVE OTIS :**

3905

Oui, il y a différentes mesures de prévues dans le schéma actuel. On parle de révision mais actuellement il y a un schéma en vigueur. Il y a des dispositions qui sont prévues au schéma qui se retrouvent dans les différentes réglementations municipales.

3910

Autour du lac Memphrémagog, pour un bon pourcentage, je ne pourrais pas vous le donner, mais peut-être autour de 60 %, 70 %, on a identifié ce qu'on appelle les paysages naturels d'intérêt supérieur, qui fait le tour du lac Memphrémagog. Et on y retrouve des normes plus sévères que les normes habituelles qu'on retrouve ailleurs sur le territoire ou en général ailleurs dans les MRC du Québec.

3915

Alors, par exemple, le lotissement, la grandeur du terrain est un peu plus grande, l'exigence est de 5000 mètres carrés au lieu du 4000 qu'on retrouve généralement. Le déboisement aussi, et il y a des dispositions sur le déboisement donc il faut, il y a une limite lorsqu'on construit une résidence, il y a une limite de 800 mètres carrés qui doit être respectée. On n'a pas le droit de déboiser plus que cette limite-là.

3920

Il y a un 25 mètres de distance entre la résidence et le lac, contrairement à ce qu'on retrouve généralement en ce qui a trait aux bandes riveraines, c'est 10 ou 15 mètres, selon la politique. Dans le cas dont je vous parle, c'est 25 mètres de distance entre la résidence et le lac. Donc, je pourrais continuer comme ça..

3925

Il y a différentes dispositions qui veulent assurer une densité moindre, un meilleur couvert forestier, une meilleure protection de la bande riveraine. Est-ce qu'on pourrait faire plus? Certainement, il y a toujours possibilité de faire plus. Est-ce qu'on va faire plus dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement? Mon impression c'est que oui, suite au questionnaire qu'on a pu envoyer aux municipalités, aux réponses des municipalités sur la question, notamment avec



3930 toute la question des cyanobactéries depuis un an. Est-ce qu'on va être amenés à faire plus? Mon  
impression c'est que oui mais, bon, il reste encore des choses à faire, là, d'ici à la révision effective  
du schéma

.  
Mais c'est un exercice, c'est une partie de la réponse, là, je pourrais m'étendre plus  
longtemps mais...

3935

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Peut-être une parenthèse – Madame Bernier, est-ce que le ministère du  
Développement durable peut intervenir à ce niveau-là?

3940

**MME NANCY BERNIER :**

À quel niveau? Qu'est-ce que vous voulez dire?

3945

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, au niveau de la protection des lacs et des cours d'eau?

**MME NANCY BERNIER :**

3950

C'est vraiment au niveau des MRC, en fait, que c'est pris en compte.

**LE PRÉSIDENT :**

3955

Très bien. Merci. Alors, voilà, merci beaucoup. Donc, je comprends que vous allez  
déposer la version électronique et nous en ferons des copies.

**M. ROBERT BENOÎT :**

3960

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Yves Paquet.

3965 **M. YVES PAQUET :**

Monsieur le président, Madame, chers représentants, comme la soirée s'achève et que je ne veux pas que vous vous couchiez trop tard pour pouvoir profiter de la vie magogoise demain, je vais y aller d'une seule question. Elle sera précédée d'un court préambule, cependant.

3970

Il y a trois ans, je travaillais très tôt le matin, je partais de chez moi aux alentours de 3 h 30, 3 h 45. Il m'arrivait fréquemment de croiser un camion d'INTERSAN, à ce moment-là, qui sortait du site. Après plusieurs discussions avec monsieur Dussault ici présent, on en est venu à la conclusion que la barrière électrique avait un défaut. Elle ne fermait pas mais ouvrait très bien par contre. Ainsi, les camions pouvaient sortir à partir de ces heures-là.

3975

Après plusieurs mois de discussions, et je dis bien plusieurs mois, on a réussi à régler le problème, finalement.

3980

Ma question est celle-ci : qui s'occupe de – permettez-moi de lire mes notes – qui s'occupe du respect des heures d'affaires des sites d'enfouissement? Les heures d'affaires des magasins, on les connaît, les heures d'affaires des centres d'achats, des sites de récréation, on les connaît mais après plusieurs semaines de recherche, j'ai dû abandonner parce que personne, je dis bien personne, n'a été en mesure de répondre à ma question.

3985

Alors, ce soir je m'adresse à vous. Je répète ma question : qui s'occupe du respect des heures d'affaires des sites d'enfouissement?

**LE PRÉSIDENT :**

3990

Merci. Tout d'abord, Monsieur Dussault.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

3995

Qui s'occupe du respect des heures d'affaires? En fait, c'est une bonne question. On n'a pas non plus de réponse précise à faire à cette question-là. Ce que je peux vous dire, par exemple, depuis les discussions qu'on a eues, il y a eu certainement des défaillances, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a eu des directives claires qui ont été émises à notre personnel, aux chauffeurs qui quittaient la propriété et ça avait rien à voir avec les opérations du lieu d'enfouissement, c'était en rapport avec la Division de transport, et depuis ce temps-là on a eu des discussions très sérieuses, très sévères avec les gens de la Division de transport et je pense que depuis ce moment-là, cette directive-là est suivie à la lettre et les gens qui ne respectent pas cette consigne-là ont été bien avisés de sanctions qui pourraient aller éventuellement jusqu'au congédiement. Donc, c'est une chose qu'on prend très au sérieux et je pense que depuis les discussions qu'on a eues avec vous et l'engagement qu'on a pris, ça a toujours été respecté depuis ce temps-là.

4000

4005

**LE PRÉSIDENT :**

4010 Prenons la question autrement : si monsieur Paquet sort encore à 3 h 30 pour aller travailler et trouve encore un camion, à qui il s'adresse?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

4015 Monsieur Paquet peut nous appeler directement. Il sait qu'on est assez facile à joindre. Il nous connaît bien, monsieur Brien et moi-même, donc lorsqu'il y a des plaintes, les gens peuvent nous rejoindre. On est assez facilement rejoignables.

**LE PRÉSIDENT :**

4020 Donc, la responsabilité ultime vous revient?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

4025 Absolument. Il y a de l'autodiscipline à faire avec les gens chez nous, au-delà de à qui peut être incombé le respect des heures des lieux d'enfouissement, eh bien ça, les heures seraient définies éventuellement dans un décret. Nous, on propose les heures d'ouverture du lieu d'enfouissement de 8 h 30 à 16 h 30 mais en ce qui concerne la Division de transport, je ne crois pas nécessairement qu'il y ait de règlement ou certaines personnes pourront me corriger, pour d'autres divisions de transport de marchandise, quelle que soit l'entreprise.

4030

Alors, c'est pour ça qu'on parle ici de faire appel à de l'autodiscipline et fixer des règles de bon voisinage avec vous.

**LE PRÉSIDENT :**

4035

Merci. Maintenant, Monsieur Fournier, par curiosité, vos camions, quelles sont les heures autorisées pour vos camions, pour les camions municipaux?

**M. CHARLES FOURNIER :**

4040

Il y a des dispositions dans les règlements municipaux sur les nuisances paix et bon ordre. Par contre, l'appareil municipal pour ses opérations d'entretien, il est soustrait à l'application de ce règlement-là parce qu'on a la responsabilité de s'assurer que les chemins soient déneigés et on peut faire certaines opérations évidemment qui visent la sécurité des utilisateurs.

4045

Par contre, on a vécu des problèmes de transport, de déchargement au centre-ville, le règlement paix et bon ordre s'applique, à ce moment-là, entre 23 h et 7 h le matin, il y a des limitations, là, sur ce que les gens peuvent faire. On ne régit pas, par contre, les heures d'ouverture des commerces ni des entreprises. Il y a des entreprises qui fonctionnent sur trois

4050 quarts de travail dans la Ville de Magog. La Ville de Magog elle-même, en hiver, fonctionne sur trois quarts de travail.

C'est ce que je peux vous dire.

4055 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Si je peux ajouter peut-être en complément, le service qu'on offre est un service public essentiel et c'est pas nécessairement par caprice qu'on veut quitter à 5 h 30, c'est que souvent certains camions sont dédiés à des routes pour aller desservir des clients commerciaux et c'est plus facile de le faire assez tôt le matin alors qu'il y a pas de voiture de garée devant les conteneurs donc, il y a des clients qu'on doit desservir plus tôt le matin, ce qui fait en sorte que certains camions, et non la totalité, quittent à compter de 5 h 30.

4060 **LE PRÉSIDENT :**

4065

Voilà. Ça répond?

**M. YVES PAQUET :**

4070

Malheureusement, on ne répond pas à ma question.

**MME NANCY BERNIER :**

Est-ce que je peux ajouter un complément, Monsieur?

4075

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Juste un instant. Pourquoi vous dites...

4080

**M. YVES PAQUET :**

Parce que...

**LE PRÉSIDENT :**

4085

Vous avez demandé qui est responsable.

**M. YVES PAQUET :**

4090

Oui, ma question est : qui s'occupe – je vais vous la répéter convenablement – du respect des heures d'affaires des sites d'enfouissement? Vous allez me permettre un ajout?

**LE PRÉSIDENT :**

4095 Oui.

**M. YVES PAQUET :**

4100 Le site d'enfouissement d'INTERSAN est une entreprise commerciale, d'accord, on s'entend là-dessus? Normalement, il y a un ministère quelconque, un organisme qui s'occupe de faire réglementer des heures d'affaires, autant pour les dépanneurs que pour les églises que pour les centres récréatifs, par exemple, pour les villes. Alors, pour cette entreprise commerciale là, qui s'occupe du respect des heures d'affaires? Et, en sous-question, à qui puis-je faire une plainte si on ne respecte pas les heures d'affaires?

4105

**LE PRÉSIDENT :**

4110 Je peux faire une dernière tentative mais il me semble que la réponse est claire. La plainte est adressée à monsieur Dussault, à monsieur Brien. Maintenant, la question sous-jacente, j'imagine, que vous voulez soulever : est-ce que dans le certificat d'autorisation éventuel, les heures d'ouverture et de fin peuvent être indiquées dans le certificat d'autorisation? Et dans ce cas-là, même si la réponse était oui – je vais y arriver, là, vers vous – même si c'était oui, je ne suis pas sûr que la plainte s'adresserait au ministère du Développement durable.

4115 Oui, alors, allez-y.

**MME NANCY BERNIER :**

4120 Oui, alors, c'est ça, la plainte s'adresserait, à ce moment-là, au ministère du Développement durable...

**LE PRÉSIDENT :**

4125 O.K. Mais tout d'abord, au niveau de l'horaire, est-ce que ça serait éventuellement indiqué dans le certificat?

**MME NANCY BERNIER :**

4130 Au niveau de l'horaire. Mais actuellement ce n'est pas le cas parce que le lieu d'enfouissement n'a pas été autorisé en vertu d'un décret, donc il y a pas de conditions assorties au certificat d'autorisation.

**LE PRÉSIDENT :**

4135 Pas dans le cas actuel, là.

**MME NANCY BERNIER :**

Pas dans celui actuel.

4140 **LE PRÉSIDENT :**

Mais dans le LET?

**MME NANCY BERNIER :**

4145

Dans le futur, s'il y avait autorisation par décret de l'agrandissement, là, les heures d'opération, de l'exploitation, de l'opération du lieu d'enfouissement, tout ce qui concerne l'exploitation du lieu d'enfouissement, les heures pourraient être fixées dans le décret. Ça semble être une préoccupation, alors ça pourrait être intéressant de les indiquer dans le décret comme une condition.

4150

Si ce n'était pas respecté, la population peut faire une plainte directement au ministère de l'Environnement.

4155

Il y a aussi un autre mécanisme, qui est le comité de vigilance. Alors, il y a une autre condition au niveau de l'exploitation des lieux d'enfouissement maintenant, c'est qu'il y a l'obligation par le promoteur de constituer un comité de vigilance. Comité de vigilance qui veille à faire, qui a un mandat de faire des recommandations à l'exploitant, puis il peut le faire aussi au ministère de l'Environnement, sur la bonne exploitation du lieu d'enfouissement, sur les mesures d'atténuation qu'il pourrait voir, à documenter les nuisances, l'exploitant aussi a l'obligation de consulter et d'informer le comité de vigilance sur toutes les actions qu'il entreprend en lien avec son projet, sur tous les résultats de suivis environnementaux. Et la constitution du comité de vigilance, c'est défini dans le *Règlement sur l'enfouissement* et le promoteur doit inviter un représentant du voisinage du lieu d'enfouissement, notamment, de la MRC, de la municipalité, le ministère de l'Environnement peut aussi être invité.

4160

4165

**M. YVES PAQUET :**

Merci, Madame.

4170

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Ça répond?

4175

**M. YVES PAQUET :**

Oui, merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

4180 Je vous en prie. Madame Gisèle Lacasse Benoît, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame.

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4185 Je tenterai d'être brève. Deux petites questions mais avant, un autre petit état d'âme : je suis surprise, en 2007, qu'on nous serve encore la sauce «dillution is the solution to the pollution ». Je suis étonnée qu'en 2007, on nous donne encore cet argument. C'est un petit peu étonnant.

4190 Deux questions, la première sur les nappes phréatiques, mais la première, en écoutant monsieur Van Coillie, j'ose aller avec la question que j'ai depuis le début de la journée : on a analysé les dioxines, furannes et chlorées et tout ça, les BPC, mais il y a d'autres éléments. En regardant le tableau des produits volatiles, elle est très longue la liste, et qu'arrive-t-il du benzène, du toluène, du trichloréthylène? Donc, est-ce qu'il y a des analyses de risque dans ces cas-là? Et parmi les autres éléments qui porteraient des risques à la santé environnementale, on retrouve, entre autres, les médicaments, des traces de médicaments dans l'eau, est-ce que ces éléments-là  
4195 sont évalués?

**LE PRÉSIDENT :**

4200 Monsieur Dussault.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

4205 Je vais demander à monsieur Légaré qui a réalisé l'étude d'impact de répondre à cette question.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4210 Alors, Monsieur le président, la question s'adresse à la qualité des eaux souterraines. Donc, effectivement, il y a des mesures de qualité des eaux souterraines qui sont prises, je crois qu'on a présenté quelquefois, là, alors, je peux demander à monsieur...

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4215 Mais j'avais cru comprendre que le benzène, toluène, tout ça, c'était dans l'autre... pas dans le lixiviat mais bien dans les biogaz.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

Oui, il y a ces composés-là dans les biogaz.

4220 **MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

O.K.

4225 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

L'étude d'impact a fait la liste des composés organiques volatiles, là, qui sont dans les biogaz.

4230 **MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

O.K. Est-ce qu'il y a eu des analyses de risque pour ces items-là spécifiques, comme il a été fait pour les BPC et les dioxines?

4235 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Alors, on a vérifié pour voir quelle était la teneur de ces composés-là dans les biogaz puis vérifier pour voir si ça respectait les critères, là, du ministère de l'Environnement.

4240 **MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Et la réponse, c'était que?

4245 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

La réponse que généralement les critères sont respectés, sauf peut-être un qui est l'acrylonitrile où il y a peut-être un léger dépassement mais je crois que l'acrylonitrile, le critère a été changé depuis ce temps-là.

4250 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être, Docteur Proulx, est-ce que de façon générale il y a des lieux d'enfouissement sanitaires beaucoup plus importants que celui de Magog? Il y a autour de certains lieux d'enfouissement techniques, en fait, des résidences relativement proches. Est-ce que de façon générale, les biogaz peuvent représenter un risque potentiel sur la santé des riverains, quoi?

4255 **Dre LOUISE GALARNEAU :**

Alors, Louise Galarneau. Si vous me permettez, je vais répondre à la question.

4260 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie.



**Dre LOUISE GALARNEAU :**

4265 Bien sûr, sur les 163 quelques biogaz, ça se diffuse, ça se mélange, dépendant de la température, de l'humidité, de bien des facteurs, de la direction du vent et tout ça. C'est bien sûr, ça peut toujours atteindre, un jour ou l'autre, les habitations autour. Ça a été étudié. On connaît les normes et on connaît aussi le bruit de fond, parce qu'il y a toujours un bruit de fond aussi pour la plupart d'entre eux.

4270 Concernant ceux que madame Lacasse a énumérés, entre autres le benzène, on a trouvé trois produits : le benzène, le chloroforme et le chlorure de vinyle qui sont des produits reconnus cancérigènes pour l'humain, et dans ces trois produits-là, les bruits de fond ont été calculés et aussi près de certaines maisons dont on a énuméré les numéros hier sur le chemin Ayer's Cliff. Et dans tous ces cas-là, les concentrations mesurées au niveau de ces maisons-là étaient plus faibles que le bruit de fond et plus faibles, naturellement, que les recommandations de concentration de l'air ambiant par le ministère du Développement durable.

4280 Concernant l'acrylonitrile, c'est vrai que celui-là, il est plus élevé que le critère pour la qualité de l'air intérieur du ministère du Développement, mais au niveau du site. Quand ça a été calculé au niveau des résidences, il est en dessous de la norme à nouveau. Alors, c'est ce que je peux dire pour l'instant.

**LE PRÉSIDENT :**

4285 Est-ce que ça répond pour cette partie de la question?

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4290 Pour cette partie, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4295 Maintenant, vous aviez...

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Les médicaments.

4300 **LE PRÉSIDENT :**

Les médicaments.

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4305 De plus en plus on parle qu'on retrouve des traces d'anovulants dans l'eau, des traces d'antibiotiques et tout ça et ça ne fait pas partie des choses qu'on analyse. Est-ce que...

**LE PRÉSIDENT :**

4310 En fait, ce que...

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4315 En fait, dans les sites d'enfouissement, est-ce que dans le lixiviat on retrouve des traces de ça? Est-ce que ça a été analysé?

**LE PRÉSIDENT :**

4320 Je peux poser la question à monsieur Dussault. Est-ce qu'il y a des résidus d'antibiotiques, des résidus de toutes sortes de médicaments dans le lixiviat? Est-ce que vous avez fait des tests pour le savoir?

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4325 Alors, Monsieur le président, généralement la préoccupation à laquelle madame se réfère, c'est ce qui sort des eaux usées domestiques et dans les cours d'eau, dans le fleuve Saint-Laurent et dans d'autres grands cours d'eau. Là, la problématique reliée à la présence de ces médicaments-là ou de ces composés-là commence à être documentée, commence à être soulevée.

4330

Dans le cas d'un site d'enfouissement, il faudrait que les composés soient jetés à la poubelle pour se retrouver en quantité dans les lixiviats. Donc, je ne vois pas le lien nécessairement, là, ou la nécessité de se préoccuper de cette question-là. Par contre, c'est une question importante, là, pour les eaux usées d'un site.

4335

**LE PRÉSIDENT :**

4340 Docteur Proulx, quel est votre avis? Est-ce que cet aspect-là aurait dû ou devrait être intégré dans l'examen de... dans la caractérisation du lixiviat? Est-ce qu'on retrouve, mettons, dans le cas auquel réfère monsieur Légaré, dans le fleuve Saint-Laurent où effectivement par les égouts les résidus d'antibiotiques et de toutes sortes de médicaments peuvent se retrouver dans l'eau, est-ce qu'on retrouve des quantités préoccupantes ou comment est-ce qu'on traite ce problème-là?

**Dr RENO PROULX :**

4345

En fait, ce que je peux dire, c'est que les discussions que j'ai eues avec Éric Dewailly sur l'état du fleuve, l'état de santé du fleuve, il m'a semblé particulièrement optimiste. En fait, là je suis obligé de lui conférer toute l'expertise qu'il a au niveau de la qualité du fleuve, mais en ce sens que je ne voudrais pas revenir avec la question de « dilution est la solution pour la pollution », là, mais il

4350

reste quand même qu'il y avait quelque chose là-dedans à l'effet qu'il y avait effectivement un effet de dilution très important qui fait que, bon... mais je ne pourrais pas beaucoup aller plus loin que ça.

Évidemment, nous on constate quand même qu'il y a des phénomènes de résistance aux antibiotiques qui s'installent dans la population qui sont dus à différents effets, des prescriptions intempestives d'antibiotiques mais également probablement des métabolites qui se retrouvent effectivement dans les eaux et qui sont recyclés, et auxquels on est exposé d'une façon imperceptible, mais qui contribuent petit à petit à augmenter la résistance microbienne aux antibiotiques.

4355

4360

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Je vous remercie, ça répond à ma question.

4365

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4370

Alors, deuxième question c'est concernant nos connaissances sur les nappes phréatiques. Est-ce que les connaissances, tout le monde, le Ministère autant que les promoteurs, semblent connaître le mouvement de l'eau souterraine au site actuel, mais est-ce que les données, ce sont des données hypothétiques ou si c'est vraiment des études de spécialistes? Est-ce qu'on connaît ça? Parce qu'à mon avis, la nappe phréatique, les nappes phréatiques au Québec, les mouvements étaient pas très connus. Je sais qu'il y a des géographes de part et d'autre mais est-ce que c'est hypothétique, tout ça, ou si c'est vraiment... Sur quelle base vous avez évalué le mouvement des nappes phréatiques? Est-ce que c'est connu, vraiment connu ou...

4375

4380

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dussault pour commencer.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

4385            Alors, c'est documenté dans l'étude de l'impact sur l'environnement qui a été menée par Tecsuit et monsieur Légaré.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4390            Alors, Monsieur le président, il y a eu beaucoup de mesures. Donc, les exposés qu'on a faits sur les sens d'écoulement de l'eau souterraine sur le site, là, c'était vraiment des données factuelles basées sur des années de mesures.

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4395            Des mesures faites... rapidement, juste rapidement, comment vous faites pour mesurer?

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4400            Alors, il y a un nombre, bon, une trentaine, si je me trompe pas, disons, 36 puits...

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4405            Vous parlez du niveau de l'eau que vous avez expliqué hier, donc par le niveau, vous savez, en fait, comment se déplace la nappe?

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4410            C'est ça donc...

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

                  Vous savez exactement où elles sont situées?

4415            **M. PIERRE LÉGARÉ :**

                  Oui.

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4420            D'accord. Et est-ce que vous faites... vous savez exactement la géographie du sous-sol en bas, en dessous de ça?

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4425 La géographie du sol a été...

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4430 Elle est connue, tout ça?

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4435 ... elle a été examinée aussi parce que si on veut installer le LET, il faut absolument connaître parfaitement la géologie de surface.

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4440 Donc, vous êtes convaincu hors de tout doute qu'il y a aucun mouvement d'est en ouest vers le lac Memphrémagog à partir du site?

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4445 Ça, c'est positif, Madame.

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

C'est positif assurément.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4450 On a expliqué hier, là, qu'il y avait des mouvements qui s'en viennent vers le centre du site...

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4455 Oui, nord. Oui.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4460 ... puis après ça, ça va vers le nord et vers le sud.

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Le nord et le sud-ouest, oui, oui, j'ai compris.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4465

C'est ça, oui.

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4470

Mais c'est hors de tout doute et puis c'est confirmé...

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4475

Tout à fait, oui.

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

4480

... et le Ministère semblait d'accord avec tout ça, alors j'imagine qu'on peut dormir en paix pour ce qui est du mouvement des nappes phréatiques?

**LE PRÉSIDENT :**

4485

D'abord, je vous remercie de me parler. Moi, je voudrais profiter de votre question pour soulever un point par rapport au monitoring, au suivi de la qualité des eaux souterraines.

4490

Vous avez échantillonné, entre autres, une vingtaine de puits, des puits privés autour du lieu, sur lesquels vous en avez un peu mieux caractérisé cinq. Et le nombre de paramètres que vous avez analysés, enfin, paraissent pour la commission, relativement maigres, et on se demandait, compte tenu que vous indiquiez que ça prendrait, si ma mémoire est bonne, 100 ans pour qu'un contaminant parcourt un kilomètre, un kilomètre du lieu d'enfouissement sanitaire jusqu'au puits situé à un mètre.

4495

Et j'avoue, je ne suis pas hydrogéologue mais 100 ans pour parcourir un kilomètre, j'avais beau appliquer un facteur, une conductivité hydraulique relativement faible, ça m'apparaissait faible. Puis après ça, je me suis dit : voyons voir maintenant avec les paramètres que vous avez analysés dans les eaux de ces puits-là, et caractérisation des eaux qui a servi d'ailleurs au ministère de la Santé d'émettre après ça un certain avis comme quoi la qualité de l'eau était relativement bonne, mais vous avez écrit une phrase qui était très ambiguë, et je vous la lirai dans quelques secondes, là, je voulais savoir pourquoi vous ne faites pas une caractérisation des puits sur l'ensemble des paramètres qui peuvent émaner, qui peuvent provenir du lieu d'enfouissement? Pourquoi juste cinq ou six paramètres dont la majorité ce sont des éléments biologiques de toute façon?

4500

**M. MARTIN DUSSAULT :**

4505

Je vais demander à monsieur Légaré de nous parler du programme de suivi environnemental qui est spécifique aux puits.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4510            Alors, Monsieur le président, les échantillonnages des puits, on a parlé des 30 puits qui sont sur le site, ce sont les puits qui sont échantillonnés par Waste Management pour les besoins. Il y a pas de puits...

**LE PRÉSIDENT :**

4515            Non, non, non, attention, là, des puits privés, là.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4520            Il n'y a pas de puits privés échantillonnés par Waste Management. Il y a eu un échantillonnage qui a été fait, si je me souviens bien, par le ministère de l'Environnement pour vérifier s'il y avait des traces ou présences de traces de lixiviat dans les puits et la réponse a été négative.

**LE PRÉSIDENT :**

4525            Vous avez raison.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4530            D'accord?

**LE PRÉSIDENT :**

4535            Vous avez raison, oui.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4540            Donc, c'est juste une précision, là. Alors, ce que j'aimerais profiter, par contre, pour dire, c'est que dans l'esprit de l'étude d'impact et de la précaution, s'il y a des gens qui ont des puits au voisinage et qui souhaiteraient obtenir une analyse de leur puits, l'entreprise Waste Management a fait, dans d'autres sites, des prélèvements à ces puits-là et a fourni aux résidants, les résultats complets de l'analyse de leur eau, mais ça demeure des données confidentielles. Donc, c'est quelque chose qui peut être fait dans une perspective de rassurer la population.

4545

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense que vous l'offrez également dans votre étude d'impact...

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4550

C'est possible, là.

**LE PRÉSIDENT :**

4555

... que vous êtes ouverts.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4560

Alors, en ce qui concerne maintenant la deuxième partie de la question, si vous le permettez...

**LE PRÉSIDENT :**

4565

Mais en fait, vous n'êtes pas impliqué puisque ce n'est pas vous qui avez réalisé l'étude.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

D'accord.

4570

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord? Maintenant, pour vous, au ministère de la Santé, est-ce que vous jugez que les puits qui sont situés à environ un kilomètre du lieu d'enfouissement sanitaire, les puits privés, est-ce qu'ils devraient être inclus dans un suivi, dans un monitoring?

4575

**Dr RENO PROULX :**

Ce qu'on nous avait expliqué à l'époque, c'est que, bon, il y avait un effet de panache qui était possible. Alors, on avait pris une photographie à un moment clé où on avait fait l'analyse sur les concentrations qui nous avaient été présentées mais on avait toujours évoqué la possibilité, finalement, qu'éventuellement les contaminants puissent progresser très lentement et éventuellement se rendre aux puits.

4580

Alors, on avait suggéré qu'éventuellement, peut-être cinq ou six ans ou peut-être aux cinq ans après l'étude en question, que s'il y avait un suivi, qu'il n'était peut-être pas nécessaire d'être aussi exhaustif que celui qui avait été fait avec 56 composés organiques volatiles mais peut-être des composés phénoliques, les chlorures, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de contamination qui pourrait être liée au site d'enfouissement, et si jamais on le détectait, bien, on aurait pu, à ce moment-là, procéder à une deuxième étape plus exhaustive.

4585



4590           Donc nous, on est toujours ouverts à recevoir ces données-là et à les analyser si elles sont incluses dans un suivi environnemental.

**LE PRÉSIDENT :**

4595           Mais au-delà d'être intéressé à recevoir les données, est-ce que ça serait quelque chose d'important à inclure dans un suivi du LET?

**Dr RENO PROULX :**

4600           Bien, moi, je peux pas répondre non à ça, évidemment. Meilleur est notre état de connaissance, mieux on se sent évidemment pour analyser une situation.

**LE PRÉSIDENT :**

4605           Mais si je vous pose la question autrement, est-ce qu'une résidence située à cinq kilomètres, on devrait faire le monitoring de son puits, vous diriez quoi?

**Dr RENO PROULX :**

4610           J'ai pas de formation en hydrogéologie.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

4615

**Dr RENO PROULX :**

Je ne pourrais pas vous dire la vitesse d'écoulement, si on... je serais vraiment incapable de vous le dire.

4620

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

4625

**Dr RENO PROULX :**

Mais si un hydrogéologue me disait, par contre, qu'effectivement il y a une possibilité que ça puisse se rendre dans un délai, bien nous on serait certainement intéressés à s'inscrire dans le suivi environnemental de ça, à la fréquence qu'on nous dirait raisonnable, compte tenu de la progression des contaminants vers les résidences.

4630

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Chauvin?

4635 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

4640 Pour ajouter à la question en cours, il y a eu beaucoup d'informations qui ont été déposées par Waste Management sur la caractérisation des eaux souterraines, des vitesses d'écoulement, des sens d'écoulement dans les différentes formations géologiques, on est allé chercher des échantillons d'eau dans des puits assez éloignés du site, du lieu d'enfouissement actuel, du lieu d'enfouissement projeté pour établir des bruits de fond pour certains paramètres.

4645 L'ensemble des documents déposés comprend aussi une étude de qualité de l'eau des puits privés qui, à ma souvenance, portait sur l'analyse de paramètres de consommation d'eau potable, donc pas nécessairement des paramètres qu'on pourrait considérer comme traceurs d'un panache de diffusion de contaminants en provenance du lieu d'enfouissement sanitaire de Bestan.

4650 Alors, ma question donc c'est pour le ministère de l'Environnement, au-delà des études de caractérisation préliminaires et du suivi des puits sur le site d'un exploitant de lieu d'enfouissement sanitaire, est-ce qu'il est prévu de faire des mesures de qualité de l'eau souterraine pour des traceurs qui seraient représentatifs d'un panache de diffusion? C'est-à-dire à partir du moment où on va dans des puits privés, comme l'a dit monsieur Proulx, les phénols, les chlorures, ce sont des migrants très mobiles, contrairement aux BPC, par exemple, qui pourraient indiquer peut-être la présence de migration de contaminants associés à la présence du lieu d'enfouissement sanitaire.  
4655 Je n'ai pas vu ça, mais j'ai peut-être pas tout vu non plus dans la documentation qui a été déposée, et je me demandais si c'était une approche qui était retenue par le Ministère en termes préventifs ou de caractérisation.

4660 **MME SYLVIE BERNIER :**

Vous voulez parler dans les puits de suivis ou dans les puits près du site d'enfouissement ou dans les puits qui seraient peut-être possiblement à risque, des puits d'eau potable? Vous parlez des puits d'eau potable de résidence?

4665 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

4670 C'est parce que quand on se met à essayer d'identifier ça, je trouve qu'on devient... ça entraîne une certaine confusion. Ce qui est clair dans la documentation, c'est que Waste Management regarde des puits qui sont aménagés sur son propre terrain. Alors, probablement que dans son suivi, ils pourraient, à un moment donné, détecter des traceurs sur son propre terrain.

4675 La question qui est inquiétante pour la population avoisinante c'est leur consommation d'eau potable. Alors, comment est-ce qu'on fait le lien entre un suivi assez technique, qui est une caractérisation de bruit de fond puis un suivi bisannuel effectué en cours d'exploitation et une possible contamination des eaux souterraines vers des puits privés?

4680 Quand on voit que les études qui ont été faites pour des fins de santé publique se sont concentrées sur des paramètres de qualité d'eau potable, azote ammoniacale, et cetera, donc pas des paramètres qui seraient représentatifs d'une propagation d'un panache. Comment est-ce qu'on concilie cette préoccupation par la population quand on sait qu'il y a des études géologiques avec des vitesses d'écoulement très lentes, tout ça, est-ce qu'il y a moyen de concilier ça?

**MME SYLVIE BERNIER :**

4685 Oui, O.K. En fait, bien je pense, pour répondre à votre question, on a les pouvoirs dans les conditions qui peuvent être inscrites au décret, de définir un programme de suivi qui pourrait être imposé à l'exploitant, pour le suivi des puits d'eau potable des résidences et de déterminer quels paramètres seraient les plus pertinents et appropriés pour détecter une possible contamination en provenance du lieu d'enfouissement.

4690 Alors, ce ne serait pas nécessairement les paramètres qui ont été analysés, là, lors des études précédentes. On pourrait aller au-delà de ça, voir quels seraient les paramètres les plus pertinents. Je ne sais pas si ça répond à votre question mais on a ces pouvoirs-là. Donc, dans le cadre d'une décision sur un projet comme celui-ci, il faut voir avec le ministère de la Santé, il faut voir avec les différents spécialistes du Ministère sur cette question-là, la pertinence de demander cette exigence-là, d'imposer un programme de suivi et de définir quel serait ce programme de suivi.

Je ne sais pas si ça répond?

4700 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

4705 Bien, en fait, la question était peut-être à deux volets. Il y avait un volet réglementaire, c'est-à-dire pour l'autorisation de lieux d'enfouissement techniques, est-ce que cet aspect-là des choses est considéré ou est-ce qu'on se concentre vraiment sur la propriété de l'exploitant en termes de caractérisation des eaux souterraines?

4710 Le deuxième volet, c'était plus sur une base volontaire puisque Waste Management a indiqué qu'il serait ouvert à ce qu'il y ait une caractérisation de la qualité de l'eau des puits privés et aussi parce que dans le cas de la problématique qui était apparue à la fin des années 90 concernant les BPC, il y a eu échantillonnage de plusieurs milieux et pas nécessairement sur la propriété de Waste Management. Donc, on comprend que dans des situations, on peut aller à l'extérieur de la propriété de l'exploitant pour faire des recherches, trouver des sources et, bon, donc l'aspect réglementaire et l'aspect, pas recherche mais caractérisation plus large peut-être.

**MME SYLVIE BERNIER :**

4715

Mais on pourrait aller à l'extérieur de la propriété mais il faut avoir la permission des propriétaires de ces propriétés-là. C'est un peu la difficulté à laquelle on fait face, parce que ce serait intéressant, en effet, d'avoir une série... des piézomètres entre les résidences et la limite de la propriété de Waste Management. Ça, ça pourrait être intéressant, mais en autant qu'on ait la permission d'aller implanter un piézomètre à ces endroits-là.

4720

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Madame.

4725

**MME GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Je vous remercie.

4730

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jean-Noël Leduc, s'il vous plaît.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

4735

Rebonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

4740

Rebonsoir, Monsieur.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

4745

Est-ce qu'il y a possibilité de voir sur le tableau ces genres de dessins-là? C'est la stabilité section A. Il y en a trois, en fait, et celui-là aussi.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

4750

Alors, malheureusement, il y a quelque chose... On trouve les coupes CC dans le système de... On pensait qu'on avait tout, mais je vois qu'il semble manquer les coupes AA. Monsieur réfère aux coupes AA – c'est ça?

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

4755

Je crois que oui, mais je n'ai pas tout le livre en question, là, j'ai seulement la partie... en fait, ça s'appelle « Stabilité section AA » oui, c'est ça que vous dites, « côté ouest du site

d'enfouissement sanitaire. Cercle de rupture profond sans charge sismique » ça, c'est le titre que vous avez en bas.

4760 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Alors, Monsieur le président, je suggère qu'on pose la question, puis on va essayer de répondre. On a les versions papiers ici mais je ne peux pas l'afficher, là, je ne l'ai pas. On peut toujours afficher les coupes CC mais c'est pas tout à fait la même chose.

4765

**LE PRÉSIDENT :**

De toute façon, si vous avez toutes les études d'impact, vous pouvez tout simplement aller chercher la figure dans l'étude d'impact elle-même.

4770

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

C'est ce qu'on fait mais pour une raison que je ne m'explique pas, là, le fichier, il semble manquer une petite portion dans le fichier qui est électronique.

4775

**LE PRÉSIDENT :**

Ah! d'accord, dans le fichier lui-même.

4780 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

4785

Ah! d'accord, oui. Je pense que vous pouvez présenter CC. Allez-y.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

4790

C'est parce que l'image montre réellement qu'est-ce qu'il en est. Elle parle par elle-même. En fait, là, j'aimerais savoir, pouvez-vous m'expliquer les facteurs de rupture de l'amoncellement assis sur la membrane quand vous notez 1.2 à 1.8? J'aimerais savoir qu'est-ce que ça veut dire surtout sur... oui, comme ceux-là, là. Il y a une rupture sur la nappe bentonite qui peut se produire à cause, justement, de la façon que le bentonite est posé par la pression. Il y a avec charge sismique et sans charge sismique.

4795

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Je vais demander à monsieur André Simard de ASA de répondre à la question.

4800 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Si j'ai bien compris la question, c'est : que signifie le facteur de sécurité...

4805 **M. JEAN-NOËL LEDUC :**

Oui. Bien là, on voit ici sur ce même plan-là qu'il y a un facteur 1.2 à 1.8. Ça veut dire quoi 1.2 à 1.8? C'est quelle... une pression? C'est quoi, sur le site? Parce qu'on voit que ces deux images-là ne sont pas définitivement celles que j'ai ici, là.

4810 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Malheureusement, on a compris qu'il ne les avait pas dans l'informatique.

4815 **M. JEAN-NOËL LEDUC :**

Non, c'est ça.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

4820 J'aurais juste une petite question. Dans le bas du dessin, pour qu'on parle de la même chose, c'est marqué en bas : figure numéro quelque chose. Si vous pouvez me donner le numéro, je vais...

4825 **M. JEAN-NOËL LEDUC :**

Numéro 7.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

4830 7? Bon.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

4835 Numéro 7. Je l'ai sur un, mais je l'ai pas sur l'autre.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

Oui, O.K. donc, j'ai la figure numéro 7, effectivement, et vous parlez de la figure qui est du côté droit, je présume, parce qu'on parle de facteurs de sécurité qui varient de 1.404 à 1.704?

4840 **M. JEAN-NOËL LEDUC :**

C'est ça.

4845 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

4850           Donc, dans la façon traditionnelle, lorsqu'on fait de la conception, dans plusieurs éléments  
au niveau du génie, puis ce n'est pas juste au niveau d'un site d'enfouissement, on va faire ça pour  
des structures, et cetera, on calcule ce qu'on appelle un facteur de sécurité, c'est-à-dire... puis le  
facteur de sécurité, on va calculer, mettons, pour que... Un facteur de sécurité à un, ça veut dire  
que les forces qui font que ça peut – je cherche la bonne expression, j'étais pour dire « fouèrrer »,  
4855 ce n'est pas le bon...

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

On se comprend.

4860

**M. ANDRÉ SIMARD :**

...mais où ça peut avoir un *failure*, comme on dit en anglais, sont égales aux forces réelles.  
Donc, lorsqu'on regarde la force de résistance qu'on a, divisée par la force réelle, c'est là qu'on  
4865 donne un facteur de sécurité. Ça nous dit c'est quoi notre facteur de sécurité. Donc, le facteur de  
sécurité qui est mentionné là, c'est la division entre les forces réelles versus les forces que ça  
prend pour résister, si on veut. Donc, ça nous donne une marge de manœuvre, si on veut.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

4870

Mais quand vous parlez, par exemple, on sait que vous avez parlé hier de la nappe  
bentonite que vous gardiez à un certain degré d'humidité pour qu'elle soit plus poreuse, alors plus  
imperméable, c'est ça, pas poreuse, imperméable, mais ce qui veut dire que ça, ça donne une  
certaine faiblesse dans la base qui pourrait faire que la pression avec les secousses sismiques  
4875 que vous produisez lorsque vous travaillez sur le dessus de la montagne, ça peut décoller et  
« fouèrrer » comme vous dites, là. C'est le bon terme, on se comprend, là.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

4880

Bien, ce qui est important, c'est de comprendre, c'est que l'analyse, de la façon qu'elle a  
été faite, elle a été faite avec une situation... le pire cas, le pire scénario. Les GCL qui ont été

utilisés, c'est des GCL... il y a différents types de GCL. Il y a deux grandes familles, si on veut, de nappes bentonitiques. Il y en a que c'est juste de la bentonite entre deux géotextiles et la bentonite effectivement, lorsqu'elle devient hydrater – de la bentonite c'est comme de la vase.

4885

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

Oui.

4890

**M. ANDRÉ SIMARD :**

Donc, très peu de force. L'analyse a été faite avec une bentonite de ce sens-là et vous allez retrouver les propriétés, dans le rapport, de cette bentonite-là, puis je veux pas rentrer trop dans la technique, mais au niveau de la résistance interne, ce qu'on appelle l'angle de friction interne, on parle de trois degrés, pour nous, c'est très faible.

4895

Par contre, le produit qu'on utilise réel dans le site d'enfouissement, c'est un GCL ou une nappe bentonitique qui est renforcée. C'est-à-dire les deux géotextiles sont reliés ensemble par des fibres de géotextile supplémentaires et qui font en sorte qu'on a des angles de frottement interne de l'ordre de 35° à 40°, donc beaucoup plus forts.

4900

Mais l'analyse a été faite avec un scénario du pire parce que, de un, il a été fait avec 60 mètres de déchets, ce qui n'est pas notre cas, on n'a pas cette hauteur-là, on est à peu près à la moitié, il a été fait avec un GCL très... qui est dans le pire cas également et, en plus, on a calculé, on a joué avec des hauteurs d'eau saturée, en supposant qu'on était... notre couche drainante était totalement colmatée et on se ramasserait avec de l'eau jusqu'à 10 et 15 mètres de haut.

4905

L'analyse a été faite pour voir jusqu'où... c'est un peu une analyse de sensibilité qu'on appelle, et on s'est aperçu, avec les pires cas, jusqu'à dix mètres de surélévation de niveau d'eau dans le site, on restait avec des facteurs de sécurité qui étaient corrects.

4910

Au-delà de ça, lorsqu'on tombait à quinze (15) mètres dans des conditions sismiques, il y avait rupture effectivement par le GCL mais c'est une démonstration un peu par l'absurde, si on veut, de la sécurité au niveau stabilité.

4915

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

C'est parce que sur ce même dessin, on s'aperçoit que l'ancrage des résidus par rapport à l'excavation que vous faites n'a presque pas d'ancrage. Lorsque vous creusez à 10 mètres, vous pouvez dire qu'il y a un appui des résidus sur 10 mètres de matériel à 30° mais celui-là, il a à peine, je ne sais pas, moi, deux, trois mètres de haut. Ça veut dire que ça fait quasiment une traîne sauvage, là. Ça montre sur l'image que le numéro 7, là, entre autres. On voit qu'ici, là, l'excavation est très faible. Alors, il y a pas de résistance, vous avez aucune résistance à la poussée qui peut se faire par le haut pour faire sortir les déchets du site. C'est pas la toile qui va le retenir.

4925



**M. ANDRÉ SIMARD :**

4930 Non, c'est-à-dire que la façon que l'analyse est faite, c'est fait par un logiciel qui regarde différents cercles, différents cheminements par où il peut y avoir des glissements et par où... et ce qui est présenté là, c'est une partie des résultats, c'est les pires cas mais tous les autres cas de ruptures potentielles sont regardés dans le cadre du logiciel.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

4935 On ne peut pas me répondre plus que ça, mais... Remarquez bien que le 2.1 puis le 2.7 pour moi ça me dit rien, mais je peux pas commencer à apprendre ça à soir, là. La seule chose que je vois, c'est que ça m'inquiète de voir qu'il y aura pas un glissement qui va se faire à un moment donné, soit avec des pluies et avec un travail qui se fait dessus qui n'est pas nécessairement un séisme naturel, mais une vibration constante par les travaux faits. C'est ce qui  
4940 m'inquiète.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

4945 Il a été question de cet aspect-là, de la stabilité, là, lors de l'exploitation de cellules qui se chevauchent les unes sur les autres. Vous avez donné des réponses cet après-midi mais une des recommandations... d'ailleurs, je trouve un peu étonnant qu'une étude de stabilité faite en 2005 n'ait pas été faite avec les matériaux proposés pour la construction du site, je trouve ça difficile à comprendre mais enfin...

4950 Il y a une des recommandations qui est donnée ici qui dit qu'il faudrait prévoir des forages à angle à la base du front des déchets ou de la zone en contact avec le roc, de prévoir un drainage au niveau de l'assise du lieu d'enfouissement. Est-ce que vous avez des commentaires par rapport à ça, justement pour éviter une défaillance par cisaillement ou un glissement, finalement?

4955 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Mais Monsieur le président, quand même la conception de la pente des déchets est faite en sorte que cette pente-là demeure stable.

4960 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

J'essaie de trouver la recommandation par rapport au drainage. Ce serait en page 10, je ne le vois pas tout de suite, là.

4965 **M. ANDRÉ SIMARD :**

À la page 6, à l'article 7.3.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

4970 Exact.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

4975 Effectivement, c'est que l'analyse qui a été faite, il y a différentes situations qui ont été examinées dans le cadre de l'analyse de stabilité.

**LE PRÉSIDENT :**

4980 Juste pour que les gens puissent suivre, on y indique :

*« Seul un drainage du roc au pied de la pente de déchets pourrait abaisser ce niveau. Un système de drainage doit être prévu durant la construction. Naturellement, le comportement avec les pentes actuelles, surtout au pied du talus, est une indication de la sévérité de ce problème. »*

4985 Allez-y.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

4990 Bon. L'analyse qui a été faite effectivement, c'est une analyse de soulèvement par la pression hydrostatique. Évidemment, l'eau dans le sol peut avoir une pression et si elle est confinée, si elle est à un niveau confiné, il peut y avoir une pression qui peut créer des soulèvements. Ce qui est recommandé dans le cadre du rapport, c'est qu'il y ait du drainage pendant les travaux, de façon à éliminer ces pressions hydrostatiques-là, et c'est ce qui est prévu dans le cadre du projet. Cette recommandation-là va être respectée dans le cadre du projet. On  
4995 le fait régulièrement sur les sites qu'on fait lorsqu'on a cette problématique-là.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

5000 Juste pour être sûre de bien comprendre, dans quelle situation est-ce que cette problématique-là ne se présente pas?

**M. ANDRÉ SIMARD :**

5005 Si, par exemple, si on est dans un sol, je vais vous citer un exemple très clair, le site de Saint-Étienne-des-Grès, par exemple, qui est dans le sable, qui n'a pas de pression hydrostatique, on creuse jusqu'au sable, on met notre système d'imperméabilisation et ensuite on monte. C'est lorsqu'on a des pressions hydrostatiques sous-jacentes à nos couches de confinement, ça devient technique, ça devient complexe, mais ça peut arriver dans certains cas qu'on ait des pressions hydrostatiques sous le site, ce qui fait en sorte que lorsqu'on excave et on enlève la masse de sol  
5010 qui est là, on pourrait avoir une situation qui pourrait créer un

soulèvement. Donc, ce qui est important, c'est qu'on élimine ces pressions-là temporairement pendant les travaux, de façon à ce qu'on n'ait pas ce phénomène-là et ensuite on peut faire les travaux, faire notre remplissage et la situation va se rétablir.

5015 Mais dans un cas où il n'y a pas de nappe, si on veut, confinée ou il n'y a pas de pression hydrostatique souterraine, on n'a pas à faire ces mesures-là.

**LE PRÉSIDENT :**

5020 Merci.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

5025 Une dernière question. Ça s'adresse un peu à tout le monde : est-ce que les principaux intéressés au projet, soit le promoteur, la MRC, la Ville de Magog, ont considéré ou cherché un autre site plus approprié pour l'installation d'un LET, sinon pourquoi?

**LE PRÉSIDENT :**

5030 O.K. Je vais demander à madame Lalonde (sic) de répéter... C'est parce que votre carte est tombée et en fin de soirée, j'oublie les noms, madame Labelle, excusez-moi. Donc, vous avez déjà répondu assez longuement hier, peut-être faire un résumé un peu de la stratégie de la MRC en matière d'enfouissement des matières résiduelles?

5035 **MME CHRISTINE LABELLE :**

5040 D'une part, comme mentionné hier, la MRC participe aux travaux de la CREE pour ce qui est de déterminer une démarche régionale. Dans cette démarche régionale, les travaux de la CREE focalisent davantage sur les alternatives à l'enfouissement que sur la recherche de sites d'enfouissement.

5045 Ceci dit, ce que j'ai mentionné hier, je crois, c'est pour ce qui est des municipalités, il y a 17 municipalités sur le territoire de la MRC, huit d'entre elles ont signé récemment une entente avec la Régie de Coaticook et sept sont clientes de la région de Brome-Missisquoi, deux municipalités, donc les deux qui restent sur 17, utilisent les services de deux sites d'enfouissement d'ici 2008. Ces deux municipalités-là participent aux travaux de la CREE donc pour voir... et étudient les alternatives, les recommandations qui ont été faites par la CREE, dont a parlé madame Clément plus tôt.

5050 **LE PRÉSIDENT :**

Il y avait un document ou un rapport qui date de 2003 dans lequel la MRC identifie un site à Eastman. Est-ce qu'il y a une...

**MME CHRISTINE LABELLE :**

5055 Ce rapport-là était un rapport préliminaire, a été déposé d'ailleurs au BAPE, en 10 copies comme prévu, c'est un rapport qui n'a jamais été déposé en conseil. L'étude a eu lieu mais a été abandonnée par les membres du conseil qui ont plutôt opté pour la recherche d'alternatives à l'enfouissement, plutôt que de cibler un site d'enfouissement sur le territoire de la MRC.

5060 **LE PRÉSIDENT :**

Ça répond?

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

5065

Oui, je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

5070

Je vous en prie.

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

5075

J'ai encerclé un gros '5' de la façon que vous procédez.

**LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

5080

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

5 sur 5?

**M. JEAN-NOËL LEDUC :**

5085

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

5090

Ah, bien vous êtes bien gentil. Bien, je vais vous donner l'autorisation de poser une autre question... Non, non.

Madame Madeleine St-Pierre.

**MME MADELEINE ST-PIERRE :**

5095

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir messieurs, dames. Ma première question concerne la nature, la composition des déchets.

5100

Bon, on a parlé des effets d'un déversement d'un bassin, j'imagine que les calculs sont faits à partir d'une connaissance de la composition des déchets qui sont déversés, l'effet sur les eaux, mais dans le nouveau projet on dit que la majorité des déchets proviendraient des industries, des institutions, des commerces et des produits de construction, et cetera. Mais qu'est-ce qu'on retrouve dans ces déchets? Quelle est la composition des déchets industriels? Et puis dans « institution », est-ce qu'on entend aussi hôpitaux, dans quel cas il y aurait des produits chimiques, il y aurait des médicaments. Qu'est-ce que c'est un déchet industriel? Il y a des industries de chimie ici autour de Magog, partout, là.

5105

**LE PRÉSIDENT :**

5110

Alors, Monsieur Dussault.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

5115

Les déchets qui seront acceptables seront... Les déchets qui seront acceptés seront ceux qui sont acceptables en vertu du *Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles*.

5120

Je vais laisser mon collègue, monsieur Brien, vous donner plus précisément quelles sont ces matières-là, mais juste pour préciser la question des déchets d'hôpitaux il n'en est pas question, ce sont pas des matières qui sont acceptables en vertu du certificat d'autorisation qu'on cherche à obtenir.

**M. DANIEL BRIEN :**

5125

Effectivement, ce seront des déchets solides, non dangereux qui vont provenir de différentes industries et commerces. Ça peut être des résidus de production, par exemple, des retailles de plastique qui seraient pas récupérables qui pourraient être envoyés dans les déchets. On retrouve aussi, par exemple, une industrie qui reçoit beaucoup de matériaux sur des palettes qui sont brisées, qui sont souillées, qui ne sont pas utilisables, vont mettre ça aussi dans les conteneurs, de même que les résidus des cafétérias de ces usines de production-là aussi se retrouvent à l'intérieur des conteneurs. C'est donc un ensemble de différents types de résidus en fonction du commerce.

5130

5135

Ça peut être, par exemple, les résidus d'une épicerie, les résidus qu'ils mettent à l'intérieur d'un conteneur à l'arrière de l'épicerie, différents produits d'emballage, des légumes périmés, des légumes qui ne sont plus bons pour la consommation, mais ce qu'on veut s'assurer c'est que ce sont des résidus solides, non dangereux qui sont acceptables en vertu de la réglementation.

**MME MADELEINE ST-PIERRE :**

5140

Mais comment vous savez? Quel est le contrôle de ce qu'il y a dans le conteneur, là, une fois que c'est vidé?

**M. DANIEL BRIEN :**

5145

À prime abord, en amont, avant d'accepter de recevoir ces déchets-là, nos représentants rencontrent ces clients-là. On leur explique qu'est-ce qui est un déchet acceptable. Les déchets, d'ailleurs dans le contrat c'est spécifié aussi, les déchets qu'ils n'ont pas le droit de mettre dans le conteneur et ensuite de ça, il y a aussi une vérification qui est faite lors du déchargement sur le site d'enfouissement comme tel et aussi on procède à des inspections aléatoires de chargement directement sur le site.

5150

**MME MADELEINE ST-PIERRE :**

5155

D'accord. Ma deuxième question concerne le potentiel de risque, là...

**LE PRÉSIDENT :**

5160

Madame, s'il vous plaît.

**MME MADELEINE ST-PIERRE :**

Pardon, excusez.

5165

**LE PRÉSIDENT :**

Ma collègue voudrait enchaîner avec une question.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

5170

Est-ce que je comprends que tous les clients industriels possèdent leur propre conteneur et que quand on verse leur matière résiduelle sur le front des déchets, on peut identifier la provenance?

**M. DANIEL BRIEN :**

5175

Oui, la majorité des clients industriels, les gros clients industriels ont chacun un conteneur, voir même certaines industries ont jusqu'à huit, dix conteneurs qui sont dédiés à leur industrie.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

5180

Puis on ne mêle pas les conteneurs, il y a un camion qui part, il charge, puis il vient déverser sur le site sans qu'il y ait de mélange de clients?

**M. DANIEL BRIEN :**

5185

Grosso modo, il y a deux types de conteneurs, les conteneurs, ce qu'on appelle les roll-off, à bennes basculantes, ce sont des conteneurs qui contiennent entre 20 mètres cubes et 40 mètres cubes, c'est des conteneurs d'environ 20 pieds de long par 7 pieds de large. Ça, c'est vraiment dédié à un commerce, ce n'est pas mélangé avec d'autres commerces.

5190

Il y a d'autres plus petits conteneurs qui sont déchargés par les camions avec les fourches qu'on voit à l'avant. Ça, généralement, les plus petits commerces, par exemple des pharmacies, des petits dépanneurs, des trucs du genre, eux vont avoir un conteneur mais par contre, dans un même chargement il y a plusieurs conteneurs qui sont mélangés.

5195

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

5200

J'ai vu aussi, je crois que c'est dans le PGMR, que le secteur industriel était celui pour lequel il y avait le plus grand pourcentage de récupération, vraiment de façon pas comparable avec ce qui se fait actuellement dans les autres secteurs générateurs de matières résiduelles, notamment le résidentiel, on parlait de... je ne me souviens pas, de mémoire, là, mais entre 40 % et 60 % puis ce n'est même pas 10 % dans le résidentiel – on a des objectifs très élevés, mais on semble pas prêt de les atteindre – est-ce que ça, ça influence, pas la qualité mais la gestion des matières résiduelles?

5205

Autrement dit, on a enlevé, j'imagine, le plastique, le métal, le carton, alors en termes de toxicité, est-ce que ça a une influence?

**M. DANIEL BRIEN :**

5210

C'est-à-dire que c'est sûr que les industries, les gros commerces, généralement, entre autres, tous les résidus de production, on va tenter de minimiser ces quantités-là, on va tenter aussi de réutiliser au maximum ces résidus-là pour remettre dans la production parce que c'est bien évident que pour ces industries-là c'est des coûts supplémentaires, donc on tente de réduire ces coûts-là.

5215

5220 Au niveau de la qualité des déchets, est-ce que ça va avoir une influence? C'est sûr que ça va changer la composition comme telle des déchets. Par exemple, une industrie où est-ce qu'il y avait beaucoup de bois et maintenant récupère son bois, mélangeait son bois avec ses déchets de cafétéria, bien là, s'ils retirent le bois de ce conteneur-là, on va se retrouver avec une plus grande quantité de matière organique. Effectivement, oui, ça peut changer le contenu comme tel, le pourcentage des différentes matières qu'on retrouve dans les conteneurs, mais ce qui est primordial pour nous, pour nos représentants, c'est de s'assurer que ce qu'ils mettent dans le conteneur est vraiment acceptable sur nos lieux d'enfouissement.

5225 **LE PRÉSIDENT :**

Madame?

5230 **MME MADELEINE ST-PIERRE :**

Bon, ma deuxième question concerne le transport, là, du lixiviat. J'imagine que ce lixiviat-là est plus concentré puisqu'il y a un premier traitement qui est fait sur place et donc c'est plusieurs fois par jour que des camions vont sortir ces concentrés de lixiviat. Il y a un potentiel de risque. Qu'est-ce qu'il arrive s'il y a un déversement accidentel de lixiviat lors du transport et pourquoi pas les traiter sur place comme le font d'autres sites?

5235 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dussault.

5240 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Oui. Je vais demander à mon collègue, monsieur Légaré, de compléter ma réponse pour ce qui est de : quel est le risque associé au transport du lixiviat, mais la raison est fort simple, la raison pour laquelle on ne traite pas sur place, c'est une raison de gain environnemental. À la demande des gens de la Société de conservation du lac Lovering, il a été décidé de traiter les eaux de lixiviation à l'extérieur du bassin versant donc, ça représentait un gain environnemental important.

5250 Maintenant, quel est le risque associé au transport? Je vais demander à monsieur Légaré de compléter la réponse.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

5255 Alors, Monsieur le président, la première des choses qu'il faut bien comprendre, c'est que le lixiviat n'est pas plus concentré lorsqu'il quitte le site. Il y a un prétraitement qui est fait sur le site. Il y a deux bassins, donc il y a un bassin qui fait une décantation, une première décantation, donc les particules plus grosses tombent au fond, puis un deuxième bassin qui fait une aération.



5260 Donc, ça a pour effet de diminuer la concentration du lixiviat. Donc, ce qui est acheminé au site de traitement qui est localisé à Sherbrooke, c'est un lixiviat qui est prétraité, disons.

5265 Il faudrait améliorer encore un peu le traitement puis il pourrait être rejeté directement dans l'environnement mais je crois que, par le principe qui a été adopté jusqu'à présent, là, c'est nettement préférable de continuer la même solution et de prendre le lixiviat et de l'envoyer dans une usine spécialisée où là il va être traité à un rejet final et rejeté à cet endroit-là.

5270 Donc, pour étudier le risque, bien il s'agit de simplement... on a dit que c'est des camions donc qui parcourent une route. Donc, je vais afficher la carte, ça va montrer rapidement quelle est la route qui est suivie, là, entre le site et Sherbrooke.

Et donc, je vais quand même passer rapidement. On va juste parler de la carte, Monsieur le président, et puis je vais déposer deux diapositives, d'accord?

**LE PRÉSIDENT :**

5275 Ça ne me dérange pas, en fait, mais j'aimerais que vous répondiez à la question.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

5280 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

5285 Madame a demandé quels sont les risques associés au transport de lixiviat?

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

Oui. Alors, le risque associé...

5290 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la réponse n'a pas été répondue encore.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

5295 Oui. Alors, le risque associé au transport de lixiviat, c'est qu'un camion de lixiviat se déverse dans un fossé et que le lixiviat, donc le 30 mètres cubes, disons, de lixiviat qu'il y a dans le camion se déverse dans un lac ou dans un cours d'eau. D'accord? Ça, c'est le risque qu'on peut identifier.

5300 **LE PRÉSIDENT :**

Et qu'est-ce qui arrive?

5305 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Bien, nous, on n'a pas identifié d'effet significatif, là, à cet égard-là. Alors, quand on examine le parcours... alors, quand on examine le parcours, donc on part du site du LET et puis on s'en va jusqu'à l'autoroute 55 pour s'en aller ensuite jusqu'à Sherbrooke et on a identifié un certain nombre de récepteurs ou d'éléments sensibles le long du trajet, qui sont présentés ici, donc soit des lacs ou des cours d'eau qui sont traversés et...

5310 **LE PRÉSIDENT :**

Prenons une hypothèse. Vous partez du LET, vous descendez vis-à-vis le camping au bord du lac Massawipi.

5315 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Voilà.

5320

**LE PRÉSIDENT :**

Vous faites un accident, vous vous renversez...

5325 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

C'est ça, exact.

5330 **LE PRÉSIDENT :**

...c'est en pente vers le camping, vers le lac Massawipi. Qu'est-ce qui arrive? Qu'est-ce que vous faites?

5335 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Généralement, on va récupérer le lixiviat avant qu'il soit rendu au lac. Il y a des mesures...

**LE PRÉSIDENT :**

5340 C'est quoi les mesures d'urgence?

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

5345 Alors, les mesures d'urgence, c'est soit des boudins ou de faire venir un autre camion puis repomper le lixiviat ou le liquide qui s'est échappé du camion, puis de récupérer pour limiter l'effet de dispersion dans la nature.

**LE PRÉSIDENT :**

5350 Est-ce que le ministère du Développement durable est avisé?

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

5355 Absolument. Donc, ça fait partie des différents scénarios d'intervention. Donc, il y a des scénarios qui... aussitôt qu'il y a un incident sur le site, le Ministère est avisé de façon automatique, de même que les autorités de la sécurité civile, les autorités de la police, les pompiers, et cetera, donc tout ça c'est prévu dans le plan d'urgence.

**LE PRÉSIDENT :**

5360 D'accord.

**M. PIERRE LÉGARÉ :**

5365 D'accord? Et puis je vais déposer cette diapositive-ci et une autre qui accompagne, là, parce que c'est un peu plus long, là, faire toutes les explications mais...

**LE PRÉSIDENT :**

5370 Non, ça va. Est-ce que ça répond à la question, Madame?

**MME MADELEINE ST-PIERRE :**

Oui, d'accord, oui, merci.

5375 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous en prie. Monsieur Jean-Guy Dépôt.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

5380 Monsieur le président, Madame la commissaire, à ce moment-ci je voudrais rapidement aborder la question de – attendez un peu que je retrouve ma feuille, ici : « Le tonnage à enfouir en Estrie ». On en a un peu parlé tantôt mais je veux préciser des choses.

5385 Il y a cinq ans, en février 2002, plus précisément, Waste Management proposait un projet de 300 000 tonnes. Peu de temps après, c'était réduit à 150 000 tonnes et maintenant on nous consulte sur un projet de 60 000 tonnes. Nous souhaitons qu'après cette commission, on réduise le tout évidemment à zéro tonne.

5390 Ma question : on a mentionné ce soir qu'en Estrie on avait 9 000 tonnes à enfouir. Pourtant, j'ai mes notes ici, là, au moment de la consultation qu'on a eue en février 2007 – on en a eu deux, parce que la première il y avait une tempête de neige puis les vrais environnementalistes, comme monsieur Benoît disait, n'étaient pas là – selon mes notes, là, on cite : « En 2009 on enfouira 50 000 tonnes en Estrie. » Qui dit vrai? Est-ce que c'est 50 000 tonnes ou est-ce que c'est 90 000 tonnes?

5395

**LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez d'enfouissement ou de génération?

5400

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

D'enfouissement.

5405

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Clément, en Estrie, quelles sont les estimations?

**MME MONIQUE CLÉMENT :**

5410

Les estimations qui ont été faites, je vous rappelle que la MRC du Granite était exclue de l'étude donc, c'est les six autres MRC de l'Estrie. Présentement, ce qui était enfoui lors de l'étude qui s'est faite l'été dernier, il y avait 221 000 tonnes, c'est bien en tonnes, oui, c'est ça, 221 000 tonnes au total, incluant les ICI et les déchets municipaux.

5415

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame.

5420

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Bon. Moi, je trouve que ça nous écarte un peu, là, tous ces chiffres-là. Est-ce que...

5425

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, ce chiffre converge pas mal avec celui de l'étude d'impact.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui? Bon, O.K. Je relirai tout ça pour essayer de me comprendre.

5430 Ma deuxième question, je dois mentionner que je siège au Comité de gestion des matières  
résiduelles de la Conférence régionale des élus avec madame Monique Clément et une autre  
personne qui est ici, mais selon nous, au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, on croit  
qu'on n'aura pas besoin, avec ce qu'on sait, on n'aura pas besoin de l'agrandissement du site de  
Waste Management et de ses 60 000 tonnes durant 25 ans pour réussir à atteindre nos objectifs.  
5435 En tout cas, moi, c'est ce que je comprends. Ça, c'est ma version à moi.

Évidemment, je suis pas autorisé à révéler tous les détails des travaux de ce comité  
régional et madame Monique Clément nous a fait hier soir un bon résumé de la situation, mais  
aussi il faut considérer qu'en Estrie, il y a un potentiel d'autres projets de lieux d'enfouissement  
5440 techniques dans la région. Actuellement, vous le savez, on a six LES, éventuellement un certain  
nombre de ces LES là seront transformés en LET mais je crois pas qu'on ait besoin de... excusez,  
je me trompe, c'est pas six, c'est sept, qu'on ait besoin de sept LET.

**LE PRÉSIDENT :**

5445 Mais vous venez avec une question quand même.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

5450 Oui, j'arrive.

**LE PRÉSIDENT :**

5455 O.K.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Vous me précédez toujours un peu, là. Ma question : est-ce que le MDDEP et les  
membres de cette commission ont été informés qu'on n'a pas besoin, en région, de cet  
5460 agrandissement proposé de 60 000 tonnes?

En d'autres mots, est-ce que vous avez les chiffres...

**LE PRÉSIDENT :**

5465 Nous sommes en train de faire une commission d'enquête, justement, un des volets que la  
commission va toucher est relié à la justification du projet.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

5470 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

5475 Est-ce que le projet de LET est justifié ou pas.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui.

5480 **LE PRÉSIDENT :**

Et bien sûr, la recommandation ou la conclusion de notre réflexion va reposer sur l'examen régional des quantités de matières résiduelles générées, des ententes qui existent, de la volonté publique, de... enfin, de plein d'autres considérations.

5485

Alors, je ne peux pas vous dire actuellement qu'est-ce qu'il en est. Vous nous donnez des informations, vous allez nous fournir votre point de vue lors de la deuxième partie de l'audience publique, nous avons demandé une tonne d'informations aux personnes ressources et c'est l'objet même de notre commission.

5490

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Monsieur le commissaire, je comprends ça mais je peux vous dire qu'à la fin de mars 2007, donc c'est assez récent, nous du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, on a été invités à Cookshire étudier...

5495

**LE PRÉSIDENT :**

Pardon? Vous avez été invité à?

5500

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

À Cookshire en Estrie.

5505 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

5510 Et on nous a présenté un projet de lieu d'enfouissement technique de la MRC du Haut-Saint-François. Et c'est un exemple, il y en a d'autres, je ne veux pas les énumérer, là, mais vous savez sans doute qu'il y a des possibilités ailleurs. Il y a déjà des municipalités – moi, je demeure à Orford et Orford fait affaires avec un site d'enfouissement à Bury et je crois qu'ils ont l'intention de poursuivre de faire affaires avec ces gens-là.

5515

Bref, lorsqu'on a l'ensemble des données, personnellement, moi, j'ai l'impression qu'on n'a pas besoin du site qu'on étudie ici cette semaine.

**LE PRÉSIDENT :**

5520

Écoutez, je comprends que c'est votre point de vue puis je pense que la Commission va continuer sa réflexion, son analyse. Merci infiniment.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

5525

Merci.

**MME NANCY BERNIER :**

5530

Est-ce que je pourrais juste apporter un complément?

**LE PRÉSIDENT :**

5535

Oui, bien sûr.

**MME NANCY BERNIER :**

5540

Juste pour monsieur. En janvier dernier, janvier 2007 et au début du mois de mai de cette année, le ministère, le MDDEP a envoyé à tous les exploitants de lieux d'enfouissement et à toutes les MRC des lettres demandant de leur indiquer quelles étaient leurs intentions en ce qui concerne l'exploitation des lieux d'enfouissement et au MRC, quelles étaient leurs intentions, là, au niveau de la gestion de leurs déchets, étant donné qu'on a, avec l'échéance de janvier 2009, où les lieux d'enfouissement sur le territoire devront soit se conformer à la nouvelle réglementation ou soit fermer.

5545

Alors, juste pour préciser à monsieur Dépôt qu'on a demandé de l'information dans ce sens-là, on s'attend à la recevoir.

**LE PRÉSIDENT :**

5550

Merci, Madame Bernier.

**MME MONIQUE CLÉMENT :**

Excusez-moi. Je pourrais peut-être faire un tour de la situation...

5555 **LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

**MME MONIQUE CLÉMENT :**

5560

... au niveau des LET et des différentes MRC. Comme on disait, il y en a sept présentement en Estrie et j'anticipais un petit peu cette question-là, à savoir c'est quoi les orientations des différents sites. Donc, j'ai fait un petit peu le tour du portrait que je pourrais vous présenter, si vous me permettez.

5565

**LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr, bien sûr.

5570 **MME MONIQUE CLÉMENT :**

Donc, le plus facile c'est le lieu d'enfouissement de Coaticook, qui a obtenu son certificat d'autorisation pour opérer un LET, tout récemment. La capacité du site est de entre 392 000 à 398 000 mètres cubes. La durée de vie du site est estimée à environ 25 ans et la capacité annuelle va être de l'ordre de 15 000 tonnes environ par année.

5575

Par contre, le site a émis, comme directives aux municipalités membres, que les municipalités doivent procéder à la collecte à trois voies, donc la collecte des matières putrescibles de façon séparée pour les retirer du site. Donc, la volonté est de poursuivre.

5580

Comme je le disais, la volonté, je vous dirais, de l'ensemble des MRC de l'Estrie, c'est de réduire le plus possible les besoins d'enfouissement. Donc, on voit déjà une tendance de ce côté-là.

5585

Du côté du Haut-Saint-François, effectivement, il y a eu des consultations publiques qui ont été tenues récemment et c'est sûr que la décision n'est pas rendue présentement, mais il y a eu un rapport de consultation qui a été rendu public tout récemment, et le rapport allait dans le sens d'autoriser un site de 30 000 tonnes annuellement pour une période assez longue, mais je vois pas dans mes notes la durée, mais l'idée était d'accepter plus de matières que le 30 000 tonnes dans les premières années et que le surplus d'argent recueilli pour ce surplus-là, qui pourrait être de l'ordre de 50 000 tonnes, mais encore là, c'est juste une recommandation de la consultation publique.

5590



Cet argent-là supplémentaire servirait à mettre des mesures en place pour réduire, encore une fois, la quantité de matières à enfouir.

5595

Donc, c'est les recommandations qui ont été faites à la suite des consultations publiques, mais la décision n'est pas rendue donc rien n'est officiel de ce côté-là mais c'est là où ils en sont présentement.

5600

Du côté de la MRC les Sources, anciennement Asbestos, ils ont créé une régie récemment, encore là qui regroupe 15 municipalités comprenant la MRC les Sources et sept ou huit... huit municipalités de la MRC d'Arthabaska.

5605

Cette régie-là a été créée en vue d'opérer effectivement un LET. Encore là, les décisions ne sont pas prises au point de vue de la quantité qui sera autorisée et tout ça reste à définir encore. Les décisions ne sont pas prises mais la régie est quand même créée.

5610

Du côté du granite, c'est la même chose, la régie est créée avec une quarantaine de municipalités avec la MRC de Thetfordmines et de l'Amiante, je crois, donc ça regroupe une quarantaine de municipalités. Le site serait dans la région de Thetfordmines mais encore là, ils sont en audience publique présentement, donc il y a pas de... les décisions absolues, je ne peux pas vous les donner parce que je ne crois pas qu'elles ait été mises sur la table encore. Mais encore là, une régie a été créée.

5615

Donc, le seul site où on n'a pas de position présentement parce que toutes les possibilités sont à l'étude, c'est le Val-Saint-François. Donc, il n'y a vraiment pas beaucoup de réflexion qui se fait dans cette MRC-là.

5620

Donc, ça fait pas mal le tour des...

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Puis Sherbrooke?

5625

**MME MONIQUE CLÉMENT :**

Sherbrooke, oui.

5630

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

**MME MONIQUE CLÉMENT :**

5635

Et non la moindre, qui est le tonnage le plus important de la région. Sherbrooke, les orientations, encore là, tout ça, il n'y a rien de coulé dans le ciment, là, c'est des orientations.

5640 Mais comme j'ai parlé tantôt, le site de Sherbrooke arrive pas mal à capacité de ce qui est... je crois qu'ils pourraient l'étendre encore quelques années, mais c'est quand même beaucoup moins longtemps. On n'a pas un dix ans de résiduel, là, mais il y avait pas... il semblait pas y avoir une orientation pour transformer en LET, parce que de toute façon, la quantité résiduelle était assez minime.

5645 Comme je vous le disais, au niveau de la Conférence régionale des élus, ce qui est étudié c'est vraiment des technologies ou d'autres alternatives pour réduire l'enfouissement le plus possible et puis encore là tout ça c'est sur les tables de travail des élus présentement qui prendront des décisions dans les prochains mois. Pour ce qui est de... s'ils vont dans une démarche justement, qu'ils se regroupent ensemble pour regarder vers d'autres technologies, autres que l'enfouissement pour réduire l'enfouissement le plus possible.

5650 Mais peu importe la technologie qui sera retenue, c'est sûr qu'il y a toujours des déchets ultimes qui devront être enfouis, peu importe la technologie qui est utilisée mais on peut réduire de beaucoup, là, on parle de l'ordre de peut-être 70 %, 80 %, selon les technologies, en tout cas, c'est variable selon la technologie qui sera utilisée, là.

5655 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Permettez-moi d'ajouter deux, trois petites questions ponctuelles. La première question ponctuelle : est-ce que le promoteur a l'intention de verser des redevances à la Ville de Magog?

5660

**M. MARTIN DUSSAULT :**

5665 On a eu des échanges pour informer la Ville de Magog tout au long de l'avancement de notre projet et c'est des discussions qui ont été tenues, mais pour l'instant ça a pas été plus loin que simplement offrir une volonté de collaborer et éventuellement qu'il y ait des redevances à la municipalité hôte.

5670 Il y a pas eu d'entente, quoi que ce soit, simplement des discussions très préliminaires à ce niveau-là, ni aucune proposition en ce sens-là.

5670

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que la Ville de Magog a des exigences particulières?

5675

**M. CHARLES FOURNIER :**

Je ne pourrais pas répondre à cette question-là.

**LE PRÉSIDENT :**

5680           Très bien. Deuxième question ponctuelle : vous avez estimé à deux mégawatts l'énergie qui pourrait être produite par le LET. Vous avez indiqué que vous êtes en pourparlers ou enfin vous êtes en train d'examiner la possibilité d'utiliser et d'exploiter ce deux mégawatts, où est-ce que vous en êtes?

5685           **M. MARTIN DUSSAULT :**

                  En fait, c'est une volonté de mettre en valeur les biogaz de notre site. On a eu des rencontres avec le Centre local de développement pour tenter de trouver un partenaire, un acquéreur qui pourrait venir utiliser sur notre site cette énergie verte-là, mais on en est vraiment au stade préliminaire.

5690           Il faut savoir que ce sont des projets qui peuvent être très longs. Pour dénicher un partenaire comme Cascade, à Sainte-Sophie, il a fallu mettre plusieurs années d'efforts pour trouver le bon joueur, la bonne entreprise qui avait besoin de toute cette énergie-là. Alors, pour répondre en toute honnêteté, il n'y a pas de démarches actuellement en cours, il n'y a pas de discussion ou de négociation comme telle, on est encore à explorer avec d'éventuels partenaires et c'est pour ça que le premier partenaire qu'on est allé voir, c'est le Centre local de développement qui est en interrelation avec beaucoup plus d'investisseurs potentiels dans la région que nous personnellement on peut l'être.

5700

**LE PRÉSIDENT :**

                  Et, en dernier, quel est le volume annuel minimal en dessous duquel vous ne pouvez pas y aller, sinon vous n'êtes plus rentable?

5705

**M. MARTIN DUSSAULT :**

                  En termes de tonnage?

5710           **LE PRÉSIDENT :**

                  Oui.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

5715

                  Le pro forma pour réaliser le projet a été fait sur la base de 60 000 tonnes. Donc, on a évalué de cette façon-là, et en figurant des prix d'environ 80 \$ la tonne, on en est arrivé à développer un projet viable. C'est de cette façon-là qu'on a regardé le tout.

**LE PRÉSIDENT :**

5720

Soyez un peu plus collaborateur, là. Quel est le tonnage minimal en dessous duquel vous croyez que le projet ne tiendrait plus la route?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

5725

En fait, il faut que le projet puisse être compétitif dans le marché dans lequel il évolue. Advenant le cas qu'on arrive à des très, très petites quantités, les coûts augmentent de façon importante donc le projet ne serait plus viable à ce moment-là.

5730

**LE PRÉSIDENT :**

Et c'est quoi ce niveau-là?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

5735

Bien, on peut faire apparaître ici une courbe. On a évalué à peu près l'ensemble des projets qui ont été autorisés au cours des dernières années, qui ont été transformés en lieu d'enfouissement technique, ce qui nous amène autour d'environ, une moyenne québécoise, ce qu'on peut voir ici sur la courbe, des projets d'environ... c'est-à-dire que le tarif moyen qui est chargé au Québec c'est environ 70 \$ la tonne.

5740

Donc, ce que ça démontre, c'est plus on progresse avec un tonnage élevé, plus il y a des économies d'échelles. Donc, si on regarde... si on devait réduire éventuellement le tonnage de moitié ou autour de 40 000 tonnes dans le contexte actuel, je pense qu'il faudrait revoir à la hausse, évidemment, les coûts et ce serait plus difficile économiquement dans le marché dans lequel on prévoit évoluer.

5745

**LE PRÉSIDENT :**

5750

Enfin, je vous pose la question parce que j'imagine que si Coaticook peut être rentable avec 15 000 tonnes par année, je ne sais pas ce serait quoi la limite inférieure, là, mais enfin, vous avez répondu ce que vous avez bien voulu répondre.

5755

Alors, est-ce que ça va? Est-ce qu'il y a d'autres commentaires que vous aimeriez ajouter? Bon. Permettez-moi de prendre une minute encore de votre temps.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

5760

Je voulais juste rajouter un commentaire à ce que madame Clément a dit tantôt. Je peux vous confirmer qu'actuellement il y a la Ville de Sherbrooke, le Canton d'Orford et aussi d'autres municipalités qui sont en train d'implanter la collecte trois voies pour réduire, en Estrie, au

minimum l'enfouissement. Donc, il y a un cheminement qui s'en va dans la bonne direction actuellement.

5765 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que madame Clément nous l'a bien expliqué hier. Merci.

5770 Donc, ceci termine la première partie de l'audience publique. Je vous rappelle et je vous invite à nous envoyer, si vous en avez, des questions additionnelles. Dès leur réception, nous les acheminerons au promoteur et dès la réception des réponses, ces réponses seront affichées sur le site Internet et seront acheminées également dans les centres de consultation.

5775 Je vous rappelle que la deuxième partie de l'audience publique aura lieu le lundi 18 juin et je vous en conjure, contactez madame Méthot le plus rapidement possible pour lui indiquer ou lui signifier votre intention de déposer ou non un mémoire.

5780 Je passe rapidement. Les transcriptions de cette première partie de l'audience seront déposées dans les centres de consultation et dans le site Internet d'ici environ une semaine et je vous assure que si vous nous envoyez vos questions d'ici dix (10 jours, ce serait l'idéal en fait, là, ces questions-là seront, encore une fois, acheminées directement au promoteur.

5785 Je tiens finalement à vous remercier, vous, le public. Merci de m'avoir facilité la vie, d'avoir été respectueux de ma façon d'être, d'avoir été respectueux des réponses et des personnes ressources du promoteur. Je remercie les personnes ressources pour leur contribution majeure. Je remercie également le promoteur et son équipe d'experts pour leur collaboration soutenue. Je remercie les membres également de la commission pour leur support et ma collègue commissaire également, et je vous dis, en fait, au revoir, puisque je devrai vous revoir dans à peu près un mois.

5790 Merci et bonne fin de soirée.

\* \* \* \* \*

5795 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

5800

\_\_\_\_\_  
YOLANDE TEASDALE, s.o.